

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>6</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>6</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>6</i>
<i>Dominique DESQUINS.....</i>	<i>6</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>6</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES DEUX-SÈVRES - MODIFICATION.....	8
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>9</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>9</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>9</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>9</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>10</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>10</i>
ORGANISMES EXTÉRIEURS - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SEM DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT	11
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION DE LA VALLÉE DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS (SYRLA) - MODIFICATION DES STATUTS.....	14
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>16</i>
CONVENTION DE MUTUALISATION DU CABINET - AVENANT N°1	17
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>18</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>18</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>19</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>20</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>21</i>

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014..... 22

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014..... 24

Alain GRIPPON	25
Monsieur le Maire	25
Alain GRIPPON	25
Monsieur le Maire	25
Alain GRIPPON	25
Monsieur le Maire	30
Alain GRIPPON	30
Monsieur le Maire	30
Amaury BREUILLE	30
Monsieur LAHOUSSE	31
Dominique DESQUINS.....	31
Simon LAPLACE.....	31
Amaury BREUILLE	32
Monsieur le Maire	32
Rose-Marie NIETO	32
Amaury BREUILLE	32
Monsieur le Maire	32
Fabrice DESCAMPS	33
Monsieur le Maire	33
Amaury BREUILLE	33
Monsieur le Maire	33
Amaury BREUILLE	33
Monsieur le Maire	33
Alain PIVETEAU	34
Monsieur le Maire	35
Fabrice DESCAMPS	36
Amaury BREUILLE	36
Monsieur le Maire	37
Romain DUPEYROU	37
Lucien-Jean LAHOUSSE	38
Alain PIVETEAU	38
Monsieur le Maire	39
Amaury BREUILLE	39
Monsieur le Maire	40
Amaury BREUILLE	40
Monsieur le Maire	41
Nathalie SEGUIN	41
Monsieur le Maire	42
Elisabeth BEAUVAIS	42
Christelle CHASSAGNE	42
Pascal DUFORESTEL	42
Monsieur le Maire	43
Alain PIVETEAU	44
Monsieur le Maire	44
Alain PIVETEAU.....	44
Monsieur le Maire	44
Jacqueline LEFEBVRE.....	45
Monsieur le Maire	45
Amaury BREUILLE	45
Monsieur le Maire	45
Amaury BREUILLE	46
Monsieur le Maire	46
Amaury BREUILLE	46
Monsieur le Maire	46
Marc THEBAULT	47
Monsieur le Maire	47
Marc THEBAULT	48

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014..... 49

Alain GRIPPON	50
Monsieur le Maire	50
Amaury BREUILLE	50
Marc THEBAULT	50
Monsieur le Maire	50
Amaury BREUILLE	50
Monsieur le Maire	50
Alain GRIPPON	50
Jean-Romée CHARBONNEAU	51
Alain GRIPPON	51
Jean-Romée CHARBONNEAU	51
Monsieur le Maire	51
Jean-Romée CHARBONNEAU	51
Monsieur le Maire	51
Jean-Romée CHARBONNEAU	51
Monsieur le Maire	51

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2014..... 52
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015..... 60

Alain GRIPPON	61
Monsieur le Maire	61
Alain GRIPPON	61
Monsieur le Maire	64
Alain GRIPPON	64
Monsieur le Maire	64
Amaury BREUILLE	64
Alain GRIPPON	64
Amaury BREUILLE	64
Monsieur le Maire	64
Michel PAILLEY	64
Monsieur le Maire	64
Alain GRIPPON	65
Monsieur le Maire	66
Amaury BREUILLE	66
Monsieur le Maire	66
Amaury BREUILLE	66
Monsieur le Maire	66
Amaury BREUILLE	66
Monsieur le Maire	66
Amaury BREUILLE	66
Monsieur le Maire	67
Amaury BREUILLE	67
Monsieur le Maire	67
Amaury BREUILLE	67
Monsieur le Maire	67
Amaury BREUILLE	67
Monsieur le Maire	67
Amaury BREUILLE	67
Monsieur le Maire	68
Amaury BREUILLE	68
Monsieur le Maire	68
Elmano MARTINS	68
Simon LAPLACE	68
Elodie TRUONG	68
Monsieur le Maire	69
Amaury BREUILLE	69
Monsieur le Maire	69
Amaury BREUILLE	69
Monsieur le Maire	69

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE PLUSIEURS LOGEMENTS SOCIAUX À NIORT.....	70
---	-----------

TARIFS MUNICIPAUX - SALLES - RÉVISION.....	72
---	-----------

<i>Alain GRIPPON</i>	<i>73</i>
----------------------------	-----------

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER - FSE, 2014-2020 - DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUX INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS - VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS	74
---	-----------

<i>Marc THEBAULT</i>	<i>76</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>76</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>77</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>77</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>77</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>78</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>79</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>79</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>80</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>80</i>

VALLÉE GUYOT - POLITIQUE FONCIÈRE - CONVENTION D'ADHÉSION DE PROJET ENTRE LA COMMUNE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - AVENANT N°2	81
---	-----------

<i>Marc THEBAULT</i>	<i>83</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>83</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>83</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>83</i>
<i>Josiane METAYER</i>	<i>84</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>84</i>
<i>Florent SIMMONET</i>	<i>84</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>84</i>
<i>Romain DUPEYROU</i>	<i>84</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>84</i>

OPÉRATION URBAINE SUD AVENUE DE LIMOGES - POLITIQUE FONCIÈRE - CONVENTION OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE NIORT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES	85
---	-----------

<i>Marc THEBAULT</i>	<i>87</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>87</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>87</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>87</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	<i>88</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>88</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>88</i>
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i>	<i>88</i>

OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	89
--	-----------

POLITIQUE DE LA VILLE - VALIDATION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020.....	91
---	-----------

<i>Monsieur le Maire</i>	<i>93</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>93</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>93</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>94</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>94</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>94</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>94</i>

Monsieur le Maire	95
Josiane METAYER	95
Monsieur le Maire	95
Elodie TRUONG	95
Monsieur le Maire	95
Marc THEBAULT	95
Jean-Romée CHARBONNEAU	95
Monsieur le Maire	96
Pascal DUFORESTEL	96
Monsieur le Maire	97
Josiane METAYER	97
Monsieur le Maire	98
Rose-Marie NIETO	98
Nathalie SEGUIN	98
Monsieur le Maire	98
Jean-Romée CHARBONNEAU	98
Monsieur le Maire	99
Pascal DUFORESTEL	99
Monsieur le Maire	99
Pascal DUFORESTEL	99
Monsieur le Maire	99
Amaury BREUILLE	99
Monsieur le Maire	99
Amaury BREUILLE	99
Monsieur le Maire	99
Amaury BREUILLE	100
Monsieur le Maire	100
DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE	101
Marc THEBAULT	103
Monsieur le Maire	103
Marc THEBAULT	103
Amaury BREUILLE	103
Monsieur le Maire	103
Amaury BREUILLE	104
Monsieur le Maire	104
Amaury BREUILLE	104
Monsieur le Maire	104
Pascal DUFORESTEL	104
Jean-Romée CHARBONNEAU	105
Yvonne VACKER	105
Monsieur le Maire	105
Amaury BREUILLE	105
Monsieur le Maire	105
Amaury BREUILLE	105
Monsieur le Maire	106
Amaury BREUILLE	106
Monsieur le Maire	106
CESSION DE PARCELLE - CHAUSSÉE DE LA ROUSSILLE À L'IIBSN À L'EURO SYMBOLIQUE	107
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MIRANDELLE - DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE	108
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GALUCHET - AVENANT N°1	110
Dominique SIX	111
Amaury BREUILLE	111
Dominique SIX	111
Amaury BREUILLE	111

MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION DE LA VILLE DE NIORT - APPROBATION DU MARCHÉ..... 112

Dominique SIX	113
Monsieur le Maire	113
Amaury BREUILLE	113
Christophe POIRIER	114
Sébastien PARTHENAY	117
Monsieur le Maire	117
Fabrice DESCAMPS	117
Nathalie SEGUIN	117
Monsieur le Maire	119
Dominique DESQUINS.....	119
Amaury BREUILLE	119
Monsieur le Maire	120
Jean-Romée CHARBONNEAU	121
Monsieur le Maire	121
Jean-Romée CHARBONNEAU	121
Florent SIMMONET	122
Marie-Paule MILLASSEAU	122
Monsieur le Maire	123
Yvonne VACKER	123
Romain DUPEYROU	123
Simon LAPLACE.....	124
Nathalie SEGUIN	124
Simon LAPLACE.....	124
Monsieur le Maire	124
Simon LAPLACE.....	124
Monsieur le Maire	125
Isabelle GODEAU	125
Pascal DUFORESTEL	125
Monsieur le Maire	125
Pascal DUFORESTEL	125
Monsieur le Maire	125
Pascal DUFORESTEL	126
Monsieur le Maire	127
Pascal DUFORESTEL	127
Monsieur le Maire	127
Alain PIVETEAU	128
Monsieur le Maire	129
Alain PIVETEAU	129
Monsieur le Maire	129
Alain PIVETEAU	129
Monsieur le Maire	129
Alain PIVETEAU	129
Monsieur le Maire	129
Amaury BREUILLE	129
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	130
Monsieur le Maire	130
Amaury BREUILLE	132
Monsieur le Maire	132
Amaury BREUILLE	133
Alain PIVETEAU.....	133
Monsieur le Maire	133
Alain PIVETEAU.....	133
Monsieur le Maire	133

Amaury BREUILLE	133
Monsieur le Maire	133
Christophe POIRIER	134
Amaury BREUILLE	134
Christophe POIRIER	134
Amaury BREUILLE	134
Monsieur le Maire	134
Christophe POIRIER	134
Amaury BREUILLE	134
Christophe POIRIER	134
Pascal DUFORESTEL	134
Monsieur le Maire	134
Christophe POIRIER	134
Monsieur le Maire	135
Christophe POIRIER	135
Alain PIVETEAU	135
Amaury BREUILLE	135
Monsieur le Maire	135
Alain PIVETEAU	135
Marc THEBAULT	135
Monsieur le Maire	135
Christophe POIRIER	135
Alain PIVETEAU	135
Elodie TRUONG	135
Pascal DUFORESTEL	136
Monsieur le Maire	136
Pascal DUFORESTEL	136
CRÉATION DE 3 POSTES DE CUI-CAE - RESTAURATION SCOLAIRE	137
RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)	138
Lucien-Jean LAHOUSSE	140
Monsieur le Maire	140
Amaury BREUILLE	140
Monsieur le Maire	140
Amaury BREUILLE	140
Lucien-Jean LAHOUSSE	140
Monsieur le Maire	140
MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DU CCAS AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT	141
MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ORGANISATION DES ASTREINTES DE DÉCISION	142
Lucien-Jean LAHOUSSE	145
Monsieur le Maire	145
Amaury BREUILLE	145
Lucien-Jean LAHOUSSE	145
Monsieur le Maire	145
Amaury BREUILLE	145
Monsieur le Maire	146
Amaury BREUILLE	146
Monsieur le Maire	146
Amaury BREUILLE	146
Monsieur le Maire	146
Lucien-Jean LAHOUSSE	146
Monsieur le Maire	146
PARTICIPATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DE LA VILLE DE NIORT POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE COMMUN DESTINÉ À RECEVOIR LES ARCHIVES CONTEMPORAINES DE LA VILLE ET DE LA CAN	147
Lucien-Jean LAHOUSSE	149
Amaury BREUILLE	149
Monsieur le Maire	149
Amaury BREUILLE	149

Monsieur le Maire	149
Amaury BREUILLE	149
Monsieur le Maire	149
Amaury BREUILLE	149
Monsieur le Maire	149
Amaury BREUILLE	150
Monsieur le Maire	150
ACCORD CADRE - FOURNITURE DE CARBURANT ET GESTION DE CONSOMMATIONS - AVENANT DE TRANSFERT	151
GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	152
Lucien-Jean LAHOUSSE	154
Monsieur le Maire	154
Lucien-Jean LAHOUSSE	154
Monsieur le Maire	154
Amaury BREUILLE	154
Monsieur le Maire	154
Lucien-Jean LAHOUSSE	154
Monsieur le Maire	154
FOURNITURE DE PRODUITS DE CARRIÈRE - APPROBATION DES MARCHÉS À BONS DE COMMANDE	155
FOURNITURES DE MATÉRIAUX ROUTIERS - APPROBATION DE MARCHÉ	157
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOGEMENTS RELAIS ET D'URGENCE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT	159
FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES S'INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DE MARCHÉ	161
Lucien-Jean LAHOUSSE	163
Amaury BREUILLE	163
Lucien-Jean LAHOUSSE	163
Amaury BREUILLE	163
Monsieur le Maire	163
Amaury BREUILLE	163
Monsieur le Maire	163
Amaury BREUILLE	163
Monsieur le Maire	164
Amaury BREUILLE	164
Monsieur le Maire	164
Lucien-Jean LAHOUSSE	164
Monsieur le Maire	164
Lucien-Jean LAHOUSSE	164
Amaury BREUILLE	164
Monsieur le Maire	164
Amaury BREUILLE	164
Monsieur le Maire	165
CENTRE SOCIO CULTUREL LES CHEMINS BLANCS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS FRÉQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS	166
CENTRES SOCIOCULTURELS ET ENSEMBLE SOCIOCULTUREL NIORTAIS - SOLDE DES SUBVENTIONS 2015.....	167
Rose-Marie NIETO	169
Amaury BREUILLE	169
Monsieur le Maire	169
Amaury BREUILLE	169
Monsieur le Maire	169
Amaury BREUILLE	169
Monsieur le Maire	169

DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC L'INSTANCE RÉGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ (IREPS).....	170
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>172</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU.....</i>	<i>172</i>
<i>Rose-Marie NIETO</i>	<i>172</i>
ORGANISATION DE NIORT PLAGE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE.....	173
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION VERTIGES.....	174
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>175</i>
<i>Alain BAUDIN.....</i>	<i>176</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>176</i>
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES.....	177
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>179</i>
<i>Romain DUPEYROU</i>	<i>179</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>179</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>179</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>179</i>
SUBVENTION FORFAITAIRE DE LA RÉGION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU LIVRE POLAR "REGARDS NOIRS" 2015.....	180
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - SOLDE.....	181
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>182</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>182</i>
PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2015-2017 ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.....	183
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>185</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>185</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>186</i>
RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2013-2014	187
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>188</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>188</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>188</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>188</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>188</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>189</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>189</i>
ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS DE MADAME MARIE POLEST.....	190
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>192</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>192</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>192</i>

REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - LOT N°2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER - EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS.....	193
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA CHAMOISERIE - LOCAL DE LAVAGE - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	195
STADE RENÉ GAILLARD - INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ACCESSIBILITÉ - AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.....	196
CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION DES CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE).....	197
AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN - CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET DE FOURNITURE DU CARBURANT D'AVIATION JET-A1 ET AVGAS100LL - AVENANT DE TRANSFERT.....	199
CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE - LOT 2 - AVENANT N°1	200
DIVERS BÂTIMENTS - MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET CLIMATIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.....	202
DIVERS ÉQUIPEMENTS - RÉNOVATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES - APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX	204
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	<i>206</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>206</i>
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>206</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>206</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>206</i>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 juin 2015

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Recueil-décisions n° Rc-2015-6

Direction du Secrétariat Général

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2015-229	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> Contrat d'exposition avec Winterlong Galerie pour l'exposition de Ludovic DEBEURME du 5 au 30 mai 2015	3 500,00 € net	1
2.	L-2015-246	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> Jeudis de Niort 2015 - Marché urveillance/gardiennage et SSIAP	10 309,14 € HT soit 12 370,97 € TTC	11
3.	L-2015-249	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> Manifestations estivales 2015 - Marché de prestation de restauration	5 890,50 € HT	13
4.	L-2015-270	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> Convention de partenariat "Bicentenaire de Napoléon"	15 500,00 € net	14
5.	L-2015-225	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>ACHATS</i> Fourniture d'outillage à main horticole et agricole - Marché subséquent	Montant maximum : 15 000,00 € HT sur 12 mois	20
6.	L-2015-228	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>ACHATS</i> Fourniture d'outillage à main divers et consommables - Marché subséquent	Montant maximum : 30 000,00 € HT sur 12 mois	22
7.	L-2015-230	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>ACHATS</i> Fourniture d'outillage électroportatif et consommables - Marché subséquent	Montant maximum : 35 000,00 € HT sur 12 mois	24
8.	L-2015-237	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>ACHATS</i> Accord-cadre " Equipements de protection individuelle - Accessoires" - Achat de tenues déperlantes pour l'abattage forestier	Montant maximum : 2 000,00 € HT (Jusqu'au 22 juillet 2015)	26
9.	L-2015-245	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE <i>ACHATS</i> Accord-cadre "Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien" - Marché subséquent - Achat de produits désinfectants	Montant maximum : 2 000,00 € HT (Jusqu'au 27 janvier 2016)	28

. RETOUR SOMMAIRE

10.	L-2015-236	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <i>Etude économique et commerciale sur le centre-ville de Niort</i>	14 100,00 € HT soit 16 920,00 € TTC	29
11.	L-2015-243	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <i>Etude circulation et stationnement - Espace Boinot - Cale du Port</i>	14 500,00 € HT soit 17 400,00 € TTC	30
12.	L-2015-223	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec la CROIX ROUGE FRANCAISE - Participation de 8 agents à la formation MAC SST</i>	4 340,00 € net	31
13.	L-2015-224	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec l'Hôpital de Niort - Formation "Gestes et Postures" - Participation de 5 agents du service Petite Enfance</i>	900,00 € net	32
14.	L-2015-220	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de prestation d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la migration Active Directory 2012 et Migration Exchange 2013</i>	89 900,00 € HT sur la totalité du marché, soit 3 ans	33
15.	L-2015-179	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Animation extra scolaire pour les centres de loisirs Association G.O.D.S.</i>	220,00 € net	35
16.	L-2015-221	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Temps d'animation pour les centres de loisirs - Eté 2015 - Association Danse Modern'Jazz</i>	2 640,00 € net	38
17.	L-2015-238	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Temps d'animations pour les centres de loisirs - Eté 2015 - Association C.E.M.</i>	1 920,00 € net	41
18.	L-2015-239	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Temps d'animations pour les centres de loisirs - Eté 2015 - Association SA Souché Niort et Marais</i>	960,00 € net	44
19.	L-2015-240	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Temps d'animations pour les centres de loisirs - Eté 2015 - Association UAN St Flo</i>	1 320,00 € net	47
20.	L-2015-241	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Buvette APE Pierre de Coubertin pour la fête du périscolaire du 27 juin 2015</i>	A titre gratuit	50
21.	L-2015-242	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Temps d'animations pour les centres de loisirs - Eté 2015 - Association BD Bulles et dessins</i>	1 800,00 € net	52

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

2.	L-2015-227	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</i> Ecole élémentaire Jean Macé - Remplacement des menuiseries bois extérieures de l'école	23 600,00 € HT soit 28 320,00 € TTC	55
23.	L-2015-253	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <i>AFFAIRES JURIDIQUES</i> Païement d'honoraires à la société d'avocats TEN France	2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC	56

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Compte tenu du nombre de délibérations et de leur importance, si vous le voulez bien, bien sûr, je proposerai à Monsieur Marc THEBAULT de passer les délibérations qu'il rapporte après celles de Monsieur GRIPPON et d'aborder après celles de Monsieur THEBAULT les délibérations portées par Monsieur SIX, car je crois qu'une délibération intéresse particulièrement le débat. Je vous propose donc cette modification de l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques sur le recueil des décisions ?

Oui, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. C'était juste une remarque sur la disposition de l'ordre du jour, j'y souscris d'autant plus que nous souhaitons en effet vous demander que la dernière délibération, la 244, qui concerne le dispositif de vidéosurveillance, soit avancée au vu des débats nécessaires sur le sujet, à moins que suite à la réunion publique et aux débats qui ont eu cours vous ayez déjà choisi de passer un moratoire, voire un référendum de la population. Si ce n'est pas le cas et si nous devons passer cette délibération, nous souhaiterions que ça se passe quand à la fois nos amis de la presse et les Niortais qui veulent bien suivre ce débat seront encore là et sans être dans la « sur chaleur » de cette salle en fin de séance et il me plairait à titre personnel de connaître l'avis de notre collègue CHARBONNEAU sur le sujet, donc j'imagine qu'il vaut mieux l'aborder en début de soirée.

Monsieur le Maire

Je vous remercie pour cet agrément, d'autant qu'il y a déjà eu beaucoup de débats et que ce n'est pas la première délibération sur le sujet. Mais en effet, cette délibération sera présentée par Monsieur SIX après celles présentées par Monsieur THEBAULT, il y a aussi des délibérations importantes que Marc THEBAULT présente. Y a-t-il des remarques sur le recueil des décisions ? Oui, Monsieur DESQUINS.

Dominique DESQUINS

Je constate avec plaisir que la belle manifestation que nous avons eue ce week-end sur le bicentenaire de Napoléon n'a coûté que 15 500 €.

Amaury BREUILLE

Puisque Monsieur DESQUINS évoque ce sujet, j'ai une question, Monsieur le Maire. J'ai rencontré des gens qui étaient par hasard en vacances à Niort et qui voulaient assister à cette manifestation, grand bien leur fasse, tant mieux, mais ils voulaient y assister à l'Hôtel de Ville qui était un des points indiqués par l'Office du tourisme, or il semble que cette partie de la manifestation n'ait pas eu lieu. Ils n'ont donc pas pu y assister. Quelles sont les explications ? Et est-ce que du coup, le programme étant modifié, le coût est également modifié ?

Monsieur le Maire

Je crois qu'on va rester sur les décisions qui ont été prises, mais pour votre information, Monsieur BREUILLE, sachez qu'il y a eu des problèmes de synchronisation avec des mariages donc j'ai préféré que la Mairie soit dévolue à sa fonction principale. Y a-t-il d'autres questions sur un sujet qui se rapporte aux décisions ? Merci, nous prenons acte de ce recueil.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-227

Direction du Secrétariat Général

**DÉSIGNATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES DEUX-SÈVRES - MODIFICATION**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.5211-6, L.5211-7, L.5211-8 et L.5212-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel de Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Lors du Conseil municipal du 11 avril 2014, avaient été élus : Monsieur Jérôme BALOGE, titulaire et Monsieur Michel PAILLEY, suppléant ;

Considérant la démission de Jérôme BALOGE, il convient de procéder à une nouvelle élection pour 2 représentants de la Ville de Niort au Comité syndical du SIEDS ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- élire un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Ville de Niort au Comité syndical du SIEDS.

Une seule liste ayant été présentée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Ont été proclamés élus :

- Monsieur Michel PAILLEY (*titulaire*)
- Monsieur Dominique SIX (*suppléant*)

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Avant d'aborder le Compte Administratif, nous avons quelques désignations à opérer. La première porte sur le renouvellement des membres du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres. Je vous propose les noms de Monsieur PAILLEY comme titulaire et de Monsieur SIX, qui est aussi en charge à la Ville des questions qui touchent aux concessions, comme suppléant.

Oui, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout simplement que vous nous évoquiez le pourquoi de cette décision. Est-ce qu'il y a le moindre conflit d'intérêt entre vos activités passées voire futures et la présence au sein de ce très important Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres ? Et est-ce que cette décision concerne également votre participation au bureau de 3D Energies dans lequel vous aviez été élu ?

Monsieur le Maire

Il n'y a absolument aucun conflit d'intérêt dans la mesure où j'ai délégué toutes mes compétences en matière de concessions d'électricité et de gaz à Monsieur SIX à partir de mon élection. Mais vous savez que quand un Maire est élu, il siège à un certain nombre d'instances et puis ensuite il est amené à voir où il est utile. Il se trouve qu'au moment de mon élection, les Agglos devaient prendre un pouvoir nouveau dans les syndicats d'électrification notamment, et c'était la raison de l'invitation qui m'avait été faite à y siéger. Aujourd'hui, la loi s'oriente différemment et il me semble plus utile et pertinent que la Ville de Niort y soit représentée par quelqu'un d'autre que par le Maire lui-même, afin de me concentrer sur mes nombreuses autres activités.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, j'en conclus que vous avez donc constaté que vous n'étiez pas utile dans cette instance, c'est votre constat, se pose tout de même la question que posait Pascal DUFORESTEL, c'est-à-dire : restez vous à siéger au sein de 3D Energies malgré ce changement de désignation ? Je ne pense pas que ce soit possible mais vous me confirmerez ou vous m'infirmerez. Et une autre question qui porte sur nos relations avec le SIEDS, nous en sommes membres et nous y participerons par plusieurs représentants, qu'est ce qui explique finalement que nous soyons les seuls à ne pas avoir participé au groupement de commande sur l'énergie ? Ça aurait pu être, à mon sens, intéressant, étant dans une structure participant au SIEDS.

Merci de vos deux réponses.

Monsieur le Maire

Je crois que ce n'est pas le sujet de la délibération puisque c'est une réponse qui a déjà été apportée en son temps, donc on ne va pas y revenir. Monsieur DUFORESTEL, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Pascal DUFORESTEL

Inaudible sur les deux questions.

Monsieur le Maire

Sur la première, 3D, quand on est au SIEDS en effet, on est dans les autres organismes du SIEDS par le seul truchement de l'élection au sein du bureau syndical. Comme je n'ai plus aucune participation au sein du SIEDS, je ne suis plus non plus dans ses autres structures.

Qui s'oppose à cette désignation ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

PROCES-VERBAUX

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-228

Direction du Secrétariat Général

**ORGANISMES EXTÉRIEURS - DÉSIGNATION D'UN
DÉLÉGUÉ SPÉCIAL À LA SEM DEUX-SÈVRES
AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal a accordé à Deux-Sèvres Aménagement, des garanties d'emprunt pour le financement d'aménagements en vue de poursuivre l'opération d'aménagement « ZAC Pôle Sport ».

L'article L.1524-6 du Code général des collectivités territoriales précise que « *Lorsqu'une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales a accordé sa garantie aux emprunts contractés par une société d'économie mixte locale, elle ou il a le droit, à condition de ne pas en être actionnaire directement représenté au conseil d'administration ou de surveillance, d'être représenté auprès de la société d'économie mixte locale par un délégué spécial désigné, en son sein, par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement.*

Le délégué spécial doit être entendu, sur sa demande, par tous les organes de direction de la société. Ses observations sont consignées au procès-verbal des réunions du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Le délégué peut procéder à la vérification des livres et des documents comptables et s'assurer de l'exactitude de leurs mentions.

Le délégué rend compte de son mandat dans les mêmes conditions que celles prévues pour les représentants au conseil d'administration par le quatorzième alinéa de l'article L.1524-5 ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2014 portant désignation de Monsieur Marc THEBAULT, pour représenter la Ville de Niort en qualité de délégué spécial au sein de la SEM Deux-Sèvres Aménagement ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Marc THEBAULT ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner un représentant élu de la Ville de Niort en qualité de délégué spécial pour représenter la Ville de Niort au sein de la SEM Deux-Sèvres Aménagement.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

A été désigné : Monsieur Luc DELAGARDE

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il convient de désigner un autre membre que Monsieur THEBAULT, qui siège à un autre titre, et je vous propose de désigner Monsieur Luc DELAGARDE qui est Adjoint en charge des participations économiques de la Ville, qui à ce titre a vocation à siéger au sein de DSA.

Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-229

Direction du Secrétariat Général

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION DE LA
VALLÉE DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS
(SYRLA) - MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2009 approuvant le principe de création du SYndicat mixte pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents (SYRLA) ainsi que ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral de création du SYRLA du 14 décembre 2009 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2014 portant désignation des 8 représentants de la Ville de Niort au Comité syndical du SYRLA ;

Vu la délibération du Conseil syndical du 25 mars 2015 se prononçant en faveur d'une modification des statuts du SYRLA portant sur les articles 1 et 5, qui seraient rédigés comme suit ;

- *la communauté de communes de Haute Sèvre est remplacée par la communauté de communes du Mellois ;*
- *la commune de la Crèche est remplacée par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.*

Considérant qu'il convient à chaque collectivité membre du SYRLA de délibérer sur cette proposition de modification statutaire ;

Considérant que le nombre des représentants de la Ville de Niort est inchangé dans les statuts modifiés, les élus désignés le 11 avril 2014 restent inchangés, il s'agit de :

Titulaires :

- *Monsieur SIMMONET Florent*
- *Monsieur SIX Dominique*
- *Monsieur PAILLEY Michel*
- *Madame BRUNETEAU Carole*
- *Monsieur PERSAIS Eric*
- *Madame TRUONG Elodie*

Suppléants :

- *Monsieur DESCAMPS Fabrice*
- *Monsieur PIVETEAU Alain*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts du SYndicat mixte pour la Restauration de la vallée du Lambon et de ses Affluents telle que proposée par délibération du Conseil syndical du SYRLA du 25 mars 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Cette délibération porte sur la modification des statuts du Syndicat pour la Restauration de la Vallée du Lambon et de ses Affluents, le SYRLA. Il convient pour chaque collectivité membre du SYRLA de délibérer sur la proposition de modification des statuts nécessitée par des changements de nom d'un certain nombre de représentation de communes, la Communauté de communes de Haute Sèvre est remplacée par la Communauté de communes du Mellois et la commune de la Crèche est remplacée par la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre. Bien sûr à cette occasion il s'agit de confirmer les noms de nos représentants proposés, qui restent inchangés, avec juste une correction parce qu'il y a une erreur d'orthographe, parmi les titulaires il ne s'agit pas de Laurent SIMMONET mais bien de Florent SIMMONET, Conseiller municipal bien connu.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-230

Direction du Secrétariat Général

**CONVENTION DE MUTUALISATION DU CABINET -
AVENANT N°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 19 décembre 2014, la Ville de Niort a adopté une convention de mutualisation des cabinets du Maire de Niort et du Président de la CAN. La mise en place en place d'un cabinet unique portait sur trois agents (un directeur de cabinet recruté par la CAN et deux collaborateurs recrutés par la Ville).

Depuis cette date, le cabinet a été renforcé par le recrutement d'une collaboratrice à la CAN et par une collaboratrice à la Ville de Niort. Ces évolutions nécessitent de modifier par avenant la convention de mutualisation.

L'avenant en annexe prend en compte ces modifications ;

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation du cabinet joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Délibération que nous avons examinée en Conseil communautaire la semaine passée, il s'agit de la convention de mutualisation du Cabinet avec un avenant n°1, qui modifie le périmètre du Cabinet. Comme c'est une convention nominative visée par la Préfecture, il s'agissait de la réformer en fonction des noms qui désormais y figurent. Oui, Dominique SIX.

Dominique SIX

C'est une intervention sans objet avec la délibération, mais je voudrais demander à notre collègue Amaury BREUILLE, alors que les débats sont enregistrés, pourquoi il se met à enregistrer la séance.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet et sur la délibération, s'il vous plaît ? Sur la délibération, Monsieur BREUILLE ?

Amaury BREUILLE

Je souhaitais répondre à votre collègue Dominique SIX qui me pose une question. Si vous ne le souhaitez pas, je ne réponds pas, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Non, mais nous sommes tous rassurés, nous sommes tous audio protégés, audio surveillés, on l'était vidéo d'ailleurs la dernière fois, donc je suis sûr que nous aurons droit à un best of en fin d'année concocté par vos soins.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Pour revenir à cette délibération sur la mutualisation du Cabinet, ce qui me pose question c'est qu'en fait, plus on mutualise et plus il y a de personnels d'engagés, alors que dans la logique ça devrait être le contraire. Le but de la mutualisation, comme chacun l'entend, c'est l'économie de moyens humains et financiers, or il y a six mois le cabinet unique était composé de trois personnes, aujourd'hui il en est composé de deux de plus. Où est le gain de la mutualisation dans cette affaire là ? Et l'étude de cette mutualisation sur les deux cabinets a-t-elle été mal appréhendée ou bien mal estimée ? Comment est-elle ensuite répartie ? C'est assez compliqué, j'ai mis un certain temps à comprendre l'histoire des 20%, des 10%, et où sont les bureaux ? Où sont les vrais Cabinets ? Y a-t-il deux bureaux ? L'un ici l'autre ailleurs ? Je voulais avoir cette précision quant à la mutualisation et l'économie réelle de ce Cabinet ou ces Cabinets.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Le Cabinet n'est pas plus important qu'il a pu l'être, par contre il y a un seul Directeur de Cabinet, cette info est une réponse, de même qu'il y a un Président et un Maire. Le choix a été fait qu'il n'y ait pas un seul site pour les collectivités donc il y a en effet plusieurs lieux où le Cabinet se trouve, le Directeur du Cabinet est par exemple principalement le matin à l'Hôtel de Ville et principalement l'après-midi à la Communauté d'Agglomération.

Amaury BREUILLE

Nous avons dans la convention les pourcentages versés entre la Ville et l'Agglo, je souhaiterais qu'on nous indique les montants correspondants, qui ne sont pas des montants individuels mais des montants globaux puisqu'ils concernent plusieurs collaborateurs, cinq au total, donc je souhaite qu'on puisse nous donner les montants versés. Et d'autre part, j'aurais souhaité savoir si certains de ces membres de Cabinet ont des décharges d'activités ou pas. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. Je crois qu'une question a déjà été posée en ce sens de votre part et on y a répondu en Conseil municipal. Une dernière question, Monsieur BREUILLE ?

Amaury BREUILLE

Je crois que vous faites erreur, Monsieur le Maire, en l'occurrence je n'ai jamais posé de question sur ce sujet, je crois que notre collègue Pascal DUFORESTEL avait posé une question écrite, et qui était un petit peu différente puisqu'il demandait un montant individuel de rémunération que vous aviez refusé de donner. Je vous demande aujourd'hui le montant global de rémunération et en l'occurrence c'est le montant qui est versé au titre de la convention par la CAN, je ne vois pas à quel titre on pourrait nous refuser de le connaître. Donc je demande vraiment à ce que vous nous le donniez lors de cette séance, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Durant cette séance, ça va être difficile parce que je ne l'ai pas sous le bras, mais par contre on va voir dans quelle mesure il est possible de vous le communiquer, étant donné en effet que ce sont des dossiers qui sont aussi personnels, et un membre du Cabinet, comme tout agent de la Ville, relève aussi des règles de l'anonymat. Je sais bien qu'à plusieurs reprises vous avez tenté d'approcher un certain nombre de ces documents, mais nous maintenons l'importance de l'anonymat en matière de ressources humaines, Monsieur BREUILLE. Je préciserai également qu'il n'y a aucune augmentation ou évolution, aucun versement particulier entre les deux collectivités. C'est un équilibre. Oui, Monsieur BREUILLE, c'est la dernière, peut-être ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Oui, simplement une question de compréhension, Monsieur le Maire. Quand vous dites que j'ai essayé d'approcher certains de ces documents, à quoi faites vous référence ? Je ne vois absolument pas de quoi vous voulez parler.

Monsieur le Maire

On s'en expliquera. Mais ça fera peut-être partie prochainement des rappels à l'ordre que je serai obligé de vous faire.

Amaury BREUILLE

Rappels à l'ordre, Monsieur le Maire, vraiment ?

Monsieur le Maire

Que je serai peut-être obligé de vous faire si vous persistez à une certaine attitude.

Amaury BREUILLE

Je ne comprends pas votre insinuation, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

J'aurai peut-être l'occasion de vous la préciser, Monsieur BREUILLE

Amaury BREUILLE

J'y compte bien.

Monsieur le Maire

Je compte sur vous pour réformer votre comportement, non pas seulement au Conseil municipal mais au quotidien dans cette Mairie. Merci. Je ne crois pas que ça nécessite d'être rendu public davantage, on se comprend. Merci.

Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire, à ne pas confondre avec mon collègue Amaury BREUILLE.

Monsieur le Maire

Je comprends.

Pascal DUFORESTEL

Une remarque qui n'a rien à voir, je ne sais pas si c'est lié à votre départ du SIEDS, mais votre micro manque d'énergie. Je crois qu'en général, ce sont des piles qui alimentent ces micros.

Monsieur le Maire

Mais le Maire n'en manque pas, c'est bien là l'essentiel.

Pascal DUFORESTEL

Non, tout à fait ragaillardi par un week-end napoléonien, j'imagine que vous êtes en pleine forme, néanmoins...

Monsieur le Maire

Ragaillardi, napoléonien, c'est cela en effet ?

Pascal DUFORESTEL

Néanmoins, il serait utile pour la bonne qualité de nos débats, de notre écoute et de nos échanges fructueux, que ce micro soit alimenté jusqu'à la fin de la séance. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais tenter de me rapprocher. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Qui s'oppose à la délibération ? Deux, Monsieur CHARBONNEAU, Monsieur BREUILLE. Qui s'abstient ? Merci. Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-231

Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le compte de gestion de l'exercice 2014 a été présenté par le Trésorier Principal Municipal. Il concerne le budget principal et les budgets annexes.

Après s'être fait présenter, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avoir pris acte, sur le budget principal, d'une discordance d'imputation comptable au sein du chapitre 65, pour cinq lignes de mouvement comme suit :

N° bordereau/mandat	Fonction	Compte au sein du compte administratif	Compte au sein du compte de gestion
103/1618 du 11/02/2014	2131	6558	6574
103/1619 du 11/02/2014	2131	6558	6574
103/1620 du 11/02/2014	2131	6558	6574
137/2267 du 19/02/2014	2131	6558	6574
195/3278 du 03/03/2014	2131	6558	6574

Considérant, qu'à l'origine ces cinq lignes de mouvements ont été émises par l'ordonnateur sur le compte 6574 et ont bien été prises en compte par la Trésorerie, considérant que l'ordonnateur a constaté après émission des mandats avoir commis une erreur d'imputation et a modifié ladite imputation, que cette discordance d'imputation n'influe pas sur le résultat comptable de l'exercice,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que les comptes de gestion des budgets annexes de la Ville de Niort, dressés pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

- déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Ville de Niort, dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Niort Sèvre pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, appelle une observation sur l'imputation de cinq mouvements, sans réserve exprimée du fait que le résultat global est concordant avec le Compte Administratif 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-232

Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2014, dont les résultats sont présentés en annexe ;
- conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, *Monsieur* Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation des comptes administratifs.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	7
Non participé :	1
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

C'est parti pour une intervention sans doute un petit peu longue.

Monsieur le Maire

Là, on est sur le compte de gestion, pas sur le compte administratif. Tu passes les deux ?

Alain GRIPPON

Je passe les deux parce que le diaporama inclut le compte de gestion dans sa première page. Mais je vais faire de façon très rapide parce que c'est un peu compliqué à expliquer et à comprendre.

Monsieur le Maire

D'accord, donc je me retirerai au moment du vote pour la deuxième délibération, Marc THEBAULT présidera la séance à ce moment-là.

Alain GRIPPON

Donc je disais que vous avez un document d'une quarantaine de pages. C'est un peu lourd, c'est un peu compliqué, donc je vais essayer de faire le plus simple possible. La première diapositive présente une vue d'ensemble du compte de gestion établi par le Trésor et qui inclut les reports, l'affectation des résultats, il est vraiment très difficile de le commenter simplement, donc je vous demande de prendre acte et sans plus, d'autant qu'au plan de l'analyse financière, à mon avis, il n'a pas un intérêt majeur. La diapo suivante exprime en terme d'équilibre les écarts réalisés entre le Compte Administratif 2013 et le 2014, vous avez le détail de chacune des rubriques pages 10 et suivantes, mais ce document synthétique a le mérite de présenter les choses de façon globale. Donc, des recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent pour le compte administratif 2014, à 89 531 000 € contre un voté de 87 677 000 €. On verra tout à l'heure les écarts qui justifient une augmentation globale de 2 737 000 € en ce qui concerne la comparaison 2013/2014 et un montant légèrement moindre pour l'écart entre le voté et le réalisé. Une précision, sachant que je suis amené à le faire à chaque fois, mais dont je ne comprends pas le sens, c'est : Pourquoi, au niveau du voté, on n'a pas les produits des cessions et pourquoi on les a au niveau du réalisé. Au niveau du réalisé, ça me semble légitime puisqu'on a les chiffres en quelque sorte, au niveau des budgets on peut quand même savoir à peu près quelles sont les cessions auxquelles on procèdera, cependant il semble que l'instruction M14 qui régit le fonctionnement de ces comptes ne prévoit pas cette précision dans le budget voté. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 80 967 000 € par rapport à un voté de 82 763 000 €, soit un écart favorable puisqu'il s'agit d'une diminution entre le voté et le réalisé de 1 264 000 €. Le résultat de fonctionnement, qui est bien évidemment la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 7 175 000 €, donc un écart de 696 000 € par rapport à 2013. Les travaux en régie qui constituent des travaux réalisés par la collectivité pour son propre compte s'élèvent à 1 200 000 € tant au niveau du voté que de l'exécuté. Ce qui se traduit par une capacité

d'autofinancement brute hors cessions de 7 175 000 € + 1 200 000 = 8 375 000 € au titre du Compte Administratif 2014. Les amortissements d'emprunts viennent obérer ou amputer cette capacité d'autofinancement brut à hauteur de 5 973 000 € et permettent de dégager un autofinancement net de 2 401 000 €. On ajoute les 1 389 000 € de cessions d'immobilisations, ce qui permet de déterminer un montant disponible pour le financement des investissements de 3 791 000 €. Voilà pour la section fonctionnement.

La section investissement, elle, fait état de dépenses réelles d'investissement de 16 833 000 € et de recettes réelles d'investissement de 16 492 000 €. Donc un ajustement assez cohérent et corrélé entre recettes et dépenses, mais en diminution assez sensible par rapport à ce qui avait été voté ; Vous n'ignorez pas que le vote du budget 2014 est intervenu très rapidement après notre arrivée aux affaires et qu'un certain nombre de projets ont été abandonnés, reportés ou décalés, ce qui explique la diminution du réalisé par rapport au voté. Le résultat d'investissement, puisque recettes et dépenses s'équilibrent, est quasiment nul en 2014 puisqu'il s'élève à moins 341 000 €. Le financement disponible pour l'investissement s'élevant, comme on l'a dit tout à l'heure, à 3 791 000 €, il nous reste un volume d'emprunt pour financer des investissements de 7 200 000 €.

Vous avez le même tableau que je ne vais peut-être pas compléter mais lire de façon exhaustive, qui concerne cette fois le voté 2014 par rapport au réalisé 2014 avec des écarts qui vont à peu près dans le même sens, mais qui se traduisent par des montants différents puisqu'on compare deux choses qui ne sont pas strictement comparables. La diapo suivante, je l'ai fait l'autre jour pour ceux d'entre vous qui étaient à la CAN, j'ai demandé au service qu'on me fasse un état patrimonial, comment dirais-je, en présentant un bilan, vous avez les pages 8 et 9, bilan actif et bilan passif que je ne commenterai pas, je commente simplement cette diapo, le fonds de roulement et de trésorerie, les ressources stables c'est-à-dire les ressources mises de façon durable à la disposition de la collectivité qui consistent essentiellement dans les fonds propres mais aussi les dettes financières à moyen et long terme, ces ressources stables s'élèvent à 641 667 €, on verra que le même niveau était atteint au 31 décembre 2013. Les emplois stables, c'est-à-dire les emplois durables à leur tour constitués par les immobilisations, qu'elles soient incorporelles, corporelles ou financières, sont également à peu près de même niveau, donc le fonds de roulement global qui est la différence entre les ressources stables et les emplois stables s'élève à 7 202 000 € pour 2014, en augmentation assez sensible par rapport à 2013. Concernant maintenant ce qu'on appelle le besoin en fonds de roulement ou le dégagement de fonds de roulement en l'espèce, il s'agit de la différence entre des ressources de financement que sont les dettes à court terme, dont on soustrait les créances qui constituent des emplois de court terme. Donc le besoin, le dégagement de fonds de roulement pardon, puisque le besoin est négatif, s'élève à moins 2 863 000 €, le cumul entre 7 702 000 € et moins 2 863 000 €, ce n'est pas un moins en fait c'est un plus, puisqu'il s'agit d'un dégagement, se traduit par une trésorerie à la fin de l'exercice de 10 565 000 €. Je ne crois pas qu'il faille commenter ou tirer des enseignements plus importants au niveau de la variation de la trésorerie, n'oublions pas que la trésorerie c'est à un moment donné, au 31 décembre, et il peut donc y avoir des variations qui sont « épongées » dès les 15 jours ou le mois qui suivent, tout dépend du cadencement, des encaissements et des dépenses. Pour la présentation de l'actif et du passif, en fait c'est la décomposition entre l'actif et le passif comme on peut s'y attendre. Les recettes de fonctionnement :

J'ai dit tout à l'heure, qu'à partir de la page 10, vous aviez le détail des recettes et des dépenses de fonctionnement, il reprend les grandes rubriques, je vais me contenter de citer les montants ou les écarts entre 2014 et 2013 qui peuvent être significatifs, sachant toutefois qu'il faut apprécier les choses sous deux angles, la variation à valeur absolue mais aussi la variation en pourcentage. Là, on voit que la principale variation en recettes réelles de fonctionnement provient des impôts et taxes et des autres produits. La diapo page 11 fait état du détail des produits, des services et du domaine où il n'y a pas de variation très significative tant à N-1 qu'au voté 2014. Les ressources fiscales, on peut s'y attacher un petit peu plus longtemps, les contributions directes, taxes foncières et taxes d'habitation, augmentent de façon assez sensible, mais ça ne représente en pourcentage que 1,4%, c'est lié à de nouvelles constructions ou à de nouvelles bases fiscales et aussi à l'augmentation des bases qui ne dépend pas de la municipalité mais qui dépend de la revalorisation que nous impose l'Etat. Attribution de compensation de la CAN, elle est d'un montant équivalent année après année. Les droits de mutation sont en légère augmentation, non pas que le marché soit particulièrement actif mais d'une année à l'autre, on peut avoir une cession supplémentaire ou une cession en moins en N-1, ce qui fait des variations pas très significatives mais enfin, en espèce, 11% tout de même. La taxe sur la consommation finale d'électricité ne varie quasiment pas. Les droits de stationnement sont à peu près à l'équilibre sachant qu'on a déjà évoqué le sujet des droits de stationnement en distinguant ce qui relève de la diminution des tarifs mais aussi de l'augmentation de la fréquentation, et puis d'autres recettes à hauteur de 1 241 000 €. Il convient de noter, c'est mis en troisième observation, que la Ville a perçu en 2014, au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales 461 000 €, ce montant est compris dans la rubrique « autres » que je viens d'évoquer. Les dotations du FPIC sont perçues par la CAN qui en redistribue tout ou partie aux communes. Recettes de fonctionnement toujours, en matière de dotations, subventions et participations : 18 402 000 €, en diminution de 381 000 € par rapport au CA 2013, mais ça ne représente que 2% avec une diminution assez sensible de la Dotation Forfaitaire, mais les autres dotations et participations, qui comprennent notamment la dotation générale de décentralisation, le fonds d'amorçage des rythmes scolaires, les participations liées aux emplois d'avenir et les recettes tirées de l'ANRU, d'un montant de 433 000 €, sont en nette progression. Autres produits de fonctionnement : les atténuations de charges, le montant est peu significatif, ça correspond à ce que la Sécurité sociale ou les organismes de prévoyance peuvent rembourser pour du personnel non titulaire. Le revenu des immeubles est d'un montant à peu près similaire année après année, et de même entre le voté et le réalisé. Les produits financiers très peu significatifs. Les produits exceptionnels, subventions et remboursements d'assurances sont un peu plus élevés qu'en N-1 puisqu'ils représentent 616 000 € contre 372 000 €, et puis les cessions d'immobilisations, qu'on a déjà vues, vous voyez que le voté est de 0 comme je vous l'indiquais tout à l'heure, alors que le réalisé est de 1 389 000 €, chiffre déjà cité.

Passons maintenant aux dépenses de fonctionnement. Globalement, la masse la plus importante, ce sont les dépenses de personnel avec un écart par rapport à 2013 de 1 974 000 € pour un montant global charges incluses, de 42 034 000 €. Les charges à caractère général restent du même niveau qu'en 2013 mais sont en diminution par rapport au budget voté, c'est la conséquence quasi directe des mesures que nous avons prises pour essayer de contenir les dépenses de fonctionnement et l'équilibre financier ou les

grands équilibres financiers liés à notre endettement et à la nécessité de dégager de la CAF. Les charges financières concernent à 100% les intérêts sur emprunts, les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 796 000 €, je crois qu'on a le détail un peu plus loin donc on pourra revoir la chose. Provisions et autres dépenses, on a un montant qui correspond à peu près à ce qui a été voté et ça tient compte des provisions sur un certain nombre d'éléments dont l'OGEC, le redressement TVA sur le stationnement. Les dépenses de personnels, vous avez le détail entre les rémunérations et les charges sociales, on voit que l'augmentation globale représente 4,5%, c'est une augmentation qui est liée à deux éléments : le glissement vieillesse technicité d'une part et d'autre part la revalorisation des catégories B et C. Troisièmement, le fait aussi que les charges sociales dont les taux sont fixés par l'Etat ont augmenté de façon assez significative, notamment concernant les personnels de catégorie B et C. Les charges à caractère général, on a globalement, par rapport à 2013, une réelle stabilité, par contre on a une diminution par rapport aux montants votés qui provient, je l'ai dit, des efforts que nous avons mis en œuvre pour se sortir en quelque sorte d'une impasse financière compliquée. Je ne pense pas qu'une analyse ligne à ligne, sauf si vous le souhaitez, soit nécessaire. On a vu par exemple, et ça avait déjà été remarqué, que le poste des assurances avait augmenté de façon très-très sensible par rapport à 2013, ce n'est la faute à personne mais c'est quand même un triste constat puisque le montant a quasiment plus que doublé. Entretien et réparation des terrains, eh bien ça dépend un peu des circonstances et des dommages causés aux différentes immobilisations concernées. Fourniture de petit équipement et voirie, on a une stabilité par rapport à ce qui a été voté et une diminution par rapport à 2013. Voilà pour l'essentiel. Les charges à caractère général, vous avez une page de commentaires qui peut expliciter un certain nombre de variations. Les autres charges de gestion, page 19, concernent essentiellement les subventions accordées soit aux personnes de droit privé, soit au CCAS, soit au SDIS dont on sait que cette contribution au SDIS a fait l'objet d'une négociation qui s'est traduite par une économie substantielle de 6,5% par rapport à 2013. La subvention au budget annexe du parc des expositions de Noron, pas d'écart ou très peu entre le voté et le réalisé, et pas d'écart non plus par rapport à 2013. Les indemnités et frais de mission des élus, on a une diminution sensible de 30% par rapport à 2013, à la fois liée à un moindre nombre d'Adjoints mais aussi à la diminution des indemnités et légère diminution aussi par rapport à ce qui a été voté au titre de 2014. Les charges financières, on l'a vu, ce sont les intérêts sur emprunts pour l'essentiel et également une perte de change sur un emprunt, qui est peu significative mais qui perdure depuis deux exercices au moins. Les charges exceptionnelles, on voulait tout à l'heure en évoquer le détail, elles concernent le contrat de gestion des parkings en concession, mais on avait déjà en 2013 un montant à peu près équivalent. Le contrat de gestion exploitation de l'Acclameur, même observation. La subvention budget annexe foire exposition, en diminution sensible cette fois, moins 234 par rapport à 2013 et la subvention au budget annexe stationnement où on avait une subvention à caractère exceptionnel me semble-t-il en 2013, qui n'a plus lieu d'être depuis. Autres, je ne sais pas si on a le détail mais là encore on observe un montant qui est sensiblement équivalent entre le voté et le réalisé mais aussi entre 2013 et 2014.

Passons maintenant à la section investissement avec un tableau de synthèse qui fait état au titre de 2014, mais je crois l'avoir déjà dit tout à l'heure, d'un total de dépenses d'équipement de 15 536 000 € où on

différencie ce qui relève de projets, qui sont des projets d'envergure, des dépenses récurrentes qui ont le caractère d'investissement mais qui concernent du gros entretien en quelque sorte. Et puis les travaux en régie et autres ajustements, 97 000 €. Les dépenses d'équipement, hors amortissement, là on liste l'ensemble des projets qu'on vient d'évoquer pour 9 560 000 € avec Brèche, Terre de Sport, OPAH-RU. Je ne pense pas qu'il y ait de commentaire particulier à faire, sinon qu'on voit une diminution assez sensible par rapport à 2013, mais ce sont des travaux qu'on ne refait pas deux fois autrement dit, on finit ou on boucle des investissements et bien sûr, s'ils sont bouclés dans de bonnes conditions, il ne sont pas réédités les années suivantes. Outre les projets, vous avez d'autres dépenses d'équipement qui sont listées ici, je pense qu'il n'est pas d'un intérêt majeur de les lire. C'est le détail des 9 500 000 € de projets et puis on a à la page suivante, page 25, les dépenses récurrentes, qui sont donc des dépenses de gros entretien à caractère d'investissement au plan comptable et au sens de la M14. Maintenant, les recettes d'investissement. On l'a vu, elles sont de 16 492 000 € avec les dotations qui correspondent au fonds de compensation TVA, la taxe d'aménagement, les excédents de fonctionnement capitalisés, c'est une notion que je maîtrise mal donc j'éviterai de vous faire des commentaires qui ne seraient pas forcément pertinents. Les subventions dont opérations pour compte de tiers ou sous mandat, ce sont des subventions reçues à hauteur de 4 389 000 €, les amendes de police qui sont considérées comptablement comme des ressources d'investissement, en ce sens qu'elles ont pour vocation de financer des travaux de voirie. Je trouve que c'est un peu tiré par les cheveux mais bon, pourquoi pas. Autres recettes, des immobilisations financières, c'est le remboursement par DSA d'une avance liée à la convention de mandat pour l'aménagement de la ZAC Terre de Sport. Vous avez ensuite une diapo sur la situation au regard de la dette, on a l'encours de la dette début d'exercice 2012/2013/2014, les emprunts mobilisés au cours de l'exercice, en 2014 il n'y en a eu que deux cette année, un de 4 000 000 € et un de 3 200 000 € ou un de 4 200 000 € et un de 3 000 000 €, je ne sais plus, et plutôt en fin d'exercice. Le remboursement de l'annuité en capital, pas tout à fait du même montant, il est plus important puisque plus ça va, en quelque sorte, plus on rembourse de capital et donc a fortiori un peu moins d'intérêts et le flux net de la dette qui est la différence entre les emprunts mobilisés et le remboursement de l'annuité en capital. Voilà les emprunts souscrits au titre de 2014, 3 000 000 € et 4 200 000 € avec un taux Euribor de 3 mois plus une marge de 1,45% pour le banquier. Voilà concernant la section d'investissement et la dette. Je peux faire une pause si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, avant d'aborder les budgets annexes ? Je présente tout, d'accord.

Concernant le budget annexe du stationnement, vous avez au titre de l'exercice les dépenses, les recettes et les résultats par soustraction à la fois pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. On prend en compte les résultats antérieurs avec le report en section de fonctionnement et des reports en section d'investissement, pourquoi d'ailleurs des reports de fonctionnement dans les budgets annexes, Monsieur BARON ? J'aurais dû vous poser la question avant. Merci, c'est le résultat distinguant ce qui est du fonctionnement de ce qui est de l'investissement. D'accord. Donc ce serait bien d'utiliser la même terminologie. Réalisations plus résultats antérieurs, on a un équilibre global de 13 000 € pour la partie investissement ; 369 000 € pour la partie fonctionnement. Le reste à réaliser concerne les investissements pour 14 000 €, donc des dépenses qui sont engagées mais

pas encore réalisées et le cumul se traduit par un équilibre global en cumul équivalent entre dépenses et recettes. Le compte administratif pompes funèbres est en général à l'équilibre, là il est légèrement déficitaire, notamment pour les charges de fonctionnement, en l'espèce ce sont des reports en section de fonctionnement et ça se traduit par des dépenses de 71 000 € contre des recettes de 54 000 € soit un résultat négatif de 17 000 €. Le crématorium a des recettes qui sont très largement supérieures aux dépenses puisque le résultat global ressort à 2 200 000 €. Ce n'est pas la première année, c'est tous les ans qu'on constate cet écart très significatif. On ne peut pas faire de virement d'un compte à l'autre, malheureusement.

Monsieur le Maire

Des investissements vont être programmés, il y a de gros travaux à faire.

Alain GRIPPON

Zone d'activités les Champs de l'Arrachis, je vais peut-être passer rapidement puisque les montants sont peu significatifs, mais il s'agit essentiellement de dépenses qui concernent des études et des travaux d'aménagement, quant aux recettes ce sont des ventes de terrains aménagés qui permettent aussi de supporter les dépenses à caractère général et de faire face à de nouveaux éventuels investissements. Lotissement des Champs de l'Ormeau, on est à peu près dans la même situation avec des recettes qui sont des ventes de terrains aménagés et des dépenses qui sont des achats de terrains, ou des travaux, ou des études, sachant qu'on a un léger contentieux avec un notaire pour des raisons de TVA, ce n'est toujours pas résolu. Le parc de Noron fait état, en résultat cumulé de fonctionnement, en dépense : 1 200 000 € contre recettes 1 500 000 €, soit un résultat de plus 272 000 € en fonctionnement et en investissement il est légèrement négatif de 81 000 € en tenant compte de l'excédent de dépenses sur les recettes. La foire exposition où le total des dépenses s'élève à 1 010 000 € qui sont des dépenses de fonctionnement et des recettes de 997 000 €, soit un déficit de 13 000 €. Chaufferie bois des Brizeaux, les dépenses globales s'élèvent à 901 000 € pour des recettes de 341 000 €, le total cumulé des résultats est de même niveau, il se traduit par un résultat recettes moins dépenses de 19 000 €. Voilà concernant le rapport de présentation du Compte Administratif.

Monsieur le Maire

Merci Alain GRIPPON pour ces mouvements particulièrement riches. Le débat est ouvert.

Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

J'ai d'abord à adresser une félicitation à Alain GRIPPON, ensuite une remarque et deux questions. Félicitation pour le fait d'avoir réalisé un état patrimonial, je trouve que c'est une très bonne chose, ce qui n'est pas courant dans les collectivités locales et c'était tout à fait souhaitable. On va dire que ce n'est pas tout à fait évident parce que ça correspond peu à la logique d'une collectivité territoriale où finalement quand on accroît notre patrimoine, on accroît essentiellement nos dépenses, mais c'est utile d'en avoir

une vision claire. Une remarque, là plutôt pour vous, Monsieur le Maire, ce que je constate sur les grands équilibres c'est que vous avez des recettes de fonctionnement qui augmentent de 2,7 millions d'euros et au final on a une capacité d'autofinancement qui, elle, ne progresse que de moins d'un million d'euros. Ce n'est pas tout à fait dans la ligne de ce que vous aviez indiqué et ça pose une première question : les recettes, impôts et taxes progressent de 2,7% ; il me semblait que vous aviez indiqué que vous vouliez être le champion du stop fiscal, j'en conclus donc qu'une fois que nous avons ce constat au Compte Administratif vous allez restituer, sous une forme ou sous une autre, par exemple de baisse d'impôts, ces 2,7% de trop perçu puisque vous vous étiez engagé à un stop fiscal, je ne sais pas, vous me le direz après. Dernière remarque, je constate que les contrats de gestion des parkings en concession font apparaître des dépenses nouvelles puisque le CA 2013 indiquait un total de dépenses de 469 000 € et qu'à fin 2014 on est à 557 000 €, soit une progression de 85 000 €, ce qui représente à peu près 20%. Monsieur GRIPPON c'est bien ça ? J'allais dire je m'en étonne, non, je m'en inquiète mais je ne m'en étonne pas au regard des décisions qui ont été prises en 2014 sur le stationnement, notamment l'heure gratuite qui évidemment a des impacts négatifs sur nos comptes.

Monsieur LAHOUSSE

Un premier rappel, moi j'avais le souvenir que nous nous étions engagés sous le terme de stop fiscal uniquement à garder les mêmes taux. Le deuxième point, c'est que certes, on a eu peut-être de ce fait une augmentation des recettes de 2 700 000 €, mais la simple augmentation des dépenses de personnels, sur des points sur lesquels on a commencé à intervenir dans le courant de l'année, est de 2 000 000 € et pourtant on fait malgré tout un résultat de plus de 1 000 000 €, ce qui montre qu'on a quand même fait des efforts considérables dans ce domaine, mais c'est de la simple arithmétique.

Dominique DESQUINS

Monsieur le Maire et chers collègues, je constate que dans le budget, les investissements sont de 18 000 000 € inférieurs à ce qui était prévu, c'est à dire qu'en fait, on a réalisé en 2014 à peine la moitié des investissements prévus. Si je compare cet écart des 18 000 000 € aux recettes fiscales qui sont de 63 000 000 €, j'ai un chiffre de 28,6%, donc nous aurions dû, soit financer par l'impôt, soit financer par des emprunts supplémentaires ce qui manifestement n'est guère possible puisqu'on arriverait à ce moment là, si c'était l'emprunt, à 110% du budget total des recettes de la Ville. Donc je me demande simplement comment a été conçu le budget 2014 qui a été voté.

Simon LAPLACE

Je confirme les propos de notre collègue Monsieur LAHOUSSE, l'engagement au stop fiscal était bien un engagement à geler les taux d'imposition. Monsieur BREUILLE avait posé la même question l'an dernier, nous lui avons donné la même réponse. Si Monsieur BREUILLE oublie les réponses qu'on lui fait d'une fois sur l'autre, je comprends le nombre de ses interventions.

Amaury BREUILLE

Ah, mais vous allez m'apporter des explications sûrement tout à fait brillantes, mon cher collègue. Indiquez-moi si les 2,7% d'augmentation des recettes d'impôts et taxes sont exclusivement liés à une évolution des bases. Si tel est le cas, je comprendrais votre raisonnement, d'accord, ça veut dire que votre engagement ne porte que sur les taux, certes, et ça veut dire que vous ne tenez pas compte des évolutions de bases. Mais voyez-vous, je pense qu'il n'y a pas que de l'évolution des bases dans ces 2,7%. Et d'autre part, sur l'intervention de Lucien-Jean LAHOUSSE, effectivement vous avez réduit de l'ordre de 2 000 000 € les dépenses de personnels et je constate que cette politique de réduction du personnel n'est pas sans effet sur le service public parce que le service public, il se fait avec des agents qui sont nécessaires dans beaucoup d'activités municipales. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Je précise que chaque année on vote les taux, et depuis 2014 les taux d'imposition n'ont pas augmenté. Merci. C'est au Conseil municipal, c'est débattu, c'est public, c'est même dans la presse.

Rose-Marie NIETO

Je voudrais juste rappeler que nous ne votons effectivement que les taux mais que les bases sont imposées par l'Etat, l'évolution des bases ce n'est pas nous qui la contrôlons, qui la maîtrisons. Je le rappelle puisque la question se pose. Et le fait d'avoir moins de personnel, nous n'avons pas d'autre choix. Je vous rappelle quand même que les dotations de l'Etat ont été diminuées encore de 16% cette année et qu'il faut bien qu'on fasse avec la réduction qui nous est imposée. La masse salariale est une des variables qu'on peut justement essayer de maîtriser, donc voilà, nous n'avons pas le choix.

Amaury BREUILLE

Pardon mes chers collègues, mais l'un et l'autre, Simon LAPLACE et Rose-Marie NIETO, vous tournez autour du pot sans vraiment répondre. La question est simple : 1 695 000 € de variation de/ recettes, d'impôts et taxes, là-dessus on est tous d'accord, c'est ce qui est dans le document. Est-ce que cette variation est exclusivement due à l'évolution des bases ? Par ailleurs, elle fait 2,7%, on est d'accord qu'actuellement l'inflation annuelle n'est pas de 2,7%. Voilà, répondez juste à ma question, est-ce que c'est uniquement de la variation des bases ou pas ?

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, c'est quand même très simple, d'abord il peut y avoir les bases que l'Etat fixe chaque année, ensuite il peut y avoir plus de contribuables, et en tous cas, certitude réelle, c'est que le fonds de péréquation que reçoit la CAN participe des recettes et il a été voulu par les communes adhérentes, par le bureau de la CAN, une redistribution aux communes à hauteur de 460 000 € de ces recettes nouvelles. Je dis « exceptionnelles » parce qu'évidemment on ne sait pas combien de temps ça dure et que cela n'efface aucunement les baisses de dotations que par ailleurs le budget peut connaître. Donc ça explique cela, entre autres.

Fabrice DESCAMPS

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Monsieur BREUILLE essaye de noyer le poisson, le véritable chiffre important ici c'est l'autofinancement net de la commune qui est de 2 401 000 € et c'est ça la véritable victoire, si tant est qu'on se souvienne de ce qui serait arrivé à cette Ville si elle avait élu une autre équipe, avec la pente des dépenses qui était imprimée à ce budget par l'équipe précédente. Il faut mettre les gens devant leurs responsabilités.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DESCAMPS de souligner cette réalité.

Amaury BREUILLE

Eh bien, mon cher collègue, vous savez que prendre un chiffre isolément sans le comparer ça n'a jamais beaucoup de sens. Vous dites que l'autofinancement net est de 2 400 000 €. Il était au CA 2013 de 2 123 000 €, ça signifie qu'il a progressé de 279 000 € seulement, ce qui est un trait de crayon alors que les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2 700 000 €. C'est-à-dire que sur l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement, sur l'augmentation de nos ressources, il y en a simplement 1/10^{ème} qui vient améliorer l'autofinancement net. Je ne crois pas que ce soit le discours que j'ai entendu il y a un an ou en mars 2014 à l'installation de ce Conseil. Voilà. Tout simplement. Et pour ce qui est de votre réponse, Monsieur le Maire, si ce qui impacte les 1 695 000 € de recettes en impôts et taxes ce sont les relations financières entre la Ville et la CAN, ma foi vous savez, le contribuable Ville est pour moi aussi important que le contribuable CAN, c'est d'ailleurs à 60% le même et....Est-ce que je peux terminer mon intervention Monsieur LAHOUSSE ?

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, ne vous laissez pas perturber.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous me rappelez à l'ordre parce que je me laisse perturber ? J'aimerais que vous rappeliez à l'ordre les collègues qui interrompent les orateurs. Merci. Si l'impact est de cet ordre, eh bien c'est dans les comptes de la CAN qu'il faudra restituer des sommes au contribuable, dans ce cas. Ça m'embête un petit peu plus parce que je pense que ce sont les contribuables ménages, aujourd'hui, dans la situation de crise, qui ont le plus besoin de soutien, mais en tous cas le raisonnement n'en est pas moins le même.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. Juste une précision. Vous étiez au Compte Administratif du Conseil d'agglomération la semaine passée, vous avez vu que la CAN aussi bénéficiait du FPIC donc elle n'est pas débitrice mais elle est récipiendaire elle aussi de ce fonds, donc je crois qu'il faut creuser un peu et vous avez tous les éléments, d'ailleurs c'est dans ce Compte Administratif particulièrement développé

puisqu'il y a beaucoup plus de présentations analytiques et comptables que les années passées, suite notamment aux efforts qui avaient été demandés par la Chambre Régionale des Comptes et que nous développons, et ce Compte Administratif notamment présente un certain nombre d'éléments nouveaux dont vous avez d'ailleurs pu apprécier publiquement le caractère innovant et transparent. Donc je vous en remercie pour cet aspect. Maintenant, quand vous comptez au dixième d'autofinancement, je crois que vous n'avez pas vu non plus les prévisions qu'il vous était offert de voir dans les Conseils municipaux qui ont été préparés à ces occasions, et la dérive qui était celle des finances de la Ville si rien n'était fait, ni en plus ni en moins et nous étions à horizon 2017 à moins 5 000 000 € de déficit voire davantage. Et nous avons des perspectives déjà déficitaires à compter de cette année. Vous voyez, Lucien-Jean LAHOUSSE vous a rappelé l'effort qui avait été mené et qui aujourd'hui nous met en capacité d'afficher une CAF nette, mais la CAF nette n'est pas l'essentiel, c'est la capacité d'autofinancement brute qui nous permet d'amortir l'emprunt qui est lourd, qui pèse de plus en plus depuis 2013 et d'amortir aussi les baisses de dotations de l'Etat, donc cet effort il est fait tant en recettes, et je vous accorde que nous avons un peu de chance avec le FPIC, mais surtout en réduction de dépenses, ce qui se dénote de façon très claire dans ce premier Compte Administratif et que l'on pourra apprécier également dans le BS tout à l'heure mais qu'on appréciera encore davantage dans le Compte Administratif 2015. Merci. Monsieur PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Alors il va falloir choisir, s'agit-t-il de votre budget ? Ou ne s'agit-t-il pas de votre budget ? Puisqu'on a eu deux interventions totalement opposées des membres de votre équipe et on ne s'y repère pas très bien. Alors, moi j'y trouve la trace de vos décisions, celles évidemment qu'on conteste depuis les premiers votes, non pas le vote du BP puisque nous l'avions voté, mais le vote du BS que nous n'avions pas voté et la comparaison entre ce qui est réalisé, ce dont on parle aujourd'hui et ce qui était prévu, c'est bien le produit de vos décisions puisqu'il s'agit du BP, des différentes décisions modificatives et du BS. Alors, Monsieur BREUILLE a raison, en structure c'est tout à fait vrai, le résultat obtenu en terme d'autofinancement, qu'il soit brut ou net, provient de facteurs externes que vous ne maîtrisez pas, plutôt que de l'ensemble des décisions que vous avez commencé à prendre en 2014 et que vous vous proposez d'amplifier en 2015. La question, pour reprendre ce que disait Monsieur DESQUINS concernant l'investissement, on a souvent eu ce débat, d'ailleurs Monsieur BALOGE parlait à l'époque, à chaque Conseil, de budget en trompe l'œil lorsqu'il voyait qu'il y avait un écart entre les montants d'investissements votés et les montants d'investissements mandatés, la question est la suivante, puisqu'on n'a pas la réponse dans le document, sur l'ensemble des budgets votés, ont-ils tous été engagés, non pas mandatés, ou y a-t-il eu des annulations de crédits et si oui, combien ? Je pense qu'elles ont été, d'après les documents que j'ai pu parcourir, relativement faibles, ça veut donc dire que la situation qu'on présente ici doit se lire à l'horizon de l'ensemble des montants engagés et aujourd'hui, votre politique globale ne résout rien des difficultés qu'ont absolument toutes les collectivités locales aujourd'hui en France puisque votre discours depuis le départ qui consiste à créer un point catastrophique, et vous le faites à chaque fois pour mieux mettre en avant le côté formidable des décisions que vous avez prises, il se trouve bizarrement que toutes les collectivités locales, et je vous

invite à lire la presse, vous le faites, à écouter l'ensemble des déclarations des Maires, vous le faites, à lire les rapports qui sont présentés dans les différentes commissions du Sénat et de l'Assemblée pour vous rendre compte aujourd'hui que plus de 60% des collectivités sont dans la même situation que celle qui est aujourd'hui présente à la Ville de Niort. Je pense qu'il serait plus juste et plus lucide de reconnaître ces difficultés pour les affronter, plutôt que de laisser penser qu'il suffit d'un changement d'équipe pour résoudre des problèmes qui restent entiers. C'est ce que montre votre budget aujourd'hui. L'augmentation de la capacité d'autofinancement est principalement due à des effets de taux, donc des effets de marchés, vous le mettez dans le document, ça diminue le coût de l'emprunt, à des dotations ou des aides de l'Etat via la CAN, vous avez parlé du FPIC, mais vous avez aussi évoqué d'autres recettes qui rentrent dans cette catégorie qui n'étaient pas prévues au départ et qui viennent augmenter l'ensemble de vos recettes. Concernant les dépenses, et c'est là où pour nous, le bât blesse, on y voit la trace de vos décisions, non seulement concernant les dépenses votées mais celles réalisées, et c'est le sens de ma question, puisque si vous observez, si on observe la page des dépenses courantes, on constate qu'il y a une double diminution des crédits octroyés à la fois aux associations et au CCAS, en fait à tout ce qui concerne la politique sociale de proximité de la Ville. Une première fois dans vos décisions d'annulation de crédits, ça c'est la différence entre le CA et le voté et puis une seconde fois dans le réalisé, c'est-à-dire qu'une partie des crédits qui ont pourtant été votés par vous, n'ont pas été mis en œuvre, à hauteur de 100 000 € pour le CCAS et 200 091 €, je crois, pour les associations. S'agit-il de non décisions de votre part ou de l'annonce de la préfiguration d'un mode de gestion qui consiste à voter des crédits et pour pouvoir continuer à faire des économies dans votre modèle, à savoir diminuer d'une part le nombre d'emplois publics, ne pas augmenter les taux d'impôts d'autre part alors que les recettes d'impôts continuent effectivement à augmenter, est-ce que tout cela préfigure donc des budgets votés qui sont au final peu réalisés ? Nous avons commencé à avoir cette discussion, je ne suis pas sûr de la réponse, compte tenu des taux de réalisations annoncés, mais il est patent que sur les domaines sociaux, d'action sociale de la Ville, l'ensemble des crédits n'ont pas été finalement octroyés alors qu'ils avaient été votés.

Monsieur le Maire

Merci de vos interventions. J'aimerais quand même vous préciser deux choses. La première sur le CCAS, de Compte Administratif à Compte Administratif, la ligne ne correspond pas qu'au CCAS, mais c'est plus 17, 16,8% d'augmentation, d'écart positif entre le Compte Administratif 2013 et le Compte Administratif 2014. On ne peut pas dire qu'il y ait eu une baisse en tous cas, ce n'est pas le cas. Oui, c'est notre Compte Administratif et je vous accorde que le Compte Administratif 2015 prendra plus clairement en compte les mesures que nous avons commencé à prendre dès la fin mars début avril 2014. Néanmoins, vous ne vous exonérez pas comme ça de votre responsabilité par rapport à l'état dans lequel se trouvent les finances de la Ville qui ne sont pas comparables à l'ensemble des communes. L'ensemble des communes sont frappées par la baisse des dotations, mais toutes ne sont pas frappées par le poids de l'annuité de la dette, par la limitation qui s'impose à nous, de notre investissement tant que nous n'avons pas une CAF brute que nous avons à nouveau augmentée, élargie, comme on commence à le faire. Je voudrais vous donner quelques chiffres. Je compare les écarts entre le réalisé 2012/2013 et le réalisé 2013/2014. Recettes réelles de fonctionnement : alors, admettons que ce ne soit pas ce qu'il y a de plus

objectif avec le FPIC, encore qu'il n'explique pas tout, 0,48% d'augmentation des recettes entre 2012 et 2013, 3,2% entre 2013 et 2014. Dépenses réelles de fonctionnement entre 2012 et 2013 : 6,97%. Entre 2013 et 2014 : 1,6%. Si ce n'est pas une maîtrise !.. CAF brute entre 2012 et 2013 : moins 36,83%, donc une dégradation sensible. CAF brute entre 2013 et 2014 : + 12% et encore entre deux réalisés. Autofinancement net entre 2012 et 2013 en réalisé : moins 68,14% ; Entre 2013 et 2014 : 13,1% de positif. Donc je crois qu'il faut comparer ce qui est comparable, je suis d'accord avec vous, et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Fabrice DESCAMPS

Monsieur le Maire, je n'ai pas le talent pédagogique de Monsieur PIVETEAU mais enfin, moi, je lis les chiffres. CAF nette : 2 401 000 €, économie sur les dépenses réelles de fonctionnement : 1 796 000 €. C'est-à-dire que pratiquement tout l'autofinancement net qu'on dégage c'est dû aux baisses de dépenses de fonctionnement réelles. Voilà, c'est tout, c'est aussi simple que ça.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous nous expliquez que finalement, c'est très-très bien, parce que, quand on n'a qu'un dixième de nos ressources nouvelles qui viennent améliorer la capacité d'autofinancement, c'est vrai que dans l'absolu ce n'est pas très bon, mais si ça avait été les méchants socialo-écologico-communistes, ça aurait été dramatique. Moi, Monsieur le Maire, je suis un pragmatique et je regarde le réel. Et quand vous m'y opposez exclusivement, c'est ce que vous m'avez dit tout à l'heure, vous m'y opposez exclusivement des prévisions c'est-à-dire le prévisionnel et les extrapolations que vous aviez fait juste après votre installation, excusez-moi, mais la championne des extrapolations, si je me souviens bien, c'était Perrette...Regardons plutôt le réel et vous savez, en plus quand ces extrapolations sont faites par une équipe nouvelle qui avait quand même un certain intérêt à noircir la situation, je pense qu'on peut les prendre avec précautions...Je vous le justifie tout de suite, mes chers collègues qui soupirez. Je vous rappelle que pendant des mois vous avez martelé que la Ville de Niort était outrageusement endettée jusqu'à ce qu'on vous démontre par les faits que la Ville de Niort avait un endettement qui était, c'est vérifiable sur le site du Ministère de l'Economie des Finances, qui avait un écart de 6% avec la moyenne des villes de la strate, ça veut dire que nous sommes endettés comme la moyenne des villes de la strate, vous pouvez tous le vérifier sur le site du Ministère de l'Economie des Finances. Voilà pour les arguments que vous avancez. Ensuite, Monsieur le Maire, votre petit tableau est très-très intéressant sur l'évolution 2012/2013 et l'évolution 2013/2014. Pourquoi ? Il y a deux chiffres qui frappent l'opinion, c'est à ça que ça sert, les chiffres, quand on en fait une utilisation politique. C'est le chiffre de la dégradation de la capacité d'autofinancement brute entre 2012 et 2013 et celui de l'autofinancement entre 2012 et 2013. Donc voilà, une CAF et un autofinancement qui se dégradent et puis là, une CAF et un autofinancement qui s'améliorent. Oui, sauf que vous oubliez de dire que nous étions sur la dernière année des investissements majeurs de la Ville c'est-à-dire la Brèche, l'ORU etc. Mais bien sûr que si, ça joue sur les chiffres, mon cher collègue Lucien-Jean LAHOUSSE qui m'interrompez, évidemment que si, on se retrouve à avoir les intérêts d'emprunts qui augmentent de façon forte parce que c'est le moment dans un

projet où on fait le plus de mandatements, d'accord, et ça ce sont des dépenses de fonctionnement donc bien sûr que si, ça intervient. Quelle est la conclusion qu'on peut tirer de ça ? C'est que ce que vous faites ? C'est de dire : voilà, entre 2012 et 2013 ça s'était très fortement dégradé et donc ça se serait dégradé de la même façon. Ça se serait dégradé de la même façon si on avait relancé une Brèche, une nouvelle ORU, mais est ce qu'il en était question ? Alors, mon collègue derrière à gauche, Simon LAPLACE, m'interrompt en me disant « ou un TCSP ». Mais non, mon cher collègue Simon LAPLACE, le TCSP, et d'une, c'était un projet de la Communauté d'Agglomération, et de deux, je vais vous dire, il avait pour caractéristique d'améliorer les finances de l'Agglo puisqu'il permettait une hausse du versement... Vous pouvez rire, Monsieur LAPLACE, mais il permettait une hausse du versement transport qui était largement supérieure à l'annuité d'emprunt que représentait l'investissement du TCSP. Ça veut dire que cet investissement permettait en plus de financer du fonctionnement. Quel fonctionnement ? Un fonctionnement dédié au transport c'est-à-dire une augmentation du nombre de lignes de bus, cadencement des bus etc., chose extrêmement nécessaire. En tous cas, j'en reviens à mon propos avant que Monsieur LAPLACE ne m'interpelle, ça n'a pas de sens de dire : « Regardez, la CAF se dégradait et avec nous elle s'améliore », ce n'est pas le fait de votre action, c'est le fait que les projets se sont terminés en 2013, c'est tout, c'est juste l'effet historique du fait que vous arrivez après les investissements sur la Ville de Niort.

Monsieur le Maire

Je crois qu'il y a juste un petit problème, c'est que la CAF brute c'est en quelque sorte la soustraction des dépenses et des recettes de fonctionnement, et là vous parlez d'investissement, ça n'a rien à voir, et donc à partir de là, on n'a pas le même langage, Monsieur BREUILLE. Ensuite, vous me parlez de la dette qui pèserait moins, la dette en 2012 pesait par an 4 221 000 € au Compte Administratif. La dette au CA 2014, elle pesait 5 973 000 €. Vous apprécierez l'évolution du poids de la dette sur nos finances publiques et donc sur la capacité d'autofinancement nette qui en résulte. Merci. Romain DUPEYROU, Monsieur LAHOUSSE, Monsieur PIVETEAU ensuite.

Romain DUPEYROU

Merci, Monsieur le Maire. Quel verbe ! Je crois que là le poisson est noyé, ça y est il flotte. Bref,. J'ai entendu dire quelque chose d'extraordinaire, 60% des villes connaissent les mêmes soucis que nous. Alors là ce n'est pas faux, c'est vrai, 60% à peu près, et qu'est-ce qu'elles ont fait, la plupart de ces villes ? Eh bien elles ont augmenté leur taux d'imposition pour pouvoir arriver à avoir un budget équilibré. Bien sûr que c'est un souci, on y fait face. Ce que j'entends dans vos mots, Messieurs Dames de l'opposition, c'est finalement « On aurait été à votre place, eh bien depuis 2014 on aurait augmenté les impôts, on ne se serait pas gênés ». Eh bien moi, je vous dis que ce budget et les budgets qu'on va amener sont des budgets qui ne sont pas lâches, ce sont des budgets qui sont courageux, on les assume et on continuera de les assumer.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Monsieur le Maire, vous avez en partie répondu à ma question. Ce qui est clair, c'est que dans la capacité d'autofinancement, la brute, on l'a dit, la nette il faut enlever les charges financières or certes, les travaux sont finis, mais la dette est restée et les intérêts des emprunts eux restaient et ils n'allaient pas baisser. Et on l'a vu sur les courbes, donc de toute façon ce n'est pas ça qui va tellement dans la réduction. Le deuxième point, pour compléter ce que disait Romain DUPEYROU, c'est qu'effectivement on peut décider d'augmenter les impôts, or, puisqu'on se compare en terme de dette aux villes de la même strate, alors comparons nous également en terme d'imposition par tête d'habitant. Et là, comme par hasard, on voit qu'on est à 30% au dessus de nos collègues des autres villes, ce qui fait que eux ont peut-être encore de la réserve pour augmenter leurs impôts mais nous, on en a plus vraiment beaucoup parce qu'on est quand même à un niveau très élevé par rapport à eux. On peut imaginer d'ailleurs que si on était resté, ne serait-ce que sur la stabilisation de ce qu'on a pu voir en 2014, on n'aurait pas été loin de devoir augmenter les impôts de près de 20% pour revenir à un CAF raisonnable et ça, c'est quand même insupportable. Voilà. Je voulais simplement signaler ces deux éléments là en sachant que sur la dette, c'est vrai, on l'a ramenée à 6% au-dessus des villes de même strate en la ramenant au nombre d'habitants, en attendant, on a aussi trop fortement augmenté nos dépenses de fonctionnement courantes sur des dépenses qui ne sont pas simples à réduire et ça, c'est vraiment la tâche à laquelle on va devoir s'attacher si on veut rétablir de façon durable les finances de cette Ville.

Alain PIVETEAU

Il y a tellement de choses qui se disent entre le moment où on demande la parole et le moment où on s'exprime, personnellement, je ne sais pas par quel bout commencer. Je constate que vous faites la même chose depuis le départ, vous découpez en tranches un bilan en appelant héritage tout ce qui est difficile et vous gêne dans votre communication très bien rodée depuis le départ et en coupant des rubans pour le reste, et en vous plaisant à multiplier le lancement de différentes infrastructures ou différents projets. On parle d'un budget comme si il n'avait aucun lien avec ce qui se passe dans la Ville. Je rappelle tout simplement que le budget est le reflet des décisions et des politiques qui ont été menées par l'équipe précédente et même un peu au delà. Ne faites pas comme si la Ville ne s'était pas engagée - et il fallait le faire - dans des projets que vous savez rares dans l'histoire d'une Ville et d'un montant extrêmement important, je rappelle ce chiffre, 200 000 000 d'euros sur le mandat, qui ne sont pas le produit de la décision de gens inconséquents, qui sont aussi le fait d'assumer un ensemble de projets que vous assumez aussi actuellement et d'ailleurs je constate qu'en dépit de vos grandes déclarations, vous êtes dans la même trajectoire budgétaire. Vous augmentez le recours à l'emprunt, vous ne le diminuez pas, vous l'augmentez. Vos quelques résultats brandis comme des trophées ne proviennent que de ces fameux facteurs externes. Il y en a un autre qu'on n'a pas évoqué, les cessions d'immobilisations ; C'est votre dynamisme à partir de 2014 qui a produit ces résultats ou c'est l'ensemble des opérations qui n'ont pas pu sortir l'année précédente et dont vous avez bénéficié l'année suivante ? Un peu des deux ; donc quand vous prenez un héritage, ayez au moins l'honnêteté intellectuelle de le prendre dans son ensemble.

Monsieur le Maire

Ecoutez, vous nous dites 220 000 000 d'euros, d'évidence c'était trop pour Niort et vous avez déjà dit dans certaines discussions budgétaires qu'il y avait les mandats d'investissement et ensuite ceux de gestion, ce qui est une aberration, une Ville a toujours besoin d'investir et par vos choix en effet, parce que vous étiez le grand avocat de la dette, je m'en souviens, c'était beau, ah c'était beau, ce n'était pas convaincant mais c'était beau. Et je vous dirai que ce discours de la dette, non seulement vous l'avez traduit en faits, hélas, mais aujourd'hui nous en sommes prisonniers parce que cette dette, elle pèse, je vous ai montré comment en deux ans 2 000 000 d'euros de plus par an pesaient sur notre capacité d'autofinancement brute et donc réduisaient d'autant notre capacité à porter une marge vers l'investissement et vous auriez beau jeu de dire qu'il est difficile de réduire la dette, eh bien oui, il est difficile de réduire la dette parce que quand il y a zéro, comment fait-on pour investir le minimum dont une Ville comme Niort a besoin ? Eh bien il faut continuer d'emprunter et nous sommes sur la corde raide pour tenir l'encours autant que possible et dégager une CAF plus grande pour réaliser les investissements nécessaires. Voilà, vous avez mis les pieds dedans, dans votre responsabilité et il n'y en a pas d'autre. C'est celle que je vous demande de reconnaître et je vous remercie de l'avoir reconnue devant tous, ce soir, parce que c'est bien là le problème. Monsieur PIVETEAU, vous aviez un rôle important aux finances, donc puisque vous avez parlé, je me permets de vous répondre très clairement et je ne laisserai pas dire que c'est de la communication parce que tous les jours, nous avons des décisions importantes à prendre pour gérer cette situation difficile et croyez moi, ce n'est pas simple tous les jours. Donc là, c'est absolument essentiel d'y répondre et ce Compte Administratif montre à quel point la Ville s'y attèle, avec tous les agents. Pour les cessions d'immobilisations, pour vous répondre sur ce dernier point, il y avait 614 000 € de cessions en 2013, il y en a 1 400 000 € au Compte Administratif 2014, donc en effet il y a une dynamisation particulièrement importante en 2014 de ces cessions d'immobilisations. Monsieur BREUILLE, Madame SEGUIN, Madame CHASSAGNE et Madame BEAUVAIS.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, il faut arrêter de dire que dans cette Ville aujourd'hui il y a zéro pour investir, puisque vous l'affirmez en Conseil municipal et le document que vous nous diffusez montre l'inverse, c'est quand même problématique. Deuxièmement, je vais reprendre la formule de Simon LAPLACE qui disait : « Si quand on donne les explications, il n'en est pas tenu compte et les mêmes arguments sont présentés », Monsieur le Maire, ça devient problématique, or Monsieur le Maire, vous présentez à nouveau, même si vous ne m'écoutez pas, le même argument que la fois précédente, qui est de dire : « La dette a augmenté ». La dette a augmenté, elle est passée de 4,2 millions d'euros à 5,9 millions d'euros. C'est vrai Monsieur le Maire, sauf qu'on s'est déjà expliqué sur ce point, sur le fait que Bernard BELLEC, au début des années 2000, qui a initié les grands projets qui étaient Terre de Sport sous un autre nom, à l'époque c'était le grand Stade et c'était le Pôle Sports, qui a initié l'ORU, qui n'a pas initié la Brèche mais qui en a continué le principe, eh bien, à cette époque là il a extrêmement fortement désendetté la Ville de Niort. On a été à un niveau largement inférieur à la strate. On a été largement sous-endettés pendant plusieurs années. Pourquoi sous-endettés ? Parce que le Maire qui avait lancé ces projets et qui savait qu'ils

seraient nécessairement financés par un endettement, préparait sa collectivité à assumer cet endettement. Et puis ensuite, la dette augmente au moment où ces projets arrivent et vous, alors peut-être parce que vous êtes très récent en politique, vous ne regardez que la fin de la courbe, vous ne regardez pas le début, vous ne regardez pas l'ensemble de l'histoire de ces investissements. Voilà. C'est un zoom que je peux qualifier soit de faux soit de mensonger, mais ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui on est à peu près à la moyenne de la strate sur l'endettement, donc inutile de redonner cet argument que l'endettement a augmenté, il a baissé très fortement puis il a augmenté fortement au moment où les projets se sont réalisés, c'est l'exemple même d'une gestion de la Ville qui anticipe les projets. Deuxième point, pardon, mais les intérêts d'emprunts, effectivement, c'est généré par l'investissement, mais c'est du fonctionnement, donc on ne peut pas non plus raconter n'importe quoi, c'est généré par l'investissement, ça a été généré par les grands projets, vous me regardez en faisant non de la tête, mais Monsieur le Maire, l'intérêt d'emprunt est une dépense de fonctionnement, pas d'investissement. Monsieur DUPEYROU, vous nous dites : « Si ça avait été vous, on aurait augmenté les impôts », c'est Monsieur DUPEYROU qui l'a dit tout à l'heure - mon cher collègue Lucien-Jean LAHOUSSE, si je peux terminer mon intervention - Je vous rappelle que non, ce n'est pas en ce qui me concerne la proposition que j'avais faite aux Niortais lors de la campagne des municipales, pour ma part j'avais proposé et notre liste écologique avait proposé, que l'on ait une stabilité des taux d'imposition, évidemment ça n'était tenable qu'avec certaines économies de fonctionnement, mais pas n'importe lesquelles, il ne s'agissait pas de tailler dans le personnel à la serpe comme vous le faites aujourd'hui, nous avons proposé deux choses, la première c'était d'arrêter la foire exposition et avec une partie des sommes économisées de réaliser un portail internet du centre-ville de Niort et l'autre c'était de réduire drastiquement les dépenses de communication de notre Ville. Or j'attends que nous ayons par exemple le Compte Administratif 2015 parce que je vois passer beaucoup de recrutements soit au sein du cabinet, soit au sein du service communication et je vois beaucoup de dépenses qu'il est difficile de cumuler au jour le jour, mais je pense qu'il sera intéressant de regarder toutes ces lignes et de voir comment ont évolué les dépenses de communication de notre Ville car je crains qu'il y ait de ce côté-là une légère dérive. Voilà. Enfin, sur la remarque de Monsieur LAHOUSSE sur les taux d'imposition de la Ville de Niort qui seraient de 30% supérieurs aux autres villes, mon cher collègue vous savez très bien que ça n'a aucun sens de comparer taux à taux.

Monsieur le Maire

Si vous avez terminé, par contre, vous nous le dites.

Amaury BREUILLE

Je termine en une phrase, Monsieur le Maire, pour dire à Lucien-Jean LAHOUSSE que comparer les taux c'est de l'enfumage et qu'il faut comparer le potentiel fiscal aussi.

Monsieur le Maire

Eh bien, voilà qui n'est pas joliment dit mais qui est dit. Reste que je vous remercie, Monsieur BREUILLE, de souligner l'ancienneté de votre présence dans cette assemblée, qui nous permet de bénéficier de votre mémoire quelque peu déformée peut-être mais qu'on ne pourra contester faute d'y avoir été à cette époque. Reste que la Ville de Niort aujourd'hui est au dessus de la moyenne dans l'endettement rapporté par habitant et, c'est là que c'est le plus inquiétant, son taux de remboursement est supérieur à douze années. Donc on est quand même sur des chiffres qui nécessitent de prendre en compte l'importance de ce sujet. Il y avait Elisabeth BEAUVAIS et Christelle CHASSAGNE. Ah pardon, Nathalie SEGUIN avant.

Nathalie SEGUIN

Moi je voulais revenir sur le personnel de la Ville de Niort. Tout à l'heure en entendant Monsieur LAHOUSSE, j'ai senti comme une pointe de regret, comme si les efforts qu'il avait faits ou en tous cas qu'il avait impulsés n'étaient encore pas suffisants. C'est-à-dire qu'il regrette que les dépenses de personnels aient augmenté de presque 5% en précisant que finalement, cette augmentation est automatique avec l'augmentation du GVT et la revalorisation des catégories B et C. Ce qui m'inquiète encore plus, c'est quand je l'entends dire qu'il va accroître ces efforts pour faire baisser ces dépenses de fonctionnement. Alors on sait qu'à terme, à la fin de votre mandat Monsieur BALOGÉ vous aurez réduit la voilure de l'ordre de 10% concernant le personnel de la Ville, je crains, en vous entendant, que ce soit encore plus important. En tous cas je voulais signaler qu'au travers de la présentation qui a été faite par Monsieur GRIPPON, ce sont des postes qui ont été supprimés, ce sont des personnes qui n'ont pas été remplacées et je tenais à le rappeler. Concernant le CCAS, vous avez réduit la subvention de la Ville au CCAS et c'est ce qui a fait que nous nous sommes prononcés contre le Budget 2015, je vous le rappelle, vous êtes en train de modifier considérablement l'esprit de la politique sociale, je n'ai pas eu la possibilité l'autre jour d'intervenir quand Monsieur BREUILLE vous a posé la question de savoir si vous alliez poursuivre ou pas votre politique d'accueil des personnes aux droits incomplets, en fin de Conseil municipal vous aviez dit que vous arrêtiez cette politique là, j'en ai eu confirmation l'autre jour en Conseil d'administration du CCAS, j'ai eu la délicatesse de ne pas intervenir sur ce sujet parce que Madame la vice-présidente n'était pas là à ce moment là, mais j'ai quand même posé une question, j'espère que les services lui ont fait retour et j'entends bien avoir une réponse par rapport à cela. La question c'est : « Oui ou non, cette politique sera-t-elle reprise par d'autres ou pas, et notamment des associations ? ». Peut-être que nous allons avoir droit à cette réponse ce soir, je ne sais pas. En tous cas, il est dommage qu'en CCAS, et c'est vrai que l'autre jour nous avons la possibilité d'intervenir sur le bilan d'activités 2014 mais nous n'avons malheureusement pas eu le temps, j'espère que nous aurons l'occasion de revenir point par point sur ces désengagements que vous opérez. Et enfin je dirais, par rapport au budget et aux questions budgétaires, tantôt vous cognez sur l'Etat, sur le gouvernement actuel, tantôt vous cognez sur l'équipe précédente, il faudra choisir. Nous considérons que la part des désengagements de l'Etat actuelle est absolument considérable dans la situation financière de la Ville et ça nous l'avons déjà dit et nous voulions le rappeler ce soir, quant à la communication que vous faites sur toutes ces questions-là,

Monsieur BALOGÉ, oui il y a une part de communication parce que tout à l'heure vous allez nous présenter et représenter votre projet de vidéosurveillance, projet dont vous ne maîtrisez absolument pas le coût aujourd'hui et qui va considérablement poser problème à terme et vous le savez. C'est une impasse budgétaire dans laquelle vous conduisez la Ville et ça, c'est de votre responsabilité, encore une fois ce projet là n'a aucun sens pour notre Ville, parce qu'il ne correspond pas aux chiffres que d'ailleurs vous n'avez pas su donner sur la prévention de la délinquance, mais aussi parce qu'il représente un coût certain pour notre Ville et pour les Niortais.

Monsieur le Maire

Merci Madame SEGUIN. Je crois qu'il y avait Madame BEAUVAIS qui voulait intervenir, il y a Monsieur DUFORESTEL après, Madame CHASSAGNE et Monsieur PIVETEAU. On arrêtera peut-être là.

Elisabeth BEAUVAIS

Simplement pour répondre à ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur BREUILLE, parce que vous vous posez en défenseur des Niortais, quand vous reprenez de l'augmentation de la taxe transport, je ne sais pas si tous les jours vous lisez le journal et si vous voyez l'inquiétude des entreprises. Parce que si vous voulez défendre les familles, ce n'est peut-être pas par là qu'il faut commencer en leur supprimant le travail quand les entreprises ne pourront plus payer. Alors raisonnez un petit peu, votre programme les Niortais l'ont rejeté, donc maintenant on n'en parle plus.

Christelle CHASSAGNE

Simplement pour dire que je crois qu'il faut mettre en perspective les bilans et les résultats, que vous avez géré l'argent de la Ville à votre manière et que la situation aujourd'hui est grave au niveau local, elle est grave au niveau national et qu'il en va de la responsabilité de chacun des politiques. Nous sommes aujourd'hui des politiques et donc je crois que le rôle que vous aviez en tant que politiques, c'était la gestion de la Ville. Aujourd'hui, la Ville est complètement engloutie sous le poids de la dette, on va le dire, on va le redire parce que c'est une réalité et que peut-être, faire confiance à des gens qui sortent de ces rails, vous l'avez dit tout à l'heure, « Vous êtes peut-être nouveau », j'ai cru entendre ça, eh bien peut-être que faire confiance à des gens qui arrivent d'un autre parcours avec une vision et peut-être une vision plus économique, plus juste, ce n'est pas forcément négatif, laissez le temps faire et vous verrez qu'effectivement les investissements sont là et vous le savez très bien, les projets, ça ne se fait pas à la petite semaine.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. Je vois que d'un débat sur un Compte Administratif nous en sommes rendus à un débat bien plus politique, voire parfois un peu politicien, abordons le sous l'angle véritablement politique puisque, si Monsieur DESCAMPS veut bien se taire quand j'interviens ce sera plus facile pour intervenir ; merci, je voudrais essayer d'intervenir sans la perturbation d'un de vos conseillers municipaux...Je disais que sur le débat réellement politique, il est au détriment de ce que vous dites en

introduction de plein de réunions, y compris celle sur la vidéosurveillance, très idéologique ce débat et vous le placez volontairement sous un angle idéologique. C'est votre tour de passe-passe habituel qui fait de vous un disciple, sûrement, de Gérard Majax voire de Garcimore, paix à son âme, de transformer des moins en des plus et du passif en actif car que n'avez-vous pas fait depuis un an ? En effet, répéter, répéter, répéter, c'est l'art de la communication que de répéter, ce n'est pas obligatoirement celui de la pédagogie. De la pédagogie il en faut et il faudrait revenir sur ce qui a été évoqué et ce que vous évoquez également sur qu'est ce qu'un mandat de projet, qu'est-ce qu'un mandat de gestion. En effet, vous avez raison et je le reconnais, pour tout mandat il faut continuer à développer une Ville, or en un an, vous avez retiré le projet de la Vallée Guyot ce qui, hormis que cela représente un vrai cadre idéologique sur les opérateurs privés, va nous amener à devoir trouver les 1 600 000 € vis-à-vis de l'Etablissement Public Foncier Régional, vous avez retiré le TCSP, on ne va pas y revenir on en parlera plus à l'Agglomération, vous retirez un CNAR qui a un coût de fonctionnement de 150 000 € par an, pour suppléer à ça, une manifestation en effet qui a un coût 10 fois moins, ça nous a été rappelé par l'excellent collègue DESQUINS, qui est une fête Napoléonienne. Donc là aussi, cela dénote un cadre idéologique très particulier, c'est la manifestation beaucoup plus dédiée au patrimoine, à l'Histoire et à des pans particuliers de l'Histoire plutôt que les arts de la rue et le spectacle vivant, vous retirez un jeudi, vous retirez Teciverdi, vous retirez une foire exposition en 2014 et vous avez rajouté des fêtes Napoléoniennes, de la vidéosurveillance et comme le disait ma collègue qui ont, en tous cas pour un coût qu'on maîtrise c'est celui de l'investissement, on est censé le voter ce soir, un demi million d'euros dans l'état de surendettement impossible qui irait bien au-delà d'un Angoulême il y a 10 ans comme le présente Madame CHASSAGNE, je ne vois même pas comment on pourrait trouver ce million d'euros et vous avez rajouté la demi-heure gratuite là où, si on se plaçait dans une logique de mandat de projet véritablement, à l'image de ce qui a été évoqué, c'est à dire les trois grands projets équivalents aux 200 000 000 € qui ont été évoqués aujourd'hui et dont on a plutôt à se satisfaire globalement que ce soit la Brèche, que ce soit la rénovation du Clou Bouchet et de la Tour Chabot, et l'Acclameur, pour bien être clair sur les trois projets en question, eh bien écoutez, on pourrait très bien reparler du pôle d'échanges multimodal, où en est-on ? Comment peut-on avancer là-dessus ? Du projet de navigation fluviale qui, certes, avance mais qui pourrait avancer plus vite, d'un grand stade, de la piscine, d'une alternative à la mobilité par rapport à ce projet de TCSP, de la rénovation du quartier du Pontreau, bref, on pourrait, à l'aune de ce qu'on va voir tout à l'heure c'est-à-dire l'encouragement de nos bonnes fées que sont l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts qui, dans des documents qu'on va examiner tout à l'heure montrent bien qu'il y a un champ du possible et qu'il y a des volontés d'abondements dans des projets tels que ceux là permettraient, là, en l'occurrence, d'avoir des véritables projets de développement, des projets qui créent des travaux, qui font vivre les entreprises, qui créent de l'emploi sur le territoire et qui permettent en l'occurrence de le développer véritablement, ce que vous semblez vouloir dire mais ce que vous ne faites pas jusque là.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur PIVETEAU. J'ai oublié Madame LEFEBVRE et on arrêtera peut-être là.

Alain PIVETEAU

Je reprendrai dans la direction que vient de tracer Monsieur DUFORESTEL, c'est-à-dire sans rentrer dans ce que vos collègues organisent à chaque fois, c'est-à-dire un diagnostic rétroactif ou de la politique fiction « Qu'aurions nous fait si... », eh bien ce n'est pas nous, il se trouve que c'est vous, donc je préfère m'en tenir aux faits, à la réalité telle qu'elle apparaît ici. Et je constate, c'est juste une parenthèse, qu'à chaque fois que vous êtes mis potentiellement en défaut dans un débat, vous ne pouvez vous empêcher de passer sur des attaques nominatives pour ne pas dire personnelles. Sachez que de mon côté, je ne le ferai jamais. Voilà. Personnelles, non ! Politiques, oui ! Et c'est là-dessus que je viens. Vous avez pour l'instant un mandat « du vide », tout simplement du vide et du discours. Le problème, c'est que les faits budgétaires, ceux que vous voulez nous faire voter ce soir mettent en défaut vos annonces, votre communication et votre discours. Je demande aux Niortais de regarder trois choses par rapport à ce que vous annoncez. Est-ce que les emprunts diminuent ? Cette fameuse dette, ce moyen impossible à mobiliser pour une Ville. Est-ce que la dette diminue ? Est-ce que vous êtes en train de désendetter la Ville de Niort ? Non, vous augmentez l'emprunt, vous augmentez la dette, vous ne l'expliquez pas aux Niortais. Est-ce que la dette diminue ? Non, elle augmente – je peux finir ? - Est-ce que les politiques sociales de proximité, les dépenses sociales augmentent ? Non, elles diminuent. Est-ce que l'emploi public et les services publics qui vont avec sont renforcés ? Non, vous en faites la variable d'ajustement. Est-ce qu'au final la feuille d'impôts des Niortais diminue ? Non. Je ne parle pas de votre stop fiscal. Donc le seul argument qu'il vous reste c'est le suivant : « C'est mieux que si c'était pire », le pire étant évidemment votre adversaire politique. Eh bien sachez que cette forme de justification ne vous permettra pas de mener cette Ville là où elle doit aller, c'est-à-dire vers un développement volontaire.

Monsieur le Maire

Sachez que cette forme de rhétorique ne vous emmènera pas à prouver des choses qui ne sont pas prouvables. Je dois rajouter que la dette, la Ville continue à emprunter, comment pourrait-elle faire autrement ? Ce qu'on fait, c'est qu'on augmente la CAF brute qui est en capacité de digérer la dette.

Alain PIVETEAU

Vous augmentez la dette.

Monsieur le Maire

On la stabilise autant que possible et on augmente la CAF brute, ce qui est une réalité. Et ce qui est la seule capacité de digérer cette dette colossale qui augmente chaque année, ça c'est une réalité, et de poursuivre les investissements que nous avons à faire pour entretenir cette Ville, donc là il faut quand même modifier un peu ces phrases qui en effet tournent en rond et reviennent toujours à l'auto justification. Les investissements on en parlera tout à l'heure, vous parliez de la Caisse des Dépôts et Consignations, avec le protocole qu'on va signer le 7 juillet prochain, la veille je signerai le Contrat de Ville, le Plan Local de l'Habitat on l'a vu à la CAN c'est 27 000 000 €, c'est 3 000 000 € dès cette année.

Ça intéresse toute la CAN. Les ITI, les investissements territoriaux, ça aussi ce sont des investissements qui se comptent en millions pour des faits des investissements FEDER, on en parlera tout à l'heure. Alors ne racontez pas n'importe quoi, de grâce, ne racontez pas n'importe quoi. Madame LEFEBVRE, Monsieur BREUILLE, Monsieur THEBAULT et on arrêtera là ce débat.

Jacqueline LEFEBVRE

Je voudrais vous répondre par rapport à notre action sociale. Il n'y a pas de désengagement au niveau de notre action sociale à travers le CCAS, toutes les compétences que s'est donné le CCAS, nous n'en avons abandonné aucune et je dirais même que nous apportons de nouveaux services aux Niortais, ne serait-ce qu'au niveau du maintien à domicile, de ce service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, eh bien nous faisons un service d'accompagnement et nous avons enrichi nos prestations si je puis dire, nos propositions au niveau de notre action sociale. Simplement, nous avons un budget maîtrisé et nous travaillons depuis que nous sommes arrivés sur une modernisation des services, une réorganisation, non pas pour comprimer mais pour essayer de voir le meilleur service que nous pouvons rendre avec ce que nous avons. Voilà. Ça ne marche pas si mal que ça et j'ai bien l'intention que les choses aillent toujours en ce sens, en tous cas nous cherchons toujours des solutions pour pouvoir maintenir un service public de qualité en matière sociale.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFEBVRE, c'est très clair. Monsieur BREUILLE, Monsieur THEBAULT puis on arrêtera ce débat. Merci.

Amaury BREUILLE

Je vais commencer par faire un petit lien entre l'intervention de Madame BEAUVAIS tout à l'heure quand elle me répondait et de Madame CHASSAGNE, parce que je trouve les deux interventions très éclairantes. Madame BEAUVAIS, vous commencez votre propos en gros en disant ce que vous répétez d'ailleurs à chaque intervention que vous faites, « De toute façon vous avez été battus, une bonne fois pour toute, donc vous avez tort pendant six ans et on a raison pendant six ans », ça c'est une conception de la politique. Madame CHASSAGNE, vous dites : « Nous sommes des gens nouveaux, c'est vachement bien etc. ». Non, j'ai dit au Maire qu'il était récent en politique et je le lui ai dit parce que je constatais qu'il refusait de regarder l'histoire de la dette et l'histoire des investissements de cette Ville. Par contre, si vous entendez « Nouveau » au sens « D'innovant », eh bien vous voyez la remarque de Madame BEAUVAIS montre vraiment que non, ça ressemble plutôt à de la politique à l'ancienne, de quand on a gagné on a toujours raison pendant six ans, et que ça amène parfois aux pires errements.

Monsieur le Maire

C'est tout ?

Amaury BREUILLE

Non, si je peux poursuivre mon intervention Monsieur le Maire, juste une chose maintenant sur le fond de l'intervention de Madame BEAUVAIS : Oui, d'abord je pense qu'il est important de soutenir les familles en ce moment y compris pour soutenir l'activité économique parce que la consommation est trop faible et deuxième chose, sur le versement transport sur lequel vous revenez, les entreprises, quoi qu'elles en disent, ne déterminent pas leur localisation sur un territoire avant tout en fonction du niveau de fiscalité. Je vais vous le prouver en deux secondes, mes chers collègues, si vous voulez bien m'écouter un instant. Le sujet c'était le versement transport, les entreprises choisissent leur localisation en fonction d'un certain nombre d'infrastructures ferroviaires, routières, en fonction d'un niveau de formation de la population, en fonction des niveaux de services apportés à la population parce que pour faire venir des ouvriers, des cadres etc., il faut qu'ils puissent trouver des écoles, des crèches etc. Quelle est la meilleure preuve de ça ? Pas de la fiscalité, mon cher collègue CHARBONNEAU, je vous en donne la preuve, croyez-vous que, je ne sais pas quel est le taux de la fiscalité des entreprises dans les cantons les plus isolés de la Lozère mais je pense que même s'ils la mettent à zéro, ils ne feront pas venir vingt-cinq entreprises le lendemain. Parce que ce qui est déterminant, c'est avant tout le niveau de services, c'est ce qui intéresse un chef d'entreprise et que le choix que vous faites de dire : « On supprime le VT », et donc on supprime les services parce que pas de TCSP, pas d'amélioration du cadencement, pas de réseau de transport efficace, eh bien je vous dis que c'est un choix que nous allons payer et que nous allons payer très cher au fil des années. Alors, vous nous reprochez d'avoir investi sur la Ville, vous faites le choix inverse, vous faites le choix de tailler dans les dépenses, vous faites le choix de ne pas investir, je pense que c'est un danger beaucoup plus grave, beaucoup moins visible sûrement mais beaucoup plus grave, et pardon Monsieur le Maire et Madame CHASSAGNE, mais quand vous, Monsieur le Maire, vous parlez de dette colossale, quand vous, Madame CHASSAGNE, vous parlez d'une Ville engloutie sous la dette, pardon, mais 6% d'écart avec la moyenne de la strate, regardez, ce sont les données du Ministère de l'Economie et des Finances.

Monsieur le Maire

Ils ne doivent pas être à jour. Merci, Monsieur BREUILLE, merci à vous de donner des leçons aux chefs d'entreprises, on leur communiquera, ils en seront certainement très intéressés.

Amaury BREUILLE

Moi y compris, vous savez.

Monsieur le Maire

Il y avait Marc THEBAULT et puis on avait dit qu'on concluait, s'il y a d'autres interventions ce sera pour une prochaine délibération.

Marc THEBAULT

Deux heures de temps pour constater que nous ne sommes d'accord sur rien. Je constate que vous procédez par affirmation, vous invoquez l'idéologie pour mieux récuser nos propos et notre action, mais moi, j'ai le sentiment quand même que la réalité s'impose à tous. Un budget, dans nos ménages, nous savons ce que c'est, il s'agit de mettre fin aux dérives, il s'agit donc de contenir le fonctionnement et de pouvoir faciliter l'investissement pour agir. Alors, par le passé, qu'est-ce que j'ai pu entendre sur le gel de dotations de l'Etat, vous vous en souvenez, chers collègues. Aujourd'hui, on n'est plus dans le gel, on est vraiment dans les baisses drastiques et je rejoins totalement notre collègue Nathalie SEGUIN pour dire à quel point cela fait mal aux collectivités, ça fait d'autant plus mal à Niort que Niort est coincée dans un effet ciseaux entre la baisse de ces dotations et l'importance de l'emprunt qui pèse sur la vie de notre collectivité. J'ai retrouvé une déclaration du premier secrétaire fédéral qui disait au soir de la cuisante défaite de 2014 : « Nous avons manqué de lucidité ». Chers collègues, j'ai le sentiment que vous continuez à en manquer puisque vous ne remettez pas en cause vos choix, vos attitudes, vous n'avez pas le plus petit début d'autocritique. Enfin, en ce qui concerne les projets, comme si la Ville de Niort aujourd'hui et notre municipalité n'avaient pas au moins les mêmes ambitions que vous en faveur de notre territoire, eh bien vous savez très bien que pour bâtir un projet il faut plusieurs années alors de grâce, laissez nous agir parce que nous avons beaucoup de choses à faire depuis votre passage.

Monsieur le Maire

Bien, je vous remercie. Nous allons conclure ce débat qui était riche et long avec des points de vues très différents cela va s'en dire, mais en tous cas je me réjouis que la Ville de Niort ait pris le chemin de l'effort pour permettre que cette capacité d'autofinancement brute qui doit peut-être pour beaucoup de Niortais être un mot un peu compliqué mais qui en tous cas est la seule variable utile à regarder, celle qui nous permet à la fois de digérer, je le disais tout à l'heure, l'annuité de la dette qui est plus lourde de plus de 2 000 000 € par rapport à 2012, j'évoquais le comparatif tout à l'heure, c'est un effort important qui est fait. Il est fait par toute la collectivité parce que les services participent grandement à cet effort et j'ai l'occasion régulièrement de les en remercier et ce soir encore je tiens à dire que c'est toute une collectivité qui est mobilisée pour redresser les comptes de notre commune et faire en sorte qu'elle retrouve de bons rails. Nous verrons tout à l'heure que la partie investissement se profile à travers des délibérations importantes que j'évoquais, Contrat de Ville, PLH - c'était à la CAN, mais ça nous intéresse aussi directement vu les garanties d'emprunt que l'on accorde - investissements territoriaux et autres projets sont au rendez-vous mais comme Marc THEBAULT le disait très bien, il faut trois-quatre ans pour que cela sorte de terre et il se trouve qu'à part ce TCSP sur lequel vous versez des larmes mais dont il faudra bien vous remettre, il n'y avait pas beaucoup de projets à sortir de terre à la CAN comme à la Ville. Je vous remercie, je vais devoir m'absenter pour le vote du Compte Administratif, avant cela je vais peut-être passer au vote du compte de gestion. Qui s'oppose au compte de gestion ? Qui s'abstient ? Merci. Et pour le Compte Administratif je me retire en laissant la présidence à Marc THEBAULT.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Bien, chers collègues, à la suite de ce long débat, nous allons procéder au vote. Je vous demande : Qui s'oppose au Compte Administratif 2014 ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le Compte Administratif 2014 est donc largement adopté.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-233

Direction des Finances

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan annuel 2014 de la Ville de Niort est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles de la Ville de Niort annexé à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Pas de micro.

Monsieur le Maire

On aura tout un été pour réparer le micro. Monsieur BREUILLE, s'il vous plaît, si vous pouviez vous tenir pour une fois correctement dans cette enceinte, non mais, vous n'avez pas à distribuer en dehors du Secrétariat des Instances. Je vous demande de vous rasseoir. Non mais, on est dans une institution démocratique qui a ses règles, Monsieur BREUILLE, vous vous rasseyez.

Amaury BREUILLE

Hors micro... Je les respecte.

Marc THEBAULT

Non, mais c'est scandaleux, cette attitude. Je demande un rappel au règlement, Monsieur le Maire, on n'a jamais vu ça, s'il y a des documents à distribuer, il y a les services de la Mairie qui sont là pour ça.

Monsieur le Maire

L'assemblée municipale n'est pas un lieu de tractage, Monsieur BREUILLE. Vous vous rasseyez immédiatement ou vous sortez de ce Conseil, je suis obligé de vous rappeler à l'ordre. Vous manquez à tous vos devoirs d' élu. Et si vous vous contentiez de le faire de cette façon-là, seulement au Conseil municipal, ce serait déjà peu ! Hélas, c'est quotidiennement que vous agissez ainsi.

Amaury BREUILLE

Hors micro... Je demande la parole, Monsieur le Maire. **Hors micro** (*Indignation dans la majorité*)

Monsieur le Maire

Non, vous ne parlez pas, vous vous asseyez, vous n'avez pas la parole, vous cherchez systématiquement le clash, c'est insupportable. Ce n'est pas digne d'un élu, Monsieur BREUILLE. Vous ne l'avez pas, c'est refusé ! Vous m'entendez ? Vous laissez Monsieur GRIPPON présenter sa délibération et vous interviendrez sur le sujet de la délibération si vous le voulez bien. S'il vous plaît, vous manquez à votre devoir d' élu, Monsieur BREUILLE, c'est inadmissible. Chers collègues, ne vous laissez pas provoquer par Monsieur BREUILLE comme il en a l'habitude.

Alain GRIPPON

La délibération que vous trouverez en page 18 concerne le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants et cette délibération est donc obligatoire à ce titre. Je ne vais pas vous lire ligne à ligne les différentes acquisitions et accessions mais elles sont en

annexe de la délibération. Je n'ai pas noté d'élément majeur qui me permettrait d'avoir des doutes sur la réalité et le montant des opérations.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je n'ai pas de doute sur les questions mais je vois qu'il y a un certain nombre d'acquéreurs et de vendeurs dont l'identité est révélée et un certain nombre qui ne le sont pas. Y a-t-il des secrets ?

Alain GRIPPON

Non, je ne crois pas qu'il s'agisse de secrets...

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je ne vous entends pas aussi bien que vous m'entendez certainement, la question préalable, c'est : Quand est ce qu'on va régler ce problème, puisqu'à la rentrée du mois de septembre, il y aura eu deux mois de chaleur. Si, Monsieur le Maire, on ne peut pas se faire entendre en Conseil municipal...

Monsieur le Maire

On ne vous entend pas, Monsieur CHARBONNEAU, vous n'avez pas allumé votre micro.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Non, mais je parle assez fort pour qu'on m'entende.

Monsieur le Maire

Mais vous ne serez pas enregistré, c'est dommage.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Il n'y a pas à enregistrer les propos d'un Conseiller municipal qui demande quand les problèmes techniques vont être réglés !

Monsieur le Maire

Monsieur CHARBONNEAU, on va vous répondre. Il y a un après midi de..... Bon écoutez, ça ne vous intéresse pas ? D'autres questions ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Ne vous laissez pas perturber par la chaleur de ces jours, ce n'est pas fini.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-234

Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
AFFECTATION DE RÉSULTATS 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'article 2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2014 permet de déterminer :

- le résultat 2014 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat 2014 reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2015.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2014 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2014, majorées du déficit d'investissement 2014 reporté et les recettes propres à l'exercice 2014 majorées de la quote-part de l'excédent 2014 de fonctionnement affecté en investissement en 2014.

La nomenclature M 14 (ainsi celle de la M 4) précise que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	90 962 110,91 €	Recettes	32 082 804,25 €
Dépenses	87 421 334,89 €	Dépenses	24 973 663,66 €
Résultat de l'exercice	3 540 776,02 €	Résultat de l'exercice	7 109 140,59 €
Résultat antérieur	1 240 724,84 €	Résultat antérieur	-6 225 172,38 €
Résultat cumulé	4 781 500,86 €	Résultat cumulé	883 968,21 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-1 890 624,41 €
		Résultat net de l'investissement	-1 006 656,20 €
Résultat net cumulé		3 774 844,66 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	3 774 500,86 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	171 348,40 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	3 603 152,46 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	883 968,21 €
Dépenses nettes reportées	1 890 624,41 €
Ce besoin de financement sera compensé par :	
l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	1 007 000,00 €
des recettes nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	1 296 503,74 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	
	-4 900 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Parc des Expositions :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc des Expositions présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 324 687,46 €	Recettes	305 901,67 €
Dépenses	1 218 791,58 €	Dépenses	194 460,63 €
Résultat de l'exercice	105 895,88 €	Résultat de l'exercice	111 441,04 €
Résultat antérieur	165 741,57 €	Résultat antérieur	-13 661,76 €
Résultat cumulé	271 637,45 €	Résultat cumulé	97 779,28 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-178 849,90 €
		Résultat net de l'investissement	-81 070,62 €
Résultat net cumulé		190 566,83 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	190 566,83 €
Ces résultats permettront de réduire les recettes nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-190 566,83 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	97 779,28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	81 070,62 €
L'affectation du résultat permettra de faire face aux dépenses nettes reportées	178 849,90 €

Affectation du résultat du budget annexe Foire exposition :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Foire exposition présente le résultat suivant :

Section d'Exploitation		Section d'investissement	
Recettes	996 868,92 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	897 579,31 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	99 289,61 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-112 248,84 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	-12 959,23 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		-12 959,23 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-12 959,23 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	
	12 959,23 €

Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section d'Exploitation		Section d'investissement	
Recettes	576 338,88 €	Recettes	70 340,94 €
Dépenses	339 682,19 €	Dépenses	28 133,26 €
Résultat de l'exercice	236 656,69 €	Résultat de l'exercice	42 207,68 €
Résultat antérieur	1 612 956,35 €	Résultat antérieur	375 607,65 €
Résultat cumulé	1 849 613,04 €	Résultat cumulé	417 815,33 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-67 441,05 €
		Résultat net de l'investissement	350 374,28 €
Résultat net cumulé		2 199 987,32 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	1 849 613,04 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	
	1 849 613,04 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	417 815,33 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
L'affectation du résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	
Dépenses nettes des reports	67 441,05 €
Dépense nettes nouvelles	350 374,28 €

Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section d'Exploitation		Section d'investissement	
Recettes	46 723,64 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	37 912,14 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	8 811,50 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-33 501,29 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-24 689,79 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-17 369,38 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-24 689,79 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	24 689,79 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	7 320,41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
L'affectation du résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	7 320,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section d'Exploitation		Section d'investissement	
Recettes	656 461,96 €	Recettes	137 582,37 €
Dépenses	398 207,47 €	Dépenses	670 368,80 €
Résultat de l'exercice	258 254,49 €	Résultat de l'exercice	-532 786,43 €
Résultat antérieur	368 538,04 €	Résultat antérieur	-80 764,08 €
Résultat cumulé	626 792,53 €	Résultat cumulé	-613 550,51 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-14 482,83 €
		Résultat net de l'investissement	-628 033,34 €
Résultat net cumulé		-1 240,81 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	0,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	-613 550,51 €
Ce résultat sera compensé par :	
l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	626 792,53 €
Des recettes nettes nouvelles	1 240,81
Ces inscriptions budgétaires permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	14 482,83 €

Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Chaufferie Bois présente le résultat suivant :

Section d'Exploitation		Section d'investissement	
Recettes	8 524,60 €	Recettes	329 714,26 €
Dépenses	0,56 €	Dépenses	200 978,97 €
Résultat de l'exercice	8 524,04 €	Résultat de l'exercice	128 735,29 €
Résultat antérieur	2 299,23 €	Résultat antérieur	-699 988,86 €
Résultat cumulé	10 823,27 €	Résultat cumulé	-571 253,57 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	579 537,98 €
		Résultat net de l'investissement	8 284,41 €
Résultat net cumulé		19 107,68 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	10 823,27 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	
	10 823,27 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-571 253,57 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Ce résultat sera compensé par l'excédent net des reports	
	579 537,98 €
Ce dernier permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	
	8 284,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		0,00 €	

Les résultats cumulés du fonctionnement et de l'investissement étant nuls, il n'est donc proposé aucune affectation pour ce budget.

Affectation du résultat du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau présente le résultat suivant :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	0,00 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-13 005,00 €	Résultat antérieur	-16 307,26 €
Résultat cumulé	-13 005,00 €	Résultat cumulé	-16 307,26 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-16 307,26 €
Résultat net cumulé		-29 312,26 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2014	
Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	-13 005,00 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	13 005,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-16 307,26
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	0,00 €
Ce résultat sera compensé par une réduction des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire :	-16 307,26 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter sur l'exercice budgétaire 2015 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 1 007 000 € ;
- Un montant de 3 774 500,86 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2015 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Parc des Expositions comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 81 070,62 € ;
- le solde disponible de 190 566,83 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- résorber le déficit de fonctionnement du budget Foire exposition sur l'exercice budgétaire 2015

- affecter les résultats excédentaires du budget Crématorium comme suit :

- le solde disponible de fonctionnement de 1 849 613,04 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- résorber le déficit de fonctionnement du budget Pompes Funèbres sur l'exercice budgétaire 2015.

- affecter sur l'exercice budgétaire 2015 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Stationnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 626 792,53 €.

- affecter sur l'exercice budgétaire 2015 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget Chaufferie Bois comme suit :

- le solde disponible de 10 823,27 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- reporter les résultats nuls du budget annexe Lotissement ZAE les Champs de l'Arrachis sur l'exercice budgétaire 2015.

- résorber les déficits de fonctionnement du budget annexe Lotissement les Champs de l'Ormeau sur l'exercice budgétaire 2015.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-235

Direction des Finances

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES -
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2014. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2015 concernant le budget principal et les budgets annexes tels que présentés.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Il est, en première page, rappelé les principes d'affectation des résultats, c'est évidemment fait budget par budget donc je vous propose de ne faire un commentaire que sur le premier tableau qui est sur le Budget principal, la mécanique étant exactement la même pour les budgets annexes. Il est toujours distingué au niveau de l'affectation des résultats, à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement. Concernant la section de fonctionnement, sont repris les grands éléments tant en matière de recettes que de dépenses. Le résultat de l'exercice s'élève à 3 540 776 €, le résultat antérieur est pris en compte à hauteur de 1 240 725 €, soit un résultat cumulé de 4 781 500 €. On déduit de ce résultat cumulé le montant de la section investissement qui est pris en compte au niveau des restes à réaliser et résultats cumulés et du résultat net de l'investissement, ce qui se traduit par un résultat de fonctionnement reporté de 3 774 500 €. Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au Budget Supplémentaire à hauteur de 171 348 €, tout ça est un jeu d'écriture, d'additions et de soustractions, je ne peux pas dire que ce soit d'une facilité de compréhension exceptionnelle mais c'est une obligation posée par la comptabilité publique. Est opéré ensuite un virement de la section de fonctionnement vers la section investissement, on reprend les éléments déjà évoqués que sont le résultat d'investissement, les dépenses nettes reportées et on affecte par rapport aux besoins de financement l'excédent de fonctionnement dit capitalisé, compte 1068, qui doit être un compte de capitaux propres au passif du bilan. Je ne suis pas sûr que ça mérite des explications plus amples, et puis ça m'arrange bien aussi parce qu'autrement il faut voir tous les budgets annexes et sincèrement, ça manque un peu d'intérêt, ce sont des affectations comptables par le Trésor, je ne crois pas que ça mérite d'autres explications.

Monsieur le Maire

On va peut-être présenter le budget supplémentaire en même temps, si vous le voulez bien.

Alain GRIPPON

Le Budget Supplémentaire, il vous est indiqué en page introductive que le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière, il remplit une double fonction, intégrer les reports relatifs à l'exercice précédent et prendre en compte les premiers ajustements de la programmation prévue au Budget Primitif. Le budget de report doit être bien évidemment voté après le Compte Administratif de l'exercice précédent, le BS en reprend les résultats, je rappelle tout de même que le Budget Supplémentaire est celui de l'exercice 2015 alors que les Comptes Administratifs que nous avons examinés concernent l'exercice 2014. Donc, voté après le Compte Administratif de l'exercice précédent, le Budget Supplémentaire en reprend les résultats, excédents de clôture et reports, dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser et puis, un ajustement des dépenses et recettes initialement prévues au BP, à la fois liées à la réalité de l'exécution budgétaire, les ressources disponibles, nouvelles ou ajustées, les évolutions à l'orientation donnée aux projets en cours et les actions et opérations nouvelles. Sachant que le budget d'ajustement tient compte d'un certain nombre d'informations qui n'apparaissent qu'en

cours

d'année

voire même en deuxième période de l'année, et puis aussi des notifications faites par l'administration, par le Trésor ou même par l'Etat, concernant des ressources de nature fiscale, notamment. Le Budget Principal figurant en page 5 fait état du Budget Principal 2015, du Budget Supplémentaire et du cumul des deux, sachant que d'autres ajustements sont susceptibles d'être faits et notamment, il est prévu, en général en fin d'année, en octobre, qu'une dernière décision modificative soit présentée. Des recettes réelles de fonctionnement, je pense que l'intérêt c'est de ne lire que ce qui figure au supplémentaire, puisque le budget de 2015 a déjà été voté, et le total, pour montrer l'incidence. Donc des recettes réelles en supplément à hauteur de 4 945 000 €, ce qui se traduit par un montant global de recettes de 90 000 000 €, dont le résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 3 774 000 €. Il n'y a pas de travaux en régie dans le Budget Supplémentaire en 2015, donc la CAF brute en supplément s'élève à 241 000 € pour, en cumul, atteindre la somme de 6 986 000 € sur lesquels sont prélevés l'amortissement des emprunts en capital, donc 150 000 € pour le Budget Supplémentaire, les 150 000 € supplémentaires, c'est dans le cadre de la renégociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est pour ça d'ailleurs que le chiffre est négatif puisqu'on économise en quelque sorte 150 000 € d'amortissement d'emprunt. Le cumul s'établit à 6 525 000 € et l'autofinancement net c'est-à-dire CAF brute moins amortissement des emprunts ressort à 461 700 000 € en cumul. Il n'y a pas de cessions prévues dans le Budget Supplémentaire, donc ce qui a été voté reste mentionné au niveau du total, 1 420 000 €, le résultat de fonctionnement reporté est ajouté à ce niveau là pour déterminer le financement disponible pour l'investissement, 4 166 000 € au titre du Budget Supplémentaire, 5 656 000 € en cumul. Les résultats d'investissement sont imputés pour le Budget Supplémentaire à hauteur de 1 666 000,2 € et en cumul à moins 11 456 000,2 €, qui créent un financement disponible pour l'investissement et un volume d'emprunt. Enfin, les 1 666 000,2 € correspondent au financement disponible pour l'investissement à hauteur de 4 166 000 €, moins la variation du volume d'emprunts pour 2 500 000 €. Et en cumul, un résultat d'investissement de 11 456 000 € financés par la quote-part du Budget Primitif affecté, 5 656 000 €, et un volume d'emprunts de 5 800 000 €. On peut jeter un œil rapidement sur les détails des mouvements en recettes de fonctionnement, pour vous indiquer les éléments significatifs ou un petit peu nouveaux, il y a des ajustements de contributions directes de taxe foncière et de la taxe d'habitation, c'est ce que j'appelle les notifications puisque c'est l'Etat qui nous indique que des mouvements vont intervenir ou des augmentations ou des diminutions, la raison pour laquelle vous avez deux colonnes, une colonne recettes en moins et une colonne recettes en plus et puis la différence entre les deux. On a, dotations et autres participations, recettes en moins 748 000 € et puis un complément de dotations à hauteur de 142 000 €, donc un net de 606 000 €, on a le détail dessous. On a aussi des compensations, des exonérations de taxes que l'Etat nous demande de faire, donc il les compense au moins partiellement. Nouvelle participation CAN pour l'ingénierie urbaine : 40 000 € et autres, 15 000 €, ce n'est pas très significatif. Ensuite, des produits exceptionnels qui sont des recettes liées à l'annulation des poursuites de la VDN contre GDF Suez, c'est un contentieux. Remboursement de la CAN pour le versement de l'indemnité sur le marché de prestations de coaching, 49 300 € et pénalités pour l'installation du logiciel

AIRS Délib à hauteur de 37 900 €. Il y a également des reprises sur amortissements et provisions qui concernent essentiellement une reprise sur la provision à l'OGEC et une reprise sur la TVA sur stationnement puisqu'on l'avait provisionné initialement. Les dépenses de fonctionnement, vous avez là aussi le détail avec des contrats de prestations de services qui ont été revus à la hausse puisqu'il s'agit de dépenses supplémentaires qui tiennent compte des différents ajustements des honoraires nettoyage Brèche, autres ajustements de crédits, le tout pour 313 000 €, des atténuations de produits qui sont des remboursements de charges sociales au profit des personnels non statutaires pour 67 000 €, des subventions et participations, là c'est l'OGEC 2015, pour 281 000 € puis différents ajustements pour d'autres subventions et participations. Des subventions du budget principal aux budgets annexes dont 240 000 € qui concernent le stationnement. Des dépenses en moins concernant la foire exposition et le parc de Noron et puis des charges financières, dépenses en moins : 70 000 €, je pense que c'est lié à ce qu'on a vu tout à l'heure, c'est-à-dire la renégociation avec la CDC, mais cette fois pour la partie intérêts sur emprunt et pas sur la partie capital. Le total des mouvements donne un total de dépenses supplémentaires de 928 000, 6 € alors que le total des recettes était de 1 170 000 €. Donc un écart favorable dans le Budget Supplémentaire. Détail des mouvements en recettes, je ne pense pas que ça présente un grand intérêt. Page 10, par contre on a maintenant la section d'investissement avec la liste des investissements et les coûts soit additionnels soit en réduction des différents projets, notamment on a une diminution sur le développement et les aménagements urbains. Sur les halles, je crois qu'il s'agit d'un différé parce que les travaux ne seront pas tous réalisés dans le cadre initialement prévu. Secteurs d'enjeux, Ilot Champommier : moins 500 000 €, Schéma Directeur d'Aménagement Lumineux : moins 150 000 €. Le détail des mouvements en dépenses reprend le montant de la page précédente pour 3 800 000 €. Le total en investissement : dépenses en moins, donc une économie de 1 542 000 €, et des dépenses supplémentaires à hauteur de 961 000 €. On ajoute en dépense le reversement du fonds de compensation TVA : 4 441 800 €. Maintenant, il nous reste à apprécier l'affectation du résultat, le principe est le même que celui qu'on a décrit tout à l'heure : section de fonctionnement, recettes : 90 962 000 €, dépenses : 87 000 000 €, donc un résultat d'exercice de 3 540 000 €. Le résultat antérieur : 1 240 000 €, donc un résultat cumulé de 4 781 000 €, auquel on ajoute le résultat net de la section d'investissement, qui est négatif, de 1 006 000 €, ce qui donne un résultat net cumulé de 3 774 000,8 € et puis il y a des explications concernant ce solde affecté qui sera inscrit en fonctionnement au titre des résultats antérieurs mais au titre de l'exercice 2015. Vous avez la même chose avec les budgets supplémentaires concernant les différents budgets annexes du crématorium et du Parc de Noron et foire expo. C'est le même principe d'affectation, c'est-à-dire qu'on dégage les résultats de fonctionnement puis on dégage les résultats d'investissement, on cumule les deux ou on compense les deux. Il y a des budgets annexes dont le résultat final est de 0 et d'autres qui sont positifs, ça concerne notamment le crématorium, mais il doit y avoir une page qui me manque, je n'ai pas l'affectation du budget annexe crématorium, je n'ai pas le total. En fait, le résultat de fonctionnement est de même niveau que le résultat d'investissement, donc fonctionnement et investissement s'équilibrent. Je vous prie d'excuser ces hésitations. Vous avez aussi les budgets annexes chaufferie bois les Brizeaux et les Champs de l'Ormeau pour terminer.

Monsieur le Maire

Tu as terminé de présenter, Alain ?

Alain GRIPPON

Oui, si on peut dire.

Monsieur le Maire

Non, tu veux rajouter quelque chose ? Oui, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Il y a une des questions qui a été posée par Monsieur GRIPPON sur laquelle on aimerait bien avoir la réponse, parce que sur les secteurs d'enjeux, il y a eu une économie réalisée de 443 000 €, ce n'est pas tout à fait négligeable, il serait intéressant que nous puissions savoir ce que sont les secteurs d'enjeux et puis, de se dire qu'on désinvestit des secteurs à enjeux, on ne sait pas encore ce que c'est, donc j'ai du mal à en juger, mais a priori le signal me semble devoir en tous cas attirer notre attention. Je préférerais une réponse plutôt qu'un commentaire, Monsieur le Maire.

Alain GRIPPON

C'est une diminution de dépenses sur les travaux prévus pour Boinot.

Amaury BREUILLE

Et qu'est ce qui amène cette diminution de dépenses pour Boinot ?

Monsieur le Maire

Monsieur PAILLEY va vous le dire.

Michel PAILLEY

Il y avait 1 900 000 € de prévus sur le budget et l'ouverture des plis a été une bonne surprise. Voilà. On était à 1 400 000 € et quelques.

Monsieur le Maire

Pas de remarques particulières ? Eh bien, dans ce cas, je remercie Alain GRIPPON. On notera que l'exercice qui est d'avoir une CAF brute positive et en tous cas supérieure à un amortissement d'emprunt qui continue à augmenter, parce que vous voyez qu'au BP il est toujours à 1 675 000 €, les renégociations pour partie, au prorata de l'année, nous amènent à le baisser de 150 000 € mais après négociation, le solde fait qu'on a toujours un amortissement d'emprunt qui continue d'augmenter et donc une CAF brute

qui, malgré les baisses des dotations, doit rester supérieure à cet amortissement d'emprunt et là est tout l'enjeu. Merci à tous de permettre d'avoir une capacité d'autofinancement net qui malgré tout se renforce quelque peu cette année encore. On va d'abord voter l'affectation des résultats 2014 pour le budget principal et les budgets annexes. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Pour le Budget Supplémentaire 2015, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

**Projets de délibérations : Budget de la régie à autonomie financière Energie Renouvelable –
Approbation du compte de gestion 2014 ; du Compte Administratif ; affectation des résultats ;
budget supplémentaire 2015
(Projets reportés)**

Alain GRIPPON

Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires Jean Zay, Pasteur, Jaurès et la mise en production d'électricité. C'est une régie à autonomie financière donc le budget est déconnecté du budget principal. Par contre, fonctionne un système d'avance remboursable qui permet d'avoir un compte de Trésorerie indépendant du budget principal. Deux avances remboursables ont été accordées, l'une de 136 000€ votée en avril 2013 lors de la création de cet établissement industriel et commercial dont un premier remboursement est prévu au budget 2015, une autre de 40 K€ a été votée en avril 2014 et remboursée en décembre. Vous verrez à la lecture du Compte Administratif Budget Energie Renouvelable que les dépenses sont d'une grande modestie, mais au regard des recettes c'est le même montant ou à peu près. On a 10 000 € de dépenses de fonctionnement pour 9 000 € de recettes, les recettes sont constituées par la vente d'électricité. Pour la section investissement, des investissements de 63 000 € avec des recettes qui viennent financer les dépenses d'investissement à hauteur de 61 000 €, donc on a un résultat global qui est à peu près équilibré, on a 79 000 € de dépenses pour 85 000 € de recettes soit un excédent de 6 000 €. Cet excédent est pris en compte avec des restes à réaliser qui seront reportés sur 2015 à hauteur de 22 000 € en investissement, donc le cumul des résultats fait apparaître un montant global de dépenses de 79 000 €, de recettes de 107 000 € et donc un écart positif de 28 000 €. Les tableaux qui suivent présentent les choses sous un angle un petit peu différent, je vous propose de reprendre le CA de 2014, 3^{ème} colonne, avec des recettes de fonctionnement de 8 340 €, des dépenses réelles de fonctionnement pratiquement nulles de 170 € donc un résultat de fonctionnement de 8 200 €. La CAF brute s'établit au même montant. Les amortissements d'emprunt, il n'y en a pas, donc la CAF brute peut être assimilée à l'autofinancement net, on n'a pas de cession d'immobilisation, on a donc un financement disponible pour l'investissement de 8,17 et des résultats d'investissement globaux de moins 11 000 €, sachant que le reste est financé par les avances remboursables. Il est donné un commentaire en page 7 sur les recettes d'investissement, elles correspondent pour 40 K€ à l'avance remboursable du budget principal, à une subvention de la Région dont 22 K€ ont été reportés sur 2015 et quant aux dépenses d'investissement, elles correspondent aux installations de nouveaux panneaux photovoltaïques et au remboursement de l'avance du Budget Principal de 40 K€. La différence : 32 K€, correspond à des dépenses non exécutées permettant l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire

Merci Alain GRIPPON pour la présentation. Amaury BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, je voudrais faire une intervention qui porte sur les règles de notre assemblée. Est-ce que je peux intervenir, mes chers collègues, sans avoir un brouhaha permanent et systématique sur mes interventions ?

Monsieur le Maire

Je vous demande tout de même de bien vouloir vous rapporter à la délibération qui vient d'être exposée, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, si vous ne m'interrompiez pas, ce serait déjà fait.

Monsieur le Maire

Non, Monsieur BREUILLE, je n'aime pas ce jeu là, je trouve qu'il est malsain et inefficace pour le bon déroulement de nos séances. Alors je ne veux pas y jouer et je vous prie de ne pas nous y inviter non plus. Si vous avez quelques commentaires à me faire connaître, vous venez, pas ici, vous me faites passer un papier pour me les faire connaître et je jugerai bon ou pas d'apporter les corrections qui s'imposent.

Amaury BREUILLE

J'aimerais terminer mon intervention sur la délibération, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ah, mais vous ne l'avez pas commencée, donc j'aimerais bien en effet que vous portiez votre intervention sur la délibération en question, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

C'est ce que je m'apprêtais à faire, merci Monsieur le Maire. Je voudrais donc faire une intervention qui porte sur les règles de notre assemblée. Dans la délibération concernant la régie à autonomie financière et Energies Renouvelables il est indiqué « après avis du Conseil d'exploitation de la régie Renouvelable en date du 25 juin 2015 », or il se trouve que le Conseil d'exploitation a été convoqué à deux reprises et qu'à deux reprises, faute de quorum, il n'a pu se réunir. En ce qui me concerne la première fois je n'étais

pas disponible, la deuxième fois j'étais disponible mais j'étais le seul, je crois, à être présent avec Elmano MARTINS, à quelques minutes d'intervalles, pour ce Conseil d'exploitation. Donc je vois assez mal, parce que ça, ça constitue une règle de notre assemblée, comment nous pourrions voter cette délibération. Par ailleurs, il est important, s'agissant des règles de notre assemblée, de ne pas les ignorer dans toutes leur rigueur et de ne pas leurs faire dire ce qu'elles ne disent pas. En l'occurrence, il est arrivé, notamment il y a quelques minutes, que certains de mes collègues et même vous, Monsieur le Maire, laissez entendre qu'il était interdit dans une salle du Conseil municipal de se déplacer, que notre règlement intérieur interdirait de distribuer, vous avez dit : « de tracter », en l'occurrence, et vous le saviez puisque vous veniez d'en prendre connaissance, je distribuais un document qui était un amendement à une délibération de notre conseil, je pense que c'était de ma part de la courtoisie de faire en sorte que vous ne découvriez pas cet amendement au moment de la délibération, mais que chacun des collègues ait quelques minutes pour l'examiner, et je vous rappelle...

Monsieur le Maire

Je crois que c'est bon, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Et je vous rappelle à chacun...

Monsieur le Maire

C'est bon, Monsieur BREUILLE, ça suffit.

Amaury BREUILLE

Qu'en aucun cas il n'est interdit dans notre règlement intérieur de distribuer un document...

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, n'abusez pas de votre temps de parole.

Amaury BREUILLE

D'autant plus lorsqu'il se rapporte à l'ordre du jour de notre séance du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, s'il vous plaît.

Amaury BREUILLE

Enfin, Monsieur le Maire, je constate que, à nouveau lors de cette séance, vous avez fait un usage excessif voire détourné de votre pouvoir de police de l'assemblée...

Monsieur le Maire

Bien sûr, bien sûr.

Amaury BREUILLE

Comme ça vous est arrivé déjà lors de deux séances précédentes. Merci, mes chers collègues, pour votre attention.

Monsieur le Maire

Chers collègues, merci de garder votre calme face à ces provocations régulières, n'oubliez pas que vous êtes filmés par Monsieur BREUILLE qui ne respecte aucun lieu et qui surtout ne prévient personne contrairement aux réglementations applicables à l'espace public, mais nous en reparlerons dans une prochaine délibération. Monsieur MARTINS et Monsieur LAPLACE.

Elmano MARTINS

Monsieur BREUILLE, s'il vous plaît, effectivement je plaide coupable et je relève qu'effectivement il y a un problème de date. Ceci étant dit, il y a eu quorum le 22 et cette réunion du 25, c'était pour présenter les comptes à ceux qui avaient été absents, dont moi. Voilà. On va vérifier ça, bien évidemment, mais il me semble bien qu'il y a eu le quorum le 22.

Simon LAPLACE

Juste quelques mots d'une manière amicale et très respectueuse pour rappeler qu'il y a des règles évidemment dans l'enceinte de ce Conseil, et qu'il y a aussi des règles de savoir vivre et de dignité, et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi dans le Conseil et le parasiter. Par ailleurs, reprocher ensuite à la Majorité et au Maire en particulier un manque de démocratie, quand on prend soi-même la parole de manière assez importante, et alors que si chaque élu du Conseil prenait la parole dans des dimensions, des proportions similaires, les Conseils dureraient environ 14 à 15 heures selon mes calculs. On ne peut pas dire n'importe quoi, donc un peu de respect, un peu de dignité, je crois que cette enceinte et le Conseil municipal de Niort le méritent.

Elodie TRUONG

Je suis d'accord avec Simon LAPLACE, effectivement il faut que les Conseils municipaux se tiennent correctement et je voudrais juste rappeler que ça fait plusieurs séances qu'on entend constamment un brouhaha dans la salle, des gens qui s'invectivent autour de cette salle et qui nous invectivent au centre de cette salle. Ça fait plusieurs séances, on avait déjà signifié que c'était intolérable par notre départ il y a plusieurs séances, ça se poursuit et c'est de votre responsabilité, Monsieur le Maire, de faire respecter la police de cette assemblée et cette tradition républicaine puisqu'effectivement, ce n'est pas inscrit dans le règlement intérieur mais c'est une tradition que vous avez vue être observée à l'occasion de différents mandats.

Monsieur le Maire

J'espère que Monsieur BREUILLE saura vous entendre. J'attends la réponse de l'administration sur un point que j'ai demandé d'éclaircir. Non, je crois que vous avez déjà beaucoup parlé.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous me refusez la parole ?

Monsieur le Maire

Oui, je vous le confirme.

Amaury BREUILLE

Très bien. Vous confirmez effectivement l'impression que j'ai de vous.

Monsieur le Maire

Pour m'assurer de la vérification du quorum que vous avez évoqué, nous reportons la délibération, car on n'est pas en mesure de me donner la précision. On reporte également le Compte Administratif. J'aimerais qu'à l'avenir ce type de chose n'arrive pas, pour être certain de la validité des délibérations, fusse le cas aujourd'hui, mais dans l'ignorance je préfère m'en assurer. Donc on reporte les délibérations pages 34, 35, 36 et 38, concernant la régie à autonomie financière. Eh bien, nous voilà à gagner quelques délibérations.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-236

Direction des Finances

**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À HABITAT SUD
DEUX-SÈVRES POUR UN PRÊT SOUSCRIT AUPRÈS
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
POUR LA RÉHABILITATION DE PLUSIEURS
LOGEMENTS SOCIAUX À NIORT**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la demande formulée le 29 mai 2015 par Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer le coût de la réhabilitation de plusieurs logements sociaux à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu l'article R.221-19 du Code monétaire et financier,

Vu le contrat de prêt n°35764 en annexe signé entre Habitat Sud Deux-Sèvres, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre de son programme de « rénovation-maintenance 2013 » consistant à réhabiliter 444 logements sociaux situés à différentes adresses à Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite souscrire un prêt d'un montant de 810 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 810 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35764, constitué d'une ligne n°5079614.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-237

Direction des Finances

TARIFS MUNICIPAUX - SALLES - RÉVISION

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville a engagé une réflexion sur les tarifs de location des salles municipales aux associations niortaises avec notamment comme objectifs :

- instaurer plus de cohérence entre les tarifs de location des salles municipales sur la commune, là où l'on constatait une très forte disparité tarifaire sans raison justifiée ;
- mieux responsabiliser les associations au coût réel de mise à disposition et d'entretien de ces salles.

Ce travail a conduit à de nouvelles propositions tarifaires pour les salles extérieures au parc des expositions de Noron suivantes :

- le Petit théâtre Jean Richard ;
- les 3 salles de Sainte Pezenne ;
- la salle de Saint Liguairé ;
- la salle de Pré Leroy ;
- la salle de la Place du Port ;
- la salle associative Edmond Proust ;
- la salle associative Langevin Wallon ;
- la salle associative de l'ancien presbytère de Sainte Pezenne ;
- la salle de danse des Gardoux ;

ainsi que pour le pavillon des colloques au parc de Noron.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les tarifs des salles municipales présentés en annexe sous forme de tableaux, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

En fait, il s'agit des conclusions d'une réflexion entamée par les services et les élus concernés sur la location des salles municipales aux associations niortaises, avec plusieurs objectifs. Le premier étant d'instaurer plus de cohérence entre les tarifs de location des salles municipales sur la commune, là où on constatait une très forte disparité tarifaire sans pour autant qu'il y ait de raison objective. Deuxièmement, mieux responsabiliser les associations au coût réel de mise à disposition et d'entretien de ces salles. Ces propositions concernent plusieurs salles extérieures : le Petit théâtre Jean Richard, les trois salles de Sainte Pezenne, la salle de Saint-Liguaire, la salle de Pré Leroy, la salle de la Place du Port, Edmond Proust, Langevin Wallon, la salle associative de l'ancien presbytère de Sainte Pezenne, la salle de danse des Gardoux, ainsi que le pavillon des colloques du parc de Noron. Il est demandé au Conseil d'adopter les tarifs des salles municipales. Vous avez le détail avec des taux horaires des activités ponctuelles et puis des tarifs annuels par tranche d'utilisation hebdomadaire. Ceci a été non seulement suggéré par les services et pris en compte par les élus, mais les associations concernées ont pour la plupart donné leur acceptation sur cette révision tarifaire.

PROCES-VERBAUX

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-238

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER - FSE, 2014-2020 - DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUX INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS - VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Conformément à l'article 7 du règlement FEDER 2014-2020, le partenariat Etat-Région, s'appuyant sur les recommandations de la commission européenne et les demandes des autorités urbaines régionales, a souhaité répondre aux enjeux urbains, par la mise en place d'Investissement Territoriaux Intégrés (ITI). L'Investissement Territorial Intégrés est défini comme un mécanisme de mise en œuvre du programme qui s'appuie sur une stratégie d'intervention territoriale. Les actions retenues au titre des ITI devront contribuer à l'atteinte des objectifs fixés en déclinant au plus près des territoires la stratégie du programme opérationnel.

Dans ce cadre, la Région Poitou-Charentes a proposé de mettre en place pour les communautés d'Agglomérations de Niort, Poitiers, La Rochelle et Angoulême, des conventions ITI sur la période 2014-2020, avec une dotation de 3 millions d'euros chacune autour des 3 objectifs thématiques (OT) suivants retenus parmi les 11 proposés au niveau européen :

- l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT2) ;
- l'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable (OT4) ;
- la préservation de la biodiversité (OT6).

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Niortais a validé par délibération lors du Conseil communautaire du 25 juin 2015 la candidature à l'ITI d'un projet de stratégie urbaine de développement prenant appui sur la création d'un Parc naturel urbain au cœur de sa Ville centre, le long de la Sèvre Niortaise.

Ce projet qui traduit concrètement l'ambition de valoriser les atouts économiques, touristiques environnementaux, culturels... du territoire pour renforcer son attractivité et proposer à tous un accès à l'emploi et aux services dans un souci constant d'équité sociale et d'équilibre territorial, comprend le programme d'actions FEDER suivant :

Projets Ville de Niort

- le corridor biologique et les mobilités : création d'un itinéraire entre la Ville haute et la Ville basse (thématiques : patrimoine, paysage, environnement,...). Cette action consiste en la réalisation d'équipements et d'espaces publics sur la place Denfert Rochereau inscrite au contrat de Ville, ainsi qu'à la réalisation de cheminements et au traitement des berges depuis le jardin des plantes jusqu'au site Boinot ;
- l'opération du site Boinot – Cale du port.

Projets CAN

- la rénovation thermique de la Médiathèque Pierre Moinot et du conservatoire de musique et de danse Auguste Tolbecque, tous deux situés sur ce même itinéraire urbain.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- soutenir la candidature de la CAN au dispositif ITI qui engage la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort concernant les projets énoncés ci-dessus ;
- valider le programme d'actions à maîtrise d'ouvrage Ville de Niort du dossier de candidature ITI déposé par la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Région Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte ou document relatif à ce dossier de candidature.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Une délibération très importante, le Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, il s'agit d'un dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération du Niortais aux investissements territoriaux intégrés et il vous est proposé ce soir la validation du programme d'actions.

Je vous rappelle que dans le cadre du partenariat Etat/Région concernant le règlement FEDER, la Région Poitou-Charentes a proposé de mettre en place pour les communautés d'agglomération de Niort, Poitiers, la Rochelle et Angoulême, des conventions Investissements Territoriaux Intégrés avec une dotation de 3 000 000 € chacune, autour de trois objectifs thématiques qui sont indiqués ci après. Voilà le projet qui a été bâti autour de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit concrètement d'affirmer la valorisation des atouts économiques, touristiques, environnementaux et culturels de notre territoire afin de renforcer son attractivité et proposer à tous un accès à l'emploi aux services dans un souci d'équité sociale et d'équilibre territorial. Pour le projet Ville de Niort, il s'agit de mettre en valeur le Parc naturel Urbain, le corridor biologique ainsi que les mobilités, autour d'un itinéraire entre la Ville haute et la Ville basse, avec des équipements et des espaces publics réalisés à partir de la place Denfert Rochereau mais également avec le centre Du Guesclin inscrit au contrat de Ville, ainsi que la réalisation de cheminements et de traitement de berges depuis le jardin des plantes jusqu'au site Boinot, avec également la rénovation de la piscine Pré Leroy et l'opération du site Boinot Cale du Port dont on a déjà parlé par ailleurs. Il faut ajouter les projets CAN : la rénovation thermique de la Médiathèque Pierre Moinot et du conservatoire de musique et de danse Auguste Tolbecque. Il vous est proposé de soutenir la candidature de la CAN au dispositif ITI qui engage la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort concernant les projets que je viens d'énoncer et de valider ce programme d'actions à maîtrise d'ouvrage Ville de Niort.

Josiane METAYER

Les délibérations bougent. Pour ma part, je voudrais dire qu'à la commission 3 qui s'est tenue le 15 juin, et c'est de plus en plus courant, nous avons un certain nombre de délibérations présentées, il y en a aujourd'hui vingt et une qui nous sont présentées dans cette commission, le jour de la commission, nous n'en avons eu que huit et pas des plus fondamentales et donc celle que vient d'exposer Marc THEBAULT sur le FEDER, les deux de la Vallée Guyot avec le rachat à l'EPFC pour plus de 1 200 000 €, les protocoles d'accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations, les travaux des Halles et puis la toute petite dernière dont on va parler bien évidemment bientôt, qui se lovait toute timide en page 244 avec douze lignes modestes sur la vidéo surveillance, toutes ces délibérations que je viens de citer ne nous ont pas été présentées en commission, moi je regrette, je pense quand même qu'il y en a comme par exemple les protocoles d'accord, vous nous dites que vous allez les signer le sept juillet avec la Caisse des Dépôts, tout cela était déjà dans les tiroirs et aurait pu être présenté. C'est vrai que pour l'opposition, puisqu'on n'a pas accès à certains documents, ça aurait été bien qu'on puisse les avoir. Je sais, vous allez déplorer et dire que ça arrive,. Mais huit sur vingt et une et pas des moindres, ce n'est pas rien. Merci.

Marc THEBAULT

Je partage vos réflexions, Madame METAYER et il s'avère que c'est souvent les délibérations les plus importantes pour notre territoire, qui arrivent tardivement, mais on va en avoir un exemple très concret dans les délibérations à venir avec le contrat de Ville : nous sommes dans des délais extrêmement contraints qui nous sont demandés tant par les services de l'Etat, dans le cadre du projet FEDER c'est à la fois l'Etat et la Région, nous faisons face, car 3 000 000 € possibles dans l'escarcelle de nos territoires, ce n'est pas négligeable et j'ose penser que vous êtes d'accord avec moi sur ce point là, donc ce n'est pas une volonté de passer les choses en catimini comme on pourrait le suggérer, c'est simplement que malheureusement, pour un certain nombre de dossiers, nous sommes dans des délais très difficiles et vous allez voir tout à l'heure pour le contrat de Ville c'est encore pire, non seulement les délais sont très contraints mais nous ne savons pas quels seront les financements apportés par les services de l'Etat.

Pascal DUFORESTEL

Vous vous en doutez, comme à l'Agglomération nous allons voter pour cette délibération, heureux, comme j'ai eu l'occasion déjà de le dire donc je ne vais pas le répéter, que les bonnes fées européennes se penchent sur notre territoire, mais vous savez par ailleurs que j'ai un autre mandat de Conseiller régional et qu'à ce titre la Région étant autorité gestionnaire, je regarde de près ce sur quoi la Ville focalise ces fonds européens. Ce qui est inscrit dans les délibérations me va d'autant plus que là aussi c'est une continuité et tant mieux, sur un certain nombre d'aménagements qui avaient été souhaités dans d'autres mandats précédents et qui ont été confortés pour une bonne part. Il n'y a qu'un point que je n'ai pas lu et que vous avez évoqué, Marc THEBAULT, c'est la piscine, puisque vous avez dit que la piscine Pré Leroy rentrera dans le champ de ces ITI ce qui, à ma connaissance n'était pas le cas jusqu'alors et ce qui n'apparaît pas dans la délibération. Comme nous savons par ailleurs que cette piscine est compliquée, hormis les travaux de réaménagement qui avaient été prévus dans le précédent mandat et que vous êtes en train d'honorer mais en tous cas, la piscine cinquante mètres extérieure telle qu'elle nous a été vendue à grand renfort de presse il y a quelques mois bute sur un certain nombre de complications, notamment sur un Plan de Prévention de Risques des Inondations (PPRI) très exigeant et en ce moment, dans la période actuelle on sait le niveau d'exigence de l'Etat, que ce soit sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) malheureusement et sur les PPRI, en l'occurrence est ce que la piscine, pour vous, est inscrite dans ce schéma ou est ce qu'elle ne l'est pas ? Merci.

Marc THEBAULT

Je vous remercie de votre sagacité, cher collègue, vous êtes très attentif à mes propos, c'est vrai que je me suis un peu laissé emporter par la pente naturelle du jardin des plantes qui débouche à partir de Du Guesclin sur le Pré Leroy, mais il s'agissait de montrer les implications diverses et variées de notre Ville sur ce Parc naturel Urbain qui va de Pré Leroy où il y a notamment la piscine de Pré Leroy jusqu'à la cale du Port et l'Espace Boinot, mais bien entendu cela ne fait pas partie des investissements ITI. Cela dit, je crois que nous devrions être solidaires sur le dossier de la piscine et non pas nous opposer, mais c'est un autre débat.

Pascal DUFORESTEL

Je suis toujours sensible aux appels à la solidarité, donc je vais essayer de répondre positivement à Marc THEBAULT sur ce point. Si le projet de piscine, plutôt que de contrarier un PPRI dont on connaît le côté inébranlable au regard des drames qu'il y a eu ces dernières années en France, consistait à faire des espaces aquatiques et ludiques sur cet espace de Pré Leroy à côté de la piscine rénovée, si cela allait dans le sens du développement durable, à savoir réutilisation de l'eau etc., et si par ailleurs on construisait une piscine puisqu'on en a le besoin, sur un autre site de l'Agglomération, à Niort de préférence, voire sur un site dédié à l'activité sportive et culturelle et de divertissement tel qu'une ZAC Terre de Sports par exemple et qui nous amènerait à faire un bassin de 50 mètres correspondant aux besoins des usagers, sachez que je serais le plus solidaire des élus régionaux existants et que j'abonderais dans ce sens, d'autant qu'il irait dans le sens des règlements des ITI qui ne vous ont pas échappé et qui ne permettent pas de faire entrer tout et n'importe quoi dans ces dispositifs d'aides européennes alors que dans une logique très développement durable comme celle que j'évoque, là, peut-être que le regard de l'Europe et en tous cas de l'autorité gestionnaire dans laquelle j'ai l'honneur de siéger pourrait regarder ça d'un œil bienveillant.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur DUFORESTEL, je n'entends pas très bien vos propos sur la piscine et le PPRI, puisque nous avons des discussions très avancées, les choses avancent désormais bien, c'est vrai qu'il y a des enjeux, je n'oserais croire que vous jouiez contre la collectivité locale qu'est la communauté d'Agglomération dans ce discours. J'ose espérer. Quant aux investissements territoriaux, j'ai eu plusieurs rencontres avec Jean-François MACAIRE et Nathalie LANZI qui est référente sur le territoire, tout s'est très bien passé et j'en suis très heureux, on a une discussion et des échanges très heureux, partenariaux entre deux collectivités et on a constaté en effet que ces différentes propositions d'ITI correspondaient tout à fait aux financements européens qu'on pouvait flécher depuis la Région, donc je vous remercie mais vous n'étiez pas là et la discussion s'est très bien passée malgré tout. Le Président MACAIRE m'a fait un très bon accueil, en tous cas, et j'ai fait de même puisqu'on l'a reçu également et bien sûr votre collègue Madame LANZI. Monsieur BREUILLE, vous voulez vraiment parler, cette fois-ci ?

Amaury BREUILLE

Deux choses. D'abord, sur la remarque de notre collègue Josiane METAYER, elle est quand même importante, c'est-à-dire que ces délibérations qui sont importantes et sur lesquelles nous n'avons pas les informations aux commissions, c'est un peu gênant. Je comprends très bien qu'on soit contraint par le temps pour les adopter avant une certaine date, par contre il me semblerait possible, si les délibérations ne sont pas finalisées au moment de l'envoi du document de travail, tout simplement que vous nous envoyiez une note d'information qui ne soit pas la délibération finalisée mais une note d'information qui donne les éléments principaux même si elle est incomplète, même s'il manque des sommes, même s'il manque des informations, ça permet au conseillers municipaux de faire leur travail normalement. Sur le fond du dossier de la piscine, vous parliez d'agir pour ou d'agir contre la collectivité. Moi je vais vous dire,

je veillerai à agir en faveur des intérêts de la collectivité, c'est-à-dire à empêcher qu'on construise des surfaces supplémentaires en zone rouge de protection du risque inondation, c'est-à-dire dans une zone dans laquelle construire des surfaces supplémentaires signifie mettre certains de nos concitoyens en danger.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Est-ce que je peux terminer mon intervention, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

Mais on ne parle pas de la piscine là, on est sur les ITI.

Amaury BREUILLE

Je suis désolé, c'est le débat qui avait lieu il y a quelques instants, vous n'avez interrompu aucun des orateurs et quand moi j'en parle, c'est insupportable. Je dis donc que l'intérêt de la collectivité est celui de ses citoyens et que construire des surfaces en zone rouge risque inondation, c'est complètement déraisonnable. Il est vrai que l'Etat l'a autorisé il y a quelques années, c'était avant Xynthia, j'espère que l'Etat d'aujourd'hui refusera avec fermeté et j'espère même, Monsieur le Maire et Monsieur THEBAULT, que vous ne plaidez pas dans ce sens qui me semblerait absolument déraisonnable. Et pour tout vous dire, pour vous dire mes contradictions, j'ai toujours plaidé plutôt pour une piscine en centre ville pour des raisons de mobilités. Voilà. Il semble évident qu'on ne puisse pas faire une piscine loisirs et compétition en centre ville dans de bonnes conditions. J'allais dire, la solution qui a été évoquée par Pascal DUFORESTEL tout à l'heure, c'est-à-dire de mettre la piscine compétition à l'extérieur, me semble un compromis acceptable ou un moindre mal. En tous cas, c'est bien préférable au fait de construire en zone risque inondation rouge.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas d'aller contre la légalité. Qui vous a parlé de construire des extensions, des choses comme ça ? C'est hors de propos, ce n'est pas dans la délibération, donc je ne vois même pas en quoi ce débat a lieu d'être. Il est bien sûr très clair que le PPRI doit être respecté, c'est la loi, donc la question ne se pose pas. Seulement, ça n'empêche pas de réfléchir et d'avoir des idées. Monsieur DUFORESTEL, vous vouliez intervenir à nouveau ? Il y aura d'autres prises de paroles ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Très bien. Monsieur le Maire, on commence suffisamment à se connaître pour savoir que loin de moi la volonté d'aller contre les intérêts de la collectivité et de beaux projets pour notre territoire, et par ailleurs vous êtes un observateur assez attentif de la vie politique, fusse-t-elle régionale, pour savoir qu'il n'y a pas un papier de cigarette possible entre les avis de Nathalie LANZI, de Jean-François MACAIRE et de moi-même. Ce qui m'amène à vous dire que par défaut, vous surlignez l'erreur de votre collègue Marc THEBAULT puisque ce n'est pas moi qui ait parlé de piscine, je n'étais pas présent et je ne fais que dire que ça ne fait pas partie des orientations et des priorités des ITI qui ont pu vous être rappelées puisque le compte rendu m'a été fait par l'un et par l'autre, par Jean-François MACAIRE et par Nathalie LANZI, pour être très complet, et en complément, par notre autre collègue Serge MORIN, très intéressé par le territoire également. Et en effet, dès lors que l'on s'en tient à l'ensemble des points qui sont rappelés dans la délibération, ça rentre dans les règlements d'ITI donc ça nous permet un agrément cordial, agréable, sympathique, enjoué de la Région à l'égard de cette signature, mais par contre, si vous aviez eu la maladresse ou l'indélicatesse de mettre une piscine dans ce schéma, ça aurait été bien plus compliqué, d'autant plus si elle ne répond pas, mais là-dessus vous êtes rassurant, aux exigences d'un PPRI. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci. Il n'y a pas d'autres sujets sur le fond, ce n'est pas possible. Je vous remercie. Les investissements territoriaux, en tous cas le dossier de candidature qui vous est présenté, j'avais eu l'occasion de le dire à la communauté d'Agglomération, sont très importants, ils font partie de ces projets que j'évoquais tout à l'heure, qui se développeront dans les prochaines années, ce sont des dossiers que nous voulons voir aboutir et qui sont en capacité d'aboutir d'ici la fin de notre mandature. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-239

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**VALLÉE GUYOT - POLITIQUE FONCIÈRE -
CONVENTION D'ADHÉSION DE PROJET ENTRE LA
COMMUNE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-
CHARENTES - AVENANT N°2**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 28 novembre 2011, dans le cadre du projet de la Vallée Guyot, le Conseil municipal a adopté une convention d'adhésion de projet entre l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort afin de permettre à l'EPF-PC de procéder à l'acquisition, la gestion et la cession des biens concernés par l'opération de la Vallée Guyot.

Cette convention de projet s'appuie sur la convention cadre 2010-2015 entre l'EPF-PC et la CAN qui vise à conduire une politique foncière sur le territoire de l'agglomération afin d'assurer la mise en œuvre de la politique communautaire du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Suite aux études de conception urbaine et de concertation menées en 2012-2013, le Conseil municipal a approuvé le 10 mars 2014, un avenant n°1 à la convention de projet afin d'adapter le périmètre de réalisation foncière à celui de création de la ZAC.

Après avoir suspendu en Conseil municipal du 29 avril 2014 les études et procédures sur le projet de la Vallée Guyot afin de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération, les élus, lors du Conseil municipal du 10 avril 2015, ont mis fin à la procédure de création de la ZAC « Vallée Guyot » et ainsi abandonné définitivement ce projet.

En parallèle, les réflexions engagées dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) ont abouti, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat en Conseil municipal du 14 novembre 2014 et dans le projet de PLU arrêté le 18 mai 2015, à la programmation de deux orientations d'aménagement sur ce secteur :

- Le Nord de l'avenue de Limoges prévoit la création d'un parc naturel urbain avec des opérations de logements sur les franges urbaines selon un zonage et un règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à adapter dans le cadre de la révision en cours. Ce secteur ne nécessite plus de portage foncier par l'EPF-PC.

- Le Sud de l'avenue de Limoges est réaffirmé dans une urbanisation à vocation mixte économie / habitat et consiste en l'aménagement d'environ 18 hectares qui prévoit le développement d'activités économiques et commerciales ainsi que la réalisation d'environ 300 logements dont 20 % de logements sociaux et 10 % d'accession maîtrisée. Ce secteur a été inscrit comme Orientation d'Aménagement Programmé au projet de PLU arrêté en Conseil municipal du 18 mai 2015 et nécessitera la poursuite du portage foncier par l'EPF-PC.

Dans cette logique, il convient de passer un avenant n°2 à la convention de portage foncier avec l'EPF-PC précisant que la Ville de Niort rachète directement à l'EPF-PC l'ensemble des terrains situés sur la partie Nord de l'avenue de Limoges pour faire place à un Parc Naturel Urbain.

Ainsi, dans les 6 mois suivants la signature du présent avenant, et parce que la vocation habitat pour laquelle le foncier a été acquis sur cette partie étant maintenant sans objet, la Ville versera à l'EPF-PC, le prix de revient du portage foncier des terrains acquis majoré des frais d'actualisation sur les trois premières années de portage dont le montant global établi par procès-verbal s'élève à 1 218 342,33 € HT (soit 1 236 584,30 € TTC), budgétés au BP 2015.

Le foncier de la partie Sud, quant à lui maintenu sous portage foncier de l'EPF-PC, fera l'objet d'une nouvelle convention d'adhésion de projet avec l'EPF-PC afin de poursuivre la politique foncière déjà engagée sur ce secteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'adhésion de projet de la Vallée Guyot passée entre l'EPF-PC, la CAN et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à rembourser à l'EPF-PC le prix du portage foncier des terrains acquis sur la partie Nord de l'ancienne ZAC « Vallée Guyot » pour un montant de 1 236 584,30 € TTC.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Autre sujet d'importance, la Vallée Guyot, il s'agit d'un avenant n°2 à la convention de projet entre la commune de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes. Nous avons, en avril 2014, suspendu en Conseil municipal les études et les procédures sur le projet de la Vallée Guyot ; nous avons un an plus tard abandonné le projet de ZAC, il nous appartient maintenant de clore cette situation par le rachat du foncier porté pour l'instant par l'Etablissement Public Foncier pour un montant de 1 236 584,30 €.

Josiane METAYER

Comme l'historique de la Vallée Guyot continue, que vous avez souhaité arrêter un beau projet, pour ma part bien évidemment je voterai contre cette délibération. 1 236 000 € ce n'est quand même pas rien, vous qui dites qu'il n'y a plus d'argent, on se demande où vous allez le trouver puisque quand même, l'EPFPC avait acheté des terrains qui devaient être revendus donc il devait y avoir des recettes qui n'arriveront pas, et puis vous annoncez également un Parc naturel urbain, c'est une bonne idée, seulement il faut l'aménager et à quel coût l'avez-vous prévu ? Sinon ce seront des terrains qui resteront en friche, en plus je note une petite erreur entre la rédaction de la délibération que nous avons là et un texte que nous avons eu, je crois, à la CAN puisque c'était la même chose, où dans la partie sud de l'avenue de Limoges, sur les 18 hectares, sur les 300 logements qui doivent accompagner le développement économique et commercial, dans notre délibération vous faites allusion à 20% de logements sociaux et dans l'autre document c'était 30%. Merci.

Elmano MARTINS

Quand nous avons arrêté la Vallée Guyot, effectivement, nous savions pertinemment que nous devons assumer cet achat de terrains qui était déjà engagé par l'équipe précédente, ceci étant dit nous avons travaillé sur cette Vallée, nous avons dit, lors de notre présentation du PLU, que nous avions sur cette partie, au nord de l'avenue de Limoges, en prévision, 150 logements sur à peu près trois îlots. On vous les avait montrés, donc la Vallée Guyot n'est pas enterrée bien évidemment, ce n'est pas le même projet, c'est évident, puisque nous avons une autre vision politique de cette zone, nous l'assumons bien évidemment, nous assumons également cet achat puisqu'il n'y a pas le choix, nous allons œuvrer et urbaniser cette partie Nord de la Vallée Guyot. Sachant que pour l'autre délibération nous pourrions éventuellement, à loisir, parler de la partie Sud.

Marc THEBAULT

Pour prolonger le propos de mon collègue, les terrains que nous allons racheter à l'EPF, notamment au Nord de la partie Nord de l'avenue de Limoges, sur le secteur de la rue de Bellevue, vont permettre la réalisation de logements et nous allons préparer des appels à projets pour aller dans ce sens là. Et puis enfin sur les espaces naturels, ils ne sont pas en friche aujourd'hui, ils sont cultivés donc il s'agit de préserver des espaces naturels avec une agriculture raisonnée.

Josiane METAYER

Ces espaces, ce n'est pas de la culture raisonnée, c'est de la culture intensive actuellement.

Amaury BREUILLE

Je m'inscris en faux sur une partie de ce que dit Marc THEBAULT puisque l'ensemble des espaces ne sont pas cultivés il y a une partie des espaces qui est cultivée et une partie qui est en friche.

Florent SIMMONET

Je vais juste rectifier un petit peu, c'est une grande partie en culture bio donc ce n'est pas de l'agriculture intensive et la partie friche dont parle Monsieur BREUILLE, c'est une prairie mésophile donc plutôt à protéger.

Pascal DUFORESTEL

J'apprécie beaucoup la teneur des propos de notre collègue Elmano MARTINS sur le sujet car à juste titre, il évoque très clairement un choix politique assumé de votre part et ça j'aime bien, parce que dans un débat démocratique il est important de partir sur ces bases car certes, le projet comprend 150 logements inscrits au PLU, c'est tout à fait exact mais le problème de l'équilibre financier à venir du projet demeure. J'anticipe sur la prochaine délibération sur la Vallée Guyot, ça m'évitera d'y revenir, elle fait la part belle à des projets commerciaux qui certes peuvent permettre de retrouver l'équilibre parce que mieux vendus au mètre carré que des terrains pour de l'habitat et encore plus pour de l'habitat social au vu de la situation de nos bailleurs, mais en l'occurrence le choix politique assumé c'est de transformer une zone où était prévu 1 200 logements et des activités commerciales parce que les 1 200 logements génèrent une évolution démographique nécessitant un commerce de proximité en l'occurrence, en passant à 150 logements sur une partie de la zone avec malgré tout des espaces commerciaux dans une situation où on connaît l'état de saturation des différents aspects commerciaux sur notre agglomération.

Romain DUPEYROU

Très rapidement, du coup les 150 familles qui seront installées dans ces logements auront tout à fait le loisir de pouvoir se rendre en centre ville pour aller consommer, ce qui à mon avis ravira les commerçants. Tout le monde sera content.

Monsieur le Maire

On regrettera que la ZAC Terre de Sport n'ait pas été changée sous votre mandat.

Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-240

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPÉRATION URBAINE SUD AVENUE DE LIMOGES -
POLITIQUE FONCIÈRE - CONVENTION
OPÉRATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE NIORT
ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
POITOU-CHARENTES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après avoir suspendu en Conseil municipal du 29 avril 2014 les études et procédures sur le projet de la Vallée Guyot afin de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération, les élus, lors du Conseil municipal du 10 avril 2015, ont mis fin à la procédure de création de la ZAC « Vallée Guyot » et ainsi abandonné définitivement ce projet.

En parallèle, les réflexions engagées dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) ont abouti, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat en Conseil municipal du 14 novembre 2014 et dans le projet de PLU arrêté le 18 mai 2015, à la programmation de deux orientations d'aménagement sur ce secteur :

- L'OAP « Vallée Guyot » au Nord de l'avenue de Limoges prévoit la création d'un parc naturel urbain avec des opérations de logements sur les franges urbaines. Cette opération, qui va être aménagée selon le règlement et le zonage du PLU ne nécessite plus l'intervention de l'EPF-PC sur le portage foncier.

- L'OAP « Sud avenue de Limoges » réaffirme une urbanisation à vocation mixte économie / habitat. Cette nouvelle opération consiste en l'aménagement d'environ 18 hectares et prévoit le développement d'activités économiques et commerciales ainsi que la réalisation d'environ 300 logements dont 20 % de logements sociaux et 10 % d'accession maîtrisée. Avec cette programmation en matière d'habitat et sa servitude de mixité sociale, cette opération est une réponse aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle nécessite, en outre, la poursuite du portage foncier par l'EPF-PC.

Dans cette logique, la Ville de Niort souhaite, à travers une convention opérationnelle qui court jusqu'au 31 décembre 2017, définir les engagements réciproques que prennent la Ville de Niort et l'EPF-PC pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des biens concernés par l'Opération urbaine Sud avenue de Limoges.

Cette convention permettra à l'EPF de poursuivre les acquisitions et de porter, notamment, une étude de faisabilité opérationnelle du secteur sur le volet économique et commercial et le volet habitat. A l'issue de cette convention qui portera le foncier, les études et les expertises nécessaires à l'opération, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pourront se déterminer sur les modalités de la future convention d'adhésion de projet à intervenir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention opérationnelle à souscrire avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes sur le projet d'Opération urbaine Sud avenue de Limoges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Pour suivre la remarque de notre collègue Josiane METAYER, je crois que vous avez une délibération modifiée sur table concernant toujours l'ex zone Vallée Guyot. Maintenant il s'agit du Sud de l'avenue de Limoges. Nous vous proposons une convention opérationnelle entre la commune de Niort et l'Etablissement Public Foncier pour faire de cette zone de 18 hectares à la fois une zone d'activités à caractère économique et commercial, nous avons d'ailleurs un certain nombre de demandes notamment de services de santé sur cette zone et également du logement dont des logements sociaux à hauteur de 20%. Il convient, sur l'ensemble de la délibération qui était dans le cahier bleu de bien lire « Convention opérationnelle entre la Commune de Niort et l'EPF » et non pas « Convention d'adhésion de projet » qui associait également la Communauté d'Agglomération du Niortais ». Il s'agit bien entendu pour nous, dans un deuxième temps, de pouvoir nous rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour qu'elle puisse participer à ces enjeux de logements et de développements économiques !

Nathalie SEGUIN

Dans cette nouvelle matrice que vous nous proposez, on parle de logements, on parle de commerces, on parle beaucoup moins de services. Quand nous avons travaillé sur le projet Vallée Guyot, projet initial, il y avait aussi des réflexions engagées sur les écoles, sur la prise en charge aussi des personnes âgées et de la perte d'autonomie, je cite ces deux là mais il y en avait d'autres et ici on perd tout ce sens-là et même s'il est re-calibré à la baisse, c'est quand même 450 logements, au moins autant de personnes et il va bien falloir qu'elles trouvent des services publics à cet endroit là de la Ville.

Rose-Marie NIETO

Excusez moi, pour avoir participé à la réflexion concernant la Vallée Guyot, vous aviez effectivement l'intention de réfléchir à l'opportunité d'une école mais ça n'a jamais été acté, il n'y a aucun projet d'école qui était monté dans le quartier.

Marc THEBAULT

On peut toujours tout faire si on est capable de mettre les moyens en face. Chers collègues, vous savez pertinemment que créer une école aujourd'hui, c'est au bas mot 10 000 000 €, vous imaginez bien, après le long débat que nous avons eu tout à l'heure sur le Compte Administratif 2014, que ces 10 000 000 € ne se trouvent pas sous le sabot d'un cheval donc il faut raison garder. En revanche, il y aura des services, je l'évoquais tout à l'heure même si l'on est encore aux prémisses, il va falloir là aussi faire des appels à projets mais un certain nombre de professions de santé souhaitent se regrouper et se positionner à proximité de l'axe de l'avenue de Limoges, donc nous avons confiance dans ce projet recalibré à dimension humaine par rapport au projet initial qui semblait procéder d'une densification excessive.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Je pense qu'au niveau de la prise en charge des personnes âgées et perte d'autonomie, il y a suffisamment d'associations et y compris le CCAS, qui sont encore en capacité de répondre. On peut encore prendre en compte de nouveaux usagers.

Nathalie SEGUIN

Personnes âgées et associations, vous savez, ça raisonne un petit peu mal à mes oreilles, je vous ai fait part de mes réserves quant à la présence de l'ADMR au sein du Conseil d'Administration du CCAS, qui se positionne non pas comme administrateur du CCAS mais bien comme Président d'association qui n'a aucun intérêt à ce que la Ville développe son service de maintien à domicile et qui a encore moins d'intérêt à ce qu'un CIAS s'implante sur la Communauté d'Agglomération du Niortais et je dénonce le conflit d'intérêt qu'il y a par rapport à la présence de l'ADMR au sein du CA du CCAS, puisque vous évoquez ça, Madame LEFEBVRE, je me permets de faire part au Conseil municipal des remarques que je vous ai faites à l'issu du dernier CA.

Monsieur le Maire

Je précise, pour le Conseil municipal, qu'on parle bien du Sud de la Vallée Guyot mais j'autorise Madame LEFEBVRE à répondre puisque elle en est appelée et on passera au vote ensuite.

Jacqueline LEFEBVRE

Remarque que vous m'avez faite effectivement dans les couloirs, je n'ai pas eu le temps de développer avec vous sur ce sujet mais je reçois extrêmement mal ce procès que vous faites à la présence de la Présidente de l'ADMR. Il n'y a aucun moment, essayez de prouver, depuis ce mandat, trouvez donc des preuves, où la Présidente de l'ADMR a pu mélanger les genres. Ça, franchement, je suis très choquée de votre intervention.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-241

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 5 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 5 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions totales
Logement 1	8 426,95 €	1 907,70 €	10 334,65 €
Logement 2	1 331,40 €	380,40 €	1 711,80 €
Logement 3	2 639,50 €	527,90 €	3 167,40 €
Logement 4	10 169,00 €	1 933,80 €	12 102,80 €
Logement 5	2 648,80 €	756,80 €	3 405,60 €
TOTAL	25 215,65 €	5 506,60 €	30 722,25 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 5 506,60 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-242

Direction de Projet de Politique de la Ville

POLITIQUE DE LA VILLE - VALIDATION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pose le cadre du prochain Contrat de Ville 2015-2020. Ce texte développe une ambition forte pour les quartiers prioritaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la Ville, à travers :

- une nouvelle géographie prioritaire ;
- un contrat unique qui comporte 3 « piliers » : le cadre de vie et renouvellement urbain, la cohésion sociale et le développement de l'activité économique et de l'emploi, auxquels a été ajouté un pilier relatif aux valeurs de la République, selon trois axes transversaux : la jeunesse, la prévention des discriminations, l'égalité femme-homme ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage au sein de Conseils citoyen.

Trois quartiers prioritaires ont été retenus en application des critères de la loi et des dispositifs de mise en œuvre, sur le territoire de l'agglomération et plus précisément sur la commune de Niort : le Pontreau - Colline Saint-André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot-Gavacherie, qui représentent 5 480 habitants.

Un protocole d'intentions a été signé le 18 décembre 2014. Il matérialise l'engagement des partenaires et signale les axes prioritaires d'intervention de ces derniers.

Depuis cette date, les enjeux ont été précisés par :

- des études relatives au pilier cadre de vie/renouvellement urbain ;
- une étude relative au pilier développement économique a été prise en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de permettre la détermination du projet urbain, des temps d'appropriation et d'échanges ont été proposés aux élus de la Ville de Niort et de la CAN en avril et en juin 2015.

Les habitants et acteurs des quartiers prioritaires ont également été associés au projet, par la mise en place d'ateliers urbains co-animés par les services de la CAN et de la Ville de Niort. Ces temps ont permis aux habitants de s'exprimer à la fois, sur les points forts et les axes d'amélioration qui concernent leur quartier. Ces rencontres préfigurent les futurs Conseils citoyens dont la mise en place est prévue pour fin 2015.

Suite à ces différentes étapes de concertation et de diagnostic partagé, le projet de Contrat de Ville a été diffusé pour avis auprès des futurs signataires puis présenté à l'ensemble des partenaires le 19 juin 2015, lors d'un comité de pilotage.

Sur ces bases, une signature du Contrat de Ville 2015-2020 par la CAN, l'Etat, la Ville de Niort, le CCAS de Niort, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, Habitat Sud-Deux Sèvres, la SA HLM, la SEMIE, le Pôle Emploi, l'Education Nationale, la Mission Locale, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie, est prévue le 6 juillet 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le Contrat de Ville pour la période 2015/2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de ville ainsi que tous documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Délibération concernant le Contrat de Ville que j'avais présentée en Conseil d'Agglo, je laisse à Marc THEBAULT le soin de la présenter en Conseil municipal. Délibération très importante.

Marc THEBAULT

Effectivement, Monsieur le Maire, nous sommes également sur un dossier très important, il vous est proposé ce soir de valider le Contrat de Ville et de valider le projet de signature de ce contrat pour le 6 juillet prochain. Je vous rappelle que nous avons, à la fin de l'année dernière, dans des conditions extrêmement difficiles et je tiens à souligner le travail remarquable qui a été fait par les services dans des délais très courts, nous avons signé un protocole avec les services de l'Etat pour nous engager dans cette démarche, les études se sont poursuivies autour de la nouvelle géographie prioritaire avec les différents piliers que sont le cadre de vie, le renouvellement urbain, la cohésion sociale avec le développement économique et l'emploi, et on a ajouté un pilier relatif aux valeurs de la République, donc autour de ces 3 piliers et sur l'ajout d'un quartier prioritaire par rapport au précédent Contrat de Ville qui était sur le Clou Bouchet, la Tour Chabot/Gavacherie, il y a désormais un troisième quartier autour du Pontreau/Colline Saint-André que nous avons évoqué tout à l'heure à travers les ITI du FEDER. Un certain nombre de travaux ont été engagés, notamment nous avons consulté les habitants et les acteurs à travers des ateliers urbains qui ont été co-animés à la fois par les services de la CAN et de la Ville. Il convient effectivement de rappeler que désormais la politique de la Ville relève directement de la Communauté d'Agglomération. Il nous faudra installer des conseils citoyens qui participeront au suivi de ces dossiers et le Contrat de Ville qui vous est proposé a subi une dernière petite modification de dernière minute, parmi les vingt et un signataires, il convient d'ajouter un acteur important du logement social, à savoir la SEMIE qui a notamment dans le Contrat précédent engagé des actions autour des activités économiques à proximité de la mairie de quartier du Clou Bouchet. Je vous fais grâce de la lecture totale de ce Contrat, c'est un dossier très ambitieux pour l'ensemble de notre territoire, pour requalifier la Colline Saint-André et le quartier du Pontreau. Il y a un enjeu fondamental pour la rénovation de notre Ville et j'espère que nous pourrions nous rassembler sur un dossier essentiel.

Nathalie SEGUIN

Tout à l'heure, dans le Budget Supplémentaire il y avait une ligne qui concernait le Contrat de Ville avec une somme de 100 000 €, du coup, j'aurais voulu savoir en pourcentage quel était l'apport de l'Etat et l'apport de la Ville dans ce nouveau Contrat de Ville, parce que c'est quand même important qu'on sache à quelle hauteur l'Etat s'engage financièrement et la part de la Ville en regard de cet engagement de l'Etat.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci, Madame SEGUIN pour cette question, d'ailleurs vous avez eu le privilège d'être filmée à l'instant par Monsieur BREUILLE. C'est une erreur ? Mais vous savez, je crois, qu'il faudrait que tous les portables soient éteints. Là, on arrive à des comportements qui sont assez exorbitants et perturbants. Reste que Madame SEGUIN, c'est une très bonne question parce que l'intervention de l'Etat reste une incertitude profonde. Ce qu'on sait, c'est que nous sommes éligibles avec ces trois quartiers, nous sommes éligibles en particulier à une partie des financements ANRU qui, si je ne m'abuse sont pour les neuf projets autour de 14 000 000 € au total, mais je parle aussi sous le contrôle de Marc THEBAULT, et donc vous devinez que c'est une somme non négligeable mais pas forcément aussi fantastique, loin s'en faut, que celle qui avait été prévue par le Contrat initial de 2007 et qui s'est poursuivi jusqu'en 2014. Marc THEBAULT voulait vous répondre, je crois, et je vous repasse la parole volontiers, Madame SEGUIN et Madame METAYER ensuite.

Marc THEBAULT

Un rappel concernant le premier Contrat, plus de 100 000 000 € en totalité sur les deux quartiers prioritaires Clou Bouchet et Tour Chabot/Gavacherie, allez, on va dire autour de 30% d'implication ANRU/Etat, 30% pour le bailleur social HSDS et 30% pour la Ville, et je mentionnerai, par correction mais de manière très marginale, une participation de la Communauté d'Agglomération. Là, nous avons une matrice qui nous permettait de savoir où nous allions et quels seraient les financements. Nous allons maintenant engager un certain nombre d'études sur ces trois quartiers et au mois de juin 2016, il nous appartiendra de faire les premières projections sur le plan financier pour avoir ce fameux outil, une matrice, pour savoir où nous allons. Mais aujourd'hui, depuis le protocole d'intention qui a été signé à la fin de l'année dernière, comme disent les Anglais, nous achetons « The cat in the bag », nous ne savons pas où nous allons.

Monsieur le Maire

« Le chat dans le sac »... Ce qui est sûr, c'est que le bailleur HSDS a un plan pluriannuel sur les cinq ans de 55 000 000 €, ça a déjà été annoncé mais ça vaut le coup de le redire, et le Plan Local de l'Habitat qui a été voté à la Communauté d'Agglo est de 27 000 000 €.

Nathalie SEGUIN

Je voudrais dire rapidement que l'Etat ne peut pas être celui qui prescrit, qui recommande voire qui oblige et qui par ailleurs, se désengage financièrement et que par conséquent, ce soit la Ville qui prenne à sa charge la majeure partie des engagements financiers, somme toute pour un objet qui est tout à fait légitime, ce n'est pas ça que je remets en cause.

Monsieur le Maire

On peut le regretter, en effet.

Josiane METAYER

Juste une petite question. Pour suivre les travaux de ce Contrat de Ville que vous avez signé, y aura-t-il un COPIL ? Je le suppose. Et l'opposition y aura-t-elle un siège ?

Monsieur le Maire

Les COPIL ont lieu régulièrement, le Contrat de Ville n'est pas signé, il va être signé le 6 juillet, vous y serez d'ailleurs invitée et d'autre part, ce sont les collectivités qui sont représentées donc il n'est pas prévu de proportionnalité de la représentation politique, comme c'était le cas précédemment.

Elodie TRUONG

Je voulais revenir sur un pilier que vous avez dit avoir ajouté au dossier, qui est le quatrième pilier valeur de la République. Je voudrais savoir comment vous le déclinez dans cet ensemble puisque je vois que sur chaque pilier sont donnés des axes à développer. Comment est-ce que vous envisagez de développer celui-ci ?

Monsieur le Maire

Différents partenaires se sont inscrits en mesure de leurs compétences, pour ce qui est des valeurs de la République, c'est l'Etat et l'Education Nationale qui y participent directement et y apportent leur contribution. Je ne sais pas si Marc THEBAULT veut rajouter un point là-dessus.

Marc THEBAULT

Je ne voudrais pas faire la même réponse que j'avais faite à la Communauté d'Agglomération, mais la réponse est dans la délibération que vous avez sous les yeux.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Je ne vais pas polémiquer à 21h30, mais qu'il me soit donné l'occasion de rappeler mon hostilité totale, non pas forcément au Contrat de Ville et sur un certain nombre de projets intéressants, mais sur la Politique de la Ville qui, comme chacun le sait ou ceux qui veulent le voir le savent, est un échec depuis 30 ans, ce sont des milliards et des milliards qui n'ont pas servi à réduire la pauvreté, j'avais eu en cette salle une petite discussion avec Monsieur BAUDIN qui répète qu'il y a encore des quartiers qui sont dits « sensibles », je ne comprends pas qu'avec autant d'argent la sensibilité ne se soit pas réduite, que le chômage n'ait pas été enfin jugulé dans un certain nombre de zones et notamment dans les quartiers que vous proposez aux choix d'orientation ou dans ce Contrat de Ville. Je citerai, presque pour conclure, le

rapport de la Cour des comptes de 2012 qui qualifie cette Politique de la Ville de laquelle vous vous réclamez, d'échecs flagrants, de milliards d'euros dépensés, gaspillés dans des opérations, dans des programmes qui n'ont rien résolu aux problèmes qui gangrènent les quartiers sensibles. Vous le savez, la pauvreté, l'insécurité, l'échec scolaire n'ont jamais atteint des taux aussi élevés, non seulement à Niort mais sur le territoire national et donc c'est une des raisons et je reviendrai peut-être au coup par coup sur un certain nombre de choses, mais je tenais à ce que ma position soit très claire là-dessus, je suis pour la résolution d'un certain nombre de problèmes, le relogement de familles, la volonté de vaincre un certain nombre de maux, mais la Politique de la Ville avec les milliards dépensés depuis 30 ans, est un échec systématique.

Monsieur le Maire

La Politique de la Ville aura permis de réhabiliter un grand nombre de logements sociaux sur Niort, ça a été une opportunité historique pour la Ville en 2007 que de signer ce Contrat et de pouvoir le tenir et de bien le tenir, il faut le remarquer et puisque j'étais en poste et c'est la conclusion, je n'ai pu que voir les derniers éléments et engager le nouveau Contrat. Je ne peux que regretter pour ma part que les moyens de l'Etat ne soient pas assez importants pour ces rénovations parce qu'il est vrai que pour les habitants, ça a quand même été un changement important. Il faut admettre qu'en matière d'emploi, la réussite n'a pas été autant au rendez-vous qu'espéré et c'est un volet que ce Contrat de Ville se propose de renforcer notamment par l'implantation de la Mission locale. L'école de la seconde chance n'est pas explicitement dans le quartier du Pontreau mais elle est dans le quartier vécu puisque nous avons choisi de l'installer à Du Guesclin et l'école de la seconde chance, ce sont des institutions qui marchent, on s'est battu pour l'avoir, cette école et je dois reconnaître que le Conseil départemental nous y a aidé, celui de Monsieur GAUTIER comme celui de Monsieur FAVREAU aujourd'hui. La prévention de la délinquance, même si elle n'est pas directement associée au Contrat de Ville, est un sujet que nous allons également renforcer, et puis il y a aussi les conventions avec Pôle Emploi, toutes les entreprises de parrainage en direction de l'emploi, nous sommes très conscient de ce que ce volet doit être renforcé et nous sommes très conscients aussi de l'opportunité de signer ce nouveau Contrat de Ville 2015/2020, qu'il nous faut renforcer autant que possible.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir répondu aux inepties de Monsieur CHARBONNEAU, ça m'évitera de le faire et ça me permettra de me placer dans la continuité que vous avez rappelée au profit d'une politique importante qui est celle de la Ville, que l'ensemble des partenaires institutionnels soutiennent et c'est une très bonne chose. Deux petits points par rapport à ce que vous avez évoqué. Le premier tient au rôle des bailleurs. Dans l'introduction, Marc THEBAULT a rappelé le rôle important - je ne sais plus si c'est vous - de la SEMIE comme opérateur et si j'en crois le résumé où je vois la signature, c'est peut-être une erreur de reprographie du document, par Dominique JEUFFRAULT, je me dis que c'est un opérateur important.

Plus sérieusement, je crois que aviez imaginé, à une époque, qu'il valait mieux un seul bailleur que deux sur le territoire dans une fusion éventuelle avec HSDS, aujourd'hui vous évoquez le fait que la SEMIE doive tenir tout son rôle malgré une taille critique qu'il vous appartiendra, comme ça commençait à être fait lors du précédent mandat, de renforcer notamment par des opérations de nature commerciale, des opérations telle que la résidence étudiante qui est en cours de réalisation, bref, comment voyez-vous le rôle des bailleurs, leur complémentarité dans ce schéma ? Et deuxième point, puisque vous l'avez abordé, l'école de la deuxième chance, en effet ça faisait partie de votre programme, c'était sûrement un des aspects les plus intéressants de ce programme, en tous cas sur les volets sociaux qui étaient par ailleurs assez rares, mais reconnaissons que c'est un problème intéressant parce qu'aujourd'hui il n'existe pas de dispositif sur ce public de plus en plus nombreux qu'on appelle rapidement les décrocheurs. Or, l'école que vous évoquez à Du Guesclin envisage 120 places, vous venez de le rappeler, au même moment où sur le territoire il y a deux autres dispositifs qui s'attèlent à la même cible, l'opération micro lycée, pas loin d'ici, à Saint Maixent, et puis l'opération que la Mission locale mène dans un dispositif national qui, si ma mémoire est bonne, s'appelle le garanti jeune. Ne pensez vous pas qu'on risque de passer d'un manque de dispositif existant à une éventuelle saturation de ces dispositifs sur le territoire ? N'y a-t-il pas dans ce domaine à harmoniser les différents opérateurs qui sont tous soutenus par des fonds publics ? Et dans le cadre de la bonne utilisation des fonds publics, il y a peut-être intérêt à mutualiser, à harmoniser afin qu'on ne passe du rien à un surplus. Merci.

Monsieur le Maire

Merci de remarquer l'importance qu'on avait accordée à la création de cette école de la deuxième chance et sa réalisation prochaine, on était en effet les seuls à en promouvoir le projet. Je crois que les publics sont très différents les uns des autres et que l'un n'empêche pas l'autre, et pour ce qui concerne l'école de la deuxième chance ce sont souvent des partenariats publics mais aussi privés qui fonctionnent et qui permettent un jeu d'insertion professionnelle très intéressant, comme j'ai pu par ailleurs, dans ma vie professionnelle, le constater. Donc je suis assez convaincu, mais tout ça n'est pas à opposer aux autres dispositifs existants avec des publics différents et tous ces secteurs travaillent bien sûr ensemble, il s'agit de faire en sorte que ce réseau fonctionne plus que jamais en convergence.

Josiane METAYER

On reparle d'un Contrat de Ville donc je voulais rebondir sur vos propos, Monsieur le Maire car effectivement le Contrat de Ville qui a été mené de 2007 à 2014, que j'ai eu l'honneur de suivre avec des personnels de qualité et avec les habitants, ce que je vais décliner ici, c'est pour que Monsieur CHARBONNEAU le sache parce qu'apparemment il ne s'intéresse nullement à ce qui a pu se passer, pour lui le mot social est un gros mot et il est toujours pour tout mais il ne veut jamais rien dépenser. Les logements sociaux, vous avez rappelé qu'il y a eu un grand nombre de logements sociaux neufs qui ont été construits sur une vingtaine de sites, qu'il y a eu des logements qui ont été réhabilités, des espaces jeux, des espaces sportifs pour les jeunes dans les deux quartiers, des écoles refaites de A jusqu'à Z, qui

ont coûté cher et qui sont de très belles écoles, des équipements publics qui ont été réhabilités ou reconstruits, des animations, tout cela participe au mieux vivre ensemble et c'est cela que de faire de la politique et que de s'impliquer en politique. Monsieur CHARBONNEAU est toujours aussi désespérant, mais pour lui il ne faut rien faire, dans ses propos c'est toujours du nihilisme mais ce n'est pas étonnant avec sa doctrine.

Monsieur le Maire

Merci. Donc je pense que vous vous réjouissez que ce soit Jérôme BALOGE qui assure la présidence de ce Conseil municipal.

Rose-Marie NIETO

Je voulais aussi rappeler le dispositif qui existe au niveau de la politique de la Ville qui s'appelle le programme de réussite éducative, qui est mis en application dans les trois écoles du réseau éducation prioritaire, que nous allons étendre dès la rentrée, dès le mois de septembre aux deux nouvelles écoles du quartier du Pontreau. Ce dispositif est très important puisqu'il soutient la scolarité des enfants qui sont en difficulté, ça leur permet d'avoir un autre rapport avec les enseignants et avec le travail scolaire et ça permet aussi de faire entrer les parents dans l'école, ce qui est quand même très compliqué dans ces quartiers, donc ce sont des politiques qui sont très importantes pour les enfants défavorisés de ces quartiers. Ensuite, concernant le lycée de Saint Maixent et l'école de la deuxième chance, c'est vrai que ces deux dispositifs s'adressent à des publics très différents.

Nathalie SEGUIN

Désengagement de l'Etat aussi sur le programme de la réussite éducative. Là aussi, c'est important de le dire parce que faire plus avec moins, au bout du bout, ça ne sera pas opérationnel.

Monsieur le Maire

On le sait.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Juste une réponse à Madame METAYER et à Monsieur DUFORESTEL, je ne me base pas sur des inepties, je ne rêve pas, je n'ai pas d'utopie spéciale, je me base simplement sur un rapport de la Cour des comptes de juillet 2012 qui explique l'inefficacité de la politique de la Ville. Deuxième chose, ce n'est pas moi qui ait rappelé qu'au Pontreau cohabitaient 28 nationalités, c'est le Ministre de l'Intérieur, invité par l'opposition socialiste départementale qui a invité Madame TAUBIRA et qui elle-même a rappelé qu'il y avait des difficultés de cohabitation et assez peu d'espoir de voir sortir ... Et dernière chose, il vous suffit aux uns et aux autres de regarder ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, non pas dans le monde mais au bord de nos frontières, des milliers et des centaines de milliers de gens ne rêvent que de venir,

poussées peut-être par d'autres stupidement, vivre dans notre pays, donc il n'y aura probablement un jour pas assez de place ni pour nos compatriotes ni pour ceux qui arriveront parce que tout ça, c'est un tonneau des Danaïdes.

(Dans les rangs de l'opposition : « Là, c'est plus clair ! »)

Monsieur le Maire

Bon s'il vous plaît, on ne va pas répondre à tout.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro.... On a le droit de condamner ça.

Monsieur le Maire

Ah, mais vous avez le droit de condamner. On l'entend, Monsieur DUFORESTEL, c'est bien clair.

Pascal DUFORESTEL

On pourrait le faire ensemble.

Monsieur le Maire

D'autre part le Pontreau, pour répondre à la question qui était tout à l'heure celle des bailleurs sociaux, sera priorisé par le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres, c'est l'avantage de la nouvelle gouvernance qui est en place depuis avril et qui permet de, non plus de négocier mais d'imprimer davantage notre marque, et nous avons, ainsi, obtenu que le Pontreau fasse l'objet d'une priorité des investissements d'Habitat Sud Deux-Sèvres. Je vous remercie. On va passer au vote sur cette délibération. On avait dit qu'après on en terminait là, donc on va en rester là.

Amaury BREUILLE

L'intervention de Monsieur CHARBONNEAU me fait réagir, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire

Ecoutez, je ne réagis pas à toutes vos provocations, ne réagissez pas à toutes celles...

Amaury BREUILLE

Mais c'est votre droit Monsieur le Maire, moi je souhaiterais réagir à l'intervention de Monsieur CHARBONNEAU.

Monsieur le Maire

Hors micro... On va passer au vote.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je déplore que vous m'empêchiez de réagir à l'intervention de Monsieur CHARBONNEAU.

Monsieur le Maire

Délibération suivante : Dénomination de voies et espaces publics dans divers secteurs de la Ville, je crois que c'est à ce sujet là que Monsieur BREUILLE a déposé sur table un amendement bleu alors que ce n'est pas spécialement autorisé et que les services sont aussi là pour nous aider à tenir la séance. Monsieur BREUILLE, on pourra éventuellement en parler lors de la prise de parole qui sera la vôtre après la présentation de la délibération par Monsieur Marc THEBAULT, je tiens juste à vous rappeler qu'il y a une commission pour les dénominations des noms de rues et c'est donc à elle que l'on fait en général des propositions. Je vous invite donc à le faire.

PROCES-VERBAUX

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-243

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS
DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort ou celles qui sont en projet impliquent la création de voies nouvelles ou la modification des rues existantes qu'il convient de dénommer.

La commission des noms de rues, réunie le 13 mai 2015, a fait les propositions suivantes :

SECTEUR I – Rond-point des rues Gambetta / de Lattre / de Fontenay

Afin de rendre hommage à la 1^{ère} armée française connue sous le nom d'Armée RHIN et DANUBE, qui a participé au débarquement en Provence le 15 août 1944, il est proposé de donner son nom au rond-point des rues Gambetta / de Lattre / de Fontenay.

Celui-ci s'intitulerait :

**Rond-point 1^{ère} armée française
RHIN et DANUBE
Armée d'Afrique
janvier 1944 - 1945**

SECTEUR II – Quartier de Souché, rue Le Brix / rue Lacueille

Une opération d'aménagement en vue de la construction de maisons individuelles, s'effectue entre la rue le Brix et la rue Simone Lacueille. Une voie interne desservant cette opération relie ces deux dernières, cette nouvelle voie constitue le **prolongement** de la rue Le Brix.

SECTEUR III – Avenue de Paris / rue J-B Berlier

Un nouveau lotissement est créé sur un terrain situé le long de la rue J-B Berlier et de la rue de Château Musset, desservi par une voie interne.

Cette dernière s'intitulerait :

**Rue Colette BESSON – 1946 – 2005
Athlète, médaille d'or 1968 aux Jeux Olympiques de Mexico**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

La commission des noms de rues s'est réunie le 13 mai dernier et a fait les propositions suivantes, vous avez une cartographie annexée à la délibération. Concernant le premier secteur, le rond-point des rues Gambetta / de Lattre et de Fontenay, il s'agit de rendre hommage à la 1^{ère} Armée française connue sous le nom d'armée RHIN et DANUBE et il vous est proposé de dénommer ce rond-point « Rond-point 1^{ère} Armée française RHIN et DANUBE armée d'Afrique janvier 1944-1945 ». Concernant le deuxième secteur, quartier de Souché, rues Le Brix et Lacueille, il y a une opération d'aménagement pour la construction de maisons individuelles et une voie interne desservant cette opération relie les deux rues, qui vient en prolongement de la rue Le Brix. Concernant un troisième secteur, avenue de Paris et rue Berlier, un nouveau lotissement a été créé le long de rue Berlier et de la rue du Château Musset et la commission a proposé à l'unanimité d'appeler cette rue « Rue Colette BESSON », Athlète médaille d'or en 1968 aux Jeux olympiques de Mexico et par ailleurs originaire de la région Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire

Merci, Marc THEBAULT. Avez-vous un avis sur l'amendement qui a été proposé par Amaury BREUILLE qui est sur toutes les tables ?

Marc THEBAULT

Je n'ai pas pris connaissance de cet amendement, nous allons écouter notre collègue qui va nous le présenter.

Amaury BREUILLE

Effectivement, j'ai déposé en début de séance un amendement à cette délibération, je l'ai déposé au Secrétariat des assemblées, lorsque je suis arrivé à la séance, je l'ai également par la suite diffusé à l'ensemble des collègues parce qu'il me semblait à la fois courtois et puis à la fois nécessaire à un bon travail municipal que les différents élus puissent en prendre connaissance et pas trente secondes avant le vote de la délibération, bien que ça nous soit arrivé dans ce Conseil de prendre connaissance d'informations juste au moment du vote d'une délibération, mais je le déplore, donc j'ai essayé de procéder autrement. Sur le fond, j'ai le plus grand respect pour le travail qui est effectué par la commission de dénomination des voies, elle est dans son rôle, c'est très bien, il se trouve que je n'y siége pas. Deuxième chose, il y a un intérêt certain à honorer la Première Armée française, en ce qui me concerne, j'ai un grand oncle qui a servi et qui est mort pour la France en Alsace, vous vous en foutez peut-être Madame JARRY, mais moi je ne m'en fous pas.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît !

Amaury BREUILLE

Madame JARRY m'a dit qu'elle s'en fout, elle a le droit et je respecte ce droit. Je poursuis, Monsieur le Maire, si vous voulez bien.

Monsieur le Maire

Ne reprenez pas ce qu'on n'entend pas au micro.

Amaury BREUILLE

Donc il y a un grand intérêt effectivement à honorer la mémoire de ceux qui ont servi dans cette 1^{ère} Armée française en 44 et 45, ça ne fait pas de doute, il y a un intérêt aussi, j'allais dire moindre, mais c'est aussi servir la France que d'obtenir une médaille aux Jeux olympiques, à honorer Colette BESSON, ça ne fait pas de doute. Simplement, je pense qu'il y a tout autant un intérêt à honorer ceux qui ont été victimes d'actes de terreur en défendant la liberté de la presse et la liberté d'expression, et qu'au surplus c'est un sujet d'actualité, c'est un sujet qui nous préoccupe tous et c'est un sujet sur lequel il est important de marquer notre position de principe. Dernière chose sur cet amendement, je rappelle qu'en tant que Conseiller municipal, j'ai formulé cette proposition lors d'un précédent Conseil, qu'on puisse donner le nom de ces personnes à certaines de nos voies, je crois que l'ensemble des conseillers municipaux qui siègent à la commission de dénomination des voies étaient présents à ce Conseil, donc j'aurais souhaité qu'ils se saisissent de la proposition que j'avais faite, je constate que ce n'est pas le cas, je ne le leur reproche pas mais du coup, il est normal que je présente cet amendement au Conseil municipal. Pour terminer, j'espère évidemment qu'il sera voté, je ne vois aucun inconvénient à ce que, lors de la prochaine délibération portant sur des dénominations de voies, on puisse honorer la 1^{ère} Armée française et Colette BESSON, je souhaiterais que d'ici la fin de notre mandat nous ayons pu honorer l'ensemble des victimes de l'attentat de Charlie Hebdo et pour terminer, Monsieur le Maire, puisque vous me faites signe de terminer, deux choses, je souhaite demander que ce vote soit à bulletin secret et je demande une suspension de séance de quatre ou cinq minutes si vous le souhaitez afin que nous puissions en discuter et je pense que vu la température et l'état d'avancement de notre Conseil, ça ne sera pas un mal. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Oui, Monsieur le Maire en effet, c'est moi qui préside cette séance. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Afin de tenter de gagner du temps et de véritables compromis, je crois, au nom de mon groupe, qu'il faut respecter le travail des commissions puisqu'on veut des commissions, il y a une commission pour nommer les rues de la Ville, elle travaille, elle a rendu compte, on a une délibération, nous votons ou non cette délibération, mais c'est le fruit de ce travail. Comme une partie de la demande d'Amaury BREUILLE

est entendable et peut être discutée, charge à la prochaine commission de nomination des rues d'en discuter et de juger, si c'est recevable, sans quoi je vais aujourd'hui même proposer de faire une rue au nom de Charles PASQUA qui vient de décéder et de suivre ainsi l'actualité.

Jean-Romée CHARBONNEAU

On ne va pas s'éterniser dans le débat idéologique. Qui aujourd'hui, n'est pas pour la liberté de presse ? Je n'en connais pas, en tous cas ce n'est pas mon cas. Ceci pour dire que proposer le nom d'un dessinateur de Charlie Hebdo pour une rue, je rappellerai à mon collègue Amaury BREUILLE que les dessinateurs de Charlie Hebdo ont franchi plusieurs fois la ligne jaune concernant un certain nombre de dessins qui s'en prenaient aux idéaux philosophiques et religieux, non seulement des Chrétiens mais aussi des Musulmans et que si les Musulmans n'avaient été choqués par un certain nombre de dessins abusifs que j'ai moi-même vus et regardés, les incidents n'auraient peut-être pas été aussi dramatiques. Cela dit, je ne les justifie pas. Mais ne parlez pas de liberté de la presse quand il y a des attaques contre les cultes.

Yvonne VACKER

C'est vraiment inacceptable. Il y a des hommes qui sont morts pour ce qu'ils ont fait, pour ce qu'ils ont dit, on ne peut pas l'accepter. Qu'on soit de n'importe quelle religion, qu'on soit de n'importe quel parti, on a encore le droit en France de dire ce qu'on veut et on n'a pas de droit de tuer pour cela. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci, Yvonne VACKER de porter la voix de la majorité élargie. Monsieur BREUILLE, et puis on en terminera peut-être là. C'est votre amendement qui suscite beaucoup de débats, manifestement.

Amaury BREUILLE

Mais moi je dirais même plus que ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, je pense que ça peut être une voix de consensus sur certains sujets, peut-être pas de consensus total dans cette assemblée, effectivement Monsieur CHARBONNEAU a exprimé une opinion divergente, moi je ne sais pas à quoi vous faites référence Monsieur CHARBONNEAU, je n'ai pas connaissance...

Monsieur le Maire

Ne le relancez pas là-dessus.

Amaury BREUILLE

Est-ce que je peux terminer mon intervention, mes chers collègues ? Je ne sais pas qu'il y ait eu une condamnation pénale des auteurs dont vous parlez, au contraire il y a eu un procès retentissant qui leur a donné raison et par ailleurs je trouve absolument anormal que vous laissiez entendre que leurs actions, leurs articles, leurs dessins, en ayant choqué, en ayant provoqué, aient été la cause des attentats qui les ont tués. Je trouve ça absolument abominable, mon cher collègue.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur BREUILLE. On en reste là, si vous voulez bien,. Monsieur BREUILLE, il faudra faire votre proposition à la commission de dénomination des voies et je ne doute pas qu'elle en délibèrera lors d'une de ses prochaines séances.

Amaury BREUILLE

Vous ne faites pas voter l'amendement Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire

On est obligé d'en débattre mais pas de voter là-dessus, autant que je sache. Et je crois que la 1^{ère} Armée l'a bien mérité. Un peu de respect, si vous voulez bien. C'est pour ça qu'il n'y a pas de concurrence à installer, Monsieur BREUILLE, la 1^{ère} Armée, entre Gambetta et Maréchal de Lattre de Tassigny trouve très bien sa place là où il est proposé qu'elle soit. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Une abstention, bravo. Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-244

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**CESSION DE PARCELLE - CHAUSSÉE DE LA
ROUSSILLE À L'IIBSN À L'EURO SYMBOLIQUE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'une parcelle de terrain à usage de chaussée, au lieudit « La Roussille » et cadastrée section X N° 1053 pour une superficie de 18 a 46 ca, acquise à l'Euro symbolique en 2011 pour y effectuer des travaux de réfection nécessaires pour le maintien de la Sèvre navigable et le niveau du plan d'eau de Noron, ainsi que la préservation de l'intérêt écologique du Marais de Galuchet.

Dans le cadre de la gestion du domaine public fluvial transféré en 2014 à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) il est prévu la réalisation d'une passe à poissons toutes espèces entre la passerelle principale de la Roussille, qui permet l'accès au restaurant, et le clapet de régulation.

Pour ce faire, et pour assurer l'entretien ultérieur de cet ouvrage, il est nécessaire que l'IIBSN ait la maîtrise foncière.

Ainsi, la parcelle à usage de chaussée peut donc être rétrocédée à l'IIBSN à l'euro symbolique pour la réalisation de cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à l'IIBSN la parcelle à usage de chaussée, cadastrée section X N° 1053 pour 18 a 46 ca, moyennant l'euro symbolique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-245

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN -
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA MIRANDELLE -
DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUÊTES
CONJOINTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET
PARCELLAIRE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le projet d'aménagement de la rue de la Mirandelle s'inscrit dans un secteur de la Ville en développement prévu par le Plan Local d'Urbanisme. La rue de la Mirandelle, à peine plus large qu'un chemin rural, impose aux véhicules des difficultés de croisement. En son état actuel, elle ne comporte pas par ailleurs de trottoir.

L'urbanisation progressive le long de cette rue a nécessité de développer la viabilisation des terrains avec l'installation des réseaux ou la rénovation de ceux-ci (assainissement, gaz, eau, éclairage public), ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Le projet d'aménagement de la voie s'étend, dans un premier temps, du groupe scolaire de la Mirandelle jusqu'au n°62 de la rue.

Les objectifs d'amélioration qualitative des circulations tant automobile que celle des piétons impliquent la sécurisation d'un cheminement spécifique vers l'équipement scolaire ; ils nécessitent de se porter acquéreur des emprises figurant en Emplacement Réservé au PLU, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Considérant que la quasi-totalité des emprises nécessaires pour l'aménagement de la rue l'ont été à l'amiable ;

Considérant par ailleurs que seule une emprise fait défaut à ce jour, qu'elle se situe au milieu du tracé et revêt un caractère indispensable pour la cohérence du projet ;

Vu les négociations amiables demeurées infructueuses ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- poursuivre par voie amiable ou par voie d'expropriation l'acquisition de la partie de parcelle KL n°269 correspondant à l'emprise de l'Emplacement Réservé n°445 du PLU, dans le cadre des crédits inscrits au budget ;

- solliciter la prescription de Monsieur le Préfet des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire pour cette opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-246

Direction Espaces Publics

**AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU GALUCHET -
AVENANT N°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 13 mars 2015, la Ville de Niort a validé le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Galuchet.

A la suite de cette attribution, des demandes complémentaires ont été formulées pour augmenter la capacité de stationnement.

La modification du positionnement des cases de stationnement a conduit à un tracé plus linéaire, propice à des vitesses plus élevées. Il est donc nécessaire de créer un plateau surélevé complémentaire au carrefour avec l'impasse du Galuchet, ainsi qu'une nouvelle traversée piétonne sur la rue Salvador Allende.

Ces travaux complémentaires seront réalisés dans le cadre de la tranche ferme du marché, pour un montant de 6 782,30 € HT (8 138,76 € TTC), soit une augmentation du montant total du marché de 2,53 %.

Le nouveau montant du marché est donc porté à 274 630,85 € HT soit 329 557,02 € TTC toutes tranches confondues.

Les crédits nécessaires à cette augmentation sont disponibles sur l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 13 mars 2015, la Ville de Niort a validé le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Galuchet. A la suite de cette attribution, des demandes complémentaires ont été formulées pour augmenter la capacité de stationnement sur cette rue. Ces travaux complémentaires seront réalisés dans le cadre de la tranche ferme du marché, pour un montant de 6 782,30 € HT soit une augmentation du montant total du marché de 2,53%. Le nouveau montant du marché est donc porté à 274 630,85 € HT toutes tranches confondues. Les crédits nécessaires à cette augmentation sont disponibles pour l'opération. Il vous est demandé d'approuver l'avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Amaury BREUILLE

Finalement, on peut quand même s'interroger sur la pertinence du choix de modification du stationnement puisqu'en ayant en plus cet effet de ralentissement de la vitesse, ça nous impose de faire un aménagement supplémentaire qui est relativement coûteux. Est-ce que la première hypothèse n'était pas meilleure à la fois pour la sécurité publique et pour les finances publiques ?

Dominique SIX

Je vais juste rappeler pour mémoire qu'effectivement, comme l'a rappelé Monsieur DUFORESTEL, nous allons bientôt avoir la livraison d'une résidence CROUS de 90 logements pour laquelle aucun stationnement sur site n'a été prévu, donc le stationnement est reporté sur voirie. Il faut aménager la rue notamment en la passant à sens unique alors qu'elle était à double sens. Effectivement, initialement nous avions prévu de l'alternat de stationnement pour créer des chicanes et ralentir le flux de vitesse. Après échanges avec les riverains et de jeunes étudiants de la cité universitaire toute proche, nous avons convenu d'aménager du stationnement de chaque côté, ça nous impose de créer un passage surélevé à titre de ralentisseur.

Amaury BREUILLE

Je rappellerai pour mémoire que le projet initial privilégiait la desserte en transport commun de cet établissement plutôt que le stationnement. Il y avait du stationnement prévu mais qui était légèrement déporté à quelques centaines de mètres maximum de la résidence universitaire, ce qui est une façon aussi de favoriser le déplacement en transport en commun, et dernière chose, cette rue est longue et autant des chicanes de stationnement permettent de ralentir la vitesse sur l'ensemble de la rue, autant je crains qu'un plateau surélevé ait pour effet que nous ayons des vitesses élevées sur une bonne partie de la rue, des effets de freinage et de ré accélération qui sont très gênants pour les riverains en terme de bruit, je ne suis pas tout à fait convaincu par cette solution.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-247

Direction Espaces Publics

**MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE VIDÉO
PROTECTION DE LA VILLE DE NIORT -
APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération n°2014-456 en date du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la proposition d'extension du périmètre initial de vidéo protection, permettant de renforcer la prévention et la sécurité sur les autres zones du centre-ville, (en intégrant l'axe de la Brèche / Moulin du Milieu ainsi que les secteurs de la place du Roulage et la place Saint-Jean). Cette extension a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention contre la Délinquance (FIDP).

L'équipement devrait être opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2016. Le secteur Brèche et le Centre de Supervision Urbain seront en service au 31 décembre 2015.

Une procédure de consultation a été lancée par appel d'offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin 2015 pour procéder à la désignation de l'attributaire.

Il s'agit du groupement BOUYGUES ENERGIES service (mandataire) – AXIONE SAS pour un montant de 412 742,40 € HT soit 495 290,88 € TTC.

Une demande de subvention à hauteur de 40% a été faite auprès de l'Etat.

Les crédits sont inscrits au Budget de l'exercice 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché au groupement BOUYGUES ENERGIES service (mandataire) – AXIONE SAS pour un montant de 412 742,40 € HT soit 495 290,88 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	8
Excusé :	0

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

C'est la délibération de la page 244, je vous propose de vous reporter à ce qui a été déposé sur table. Ça concerne la mise en œuvre du dispositif de vidéo protection de la Ville avec l'approbation du marché. Par délibération n°2014-456 en date du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la proposition d'extension du périmètre initial de vidéo protection, permettant de renforcer la prévention et la sécurité sur les autres zones du centre-ville. Une consultation a été lancée par appel d'offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juin 2015 pour procéder à la désignation de l'attributaire. Il s'agit du groupement BOUYGUES ENERGIES service – AXIONE SAS pour un montant de 412 272,40 € HT. Pour ceux qui éventuellement ne trouveraient pas la délibération mise sur table, c'est uniquement le montant du marché qui est sensiblement modifié puisqu'il est réellement de 412 742 € HT soit 495 290,88 € TTC. Le montant HT était erroné. Une demande de subvention à hauteur de 40% a été faite auprès de l'Etat. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer ce marché à BOUYGUES ENERGIE service – AXIONE SAS pour le montant précité et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur le Maire

Dominique SIX, c'est juste le montant qui change de 500 €, il n'y a pas de nouvelle délibération, c'est juste un correctif quant au montant exact qui est apporté à la délibération.

Amaury BREUILLE

Je dirais qu'effectivement, si ce n'est que le montant HT qui est légèrement erroné, ça ce n'est pas très grave. Il y a des sujets sur lesquels il y a besoin de beaucoup plus de transparence, il y a des aspects sur lesquels la transparence sur cette délibération me semble beaucoup plus nécessaire, en particulier les coûts de fonctionnement et le développement futur du système. J'entends, Monsieur le Maire et je souhaite que vous puissiez répondre sur ce point, j'entends par coûts de fonctionnement, non pas comme vous l'avez martelé à trois ou quatre reprises lors de la réunion publique le coût de maintenance annoncé par l'opérateur, mais l'ensemble des coûts de fonctionnement c'est-à-dire y compris le montant des rémunérations chargées, enfin avec les cotisations sociales, des agents qui seront affectés à ce système. Pour information, j'ai fait un rapide calcul, si on veut avoir un agent simplement la moitié du temps à effectuer cette vidéo surveillance, donc à être derrière les écrans, compte tenu des différentes contraintes horaires, des congés etc. et je ne compte pas les éventuels arrêts inopinés du type arrêt maladie etc., il faut 2,73 postes. Donc, indiquez-nous, s'il vous plaît, quelle est la proportion du temps de fonctionnement du système dans laquelle il y a effectivement un agent derrière l'écran capable de déclencher une intervention, indiquez-nous de ce fait quel est le coût de fonctionnement en terme de personnels et puis l'ensemble des autres coûts de fonctionnement, il n'y a pas que la maintenance des caméras. Ça, c'est le premier point sur lequel on manque cruellement de transparence. Deuxième point, je constate qu'on a là un budget d'investissement de 412 000 € HT et je constate que dans vos projections financières, était

inscrit pour 2015 et là c'est une opération dont vous nous avez dit en réunion publique qu'elle serait déployée d'ici la fin de l'année donc sur 2015, dans vos projections financières, vous annoncez un crédit de 350 000 € pour cette année et un crédit de 300 000 € pour l'année prochaine. J'aimerais avoir quelques explications sur ce point, je vais vous dire quel est mon sentiment : pour faire passer le projet de façon plus aisée, vous le présentez sur un périmètre le plus restreint possible, périmètre dont tout le monde voit d'ailleurs y compris vous, qu'il n'est pas pertinent et que sur un périmètre aussi restreint, on va déplacer les problèmes très rapidement sur la rue de la Gare, sur la rue de l'Yser, sur la Colline Saint André, sur la rue Baugier et, on va dire, sur le Haut de la Brèche le début de l'avenue de Limoges. Ça semble une façon de mettre le pied dans la porte et je crains que du coup, on soit amené au fil des années à voter une extension du système de vidéo surveillance sur la rue de la Gare puis sur la rue Baugier, puis sur la Colline Saint André etc. etc., et que d'investissement en investissement, ces 400 000 € fassent des petits. Voilà. Je pense que ce sont deux points assez importants. Reste le point qui touche aux libertés fondamentales. Alors, vous êtes dans une période, Monsieur le Maire, où vous semblez très enclin à restreindre les libertés, tout à l'heure c'était la liberté des Conseillers municipaux de se déplacer dans la salle du Conseil municipal que vous envisagiez de restreindre, je vous interpelle, je sais très bien que vous avez, même si vous ne l'avez pas dit, je sais très bien que vous avez un projet de révision du règlement intérieur pour le durcir. Pour tout vous dire, j'y verrai de votre part plus qu'une marque d'autorité, une marque de faiblesse. Et dans le même sens, je pense que ce projet de tout petit « Big brother » municipal ne va pas dans le bon sens, qu'il contribue à restreindre, on va dire, la liberté des Niortais de se déplacer paisiblement et de se déplacer en tout anonymat et que c'est le cas pour des milliers de Niortais et qu'à côté de ça, les études montrent qu'en milieu ouvert et encore plus lorsque c'est sur un périmètre restreint, la vidéo surveillance n'est d'aucune efficacité. Donc ça me semble plus une posture politique pour satisfaire un électorat qu'une volonté d'agir vraiment sur la sécurité et j'espère avoir des réponses sur les points que j'ai évoqués, notamment sur les extensions futures et surtout, Monsieur le Maire, sur l'ensemble des coûts de fonctionnement. Et pour tout vous dire, je pense que si vous êtes à l'aise sur ce dossier, vous allez tout de suite souscrire à ma dernière proposition, c'est que je vous proposerai, si cette délibération est adoptée, que vous vous engagiez dans ce projet, je vous proposerai que nous puissions mettre en place, comme le prévoit notre règlement intérieur, une commission d'information et d'évaluation à laquelle je demanderai à participer et qui nous permettrait d'avoir une vision précise de l'efficacité du dispositif et une vision précise du coût du dispositif. Merci.

Christophe POIRIER

Merci, Monsieur le Maire. Nous y voilà enfin, serais-je tenté de dire. Le grand débat en Conseil municipal que vous nous avez annoncé sur la vidéo surveillance il y a quelques temps, a bien fini par se transformer en un vote en catimini, une délibération technique en fin de Conseil municipal. Allez, nous avons peut-être gagné une heure – une heure et demi. Mais enfin, la façon dont cette délibération a été présentée était purement technique et je trouve que ce n'est pas vraiment à la hauteur, si vous permettez. Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, avant que vous me fassiez, comme c'est habituel à la droite, l'éternel procès en angélisme ou en laxisme, que ni vous ni vos amis n'avez le monopole sur les questions de sécurité.

Nous pensons, à gauche, que le droit de vivre en liberté dans la tranquillité et en sécurité est un droit fondamental qui ne peut en aucune façon être le privilège de certaines catégories de population, ou ne concerner que les beaux quartiers et les zones commerciales d'une cité. Nous pensons que sur ces questions rien ne remplace la présence humaine, qu'elle soit issue du milieu éducatif ou des forces de l'ordre. Alors que sous SARKOZY, ce n'est pas moins de 13 700 postes qui ont été supprimés dans la Police et dans la Gendarmerie et plus de 16 000 postes dans l'Éducation Nationale à la fin de son mandat, l'actuel gouvernement a fait des questions d'éducation et de sécurité sa priorité en préservant les ministères dédiés des contraintes budgétaires imposées aux autres et en recrutant massivement dans ceux-ci. Au plan local, sous la dernière mandature, nous avons également souhaité renforcer les effectifs de la Police Municipale pour une plus grande présence auprès de la population. Nous pensons que pour être crédible, efficace et acceptée par la population, une politique de sécurité ne peut se limiter à surveiller et punir mais qu'elle doit aussi embarquer un volet important de prévention et d'information. Nous pensons que lorsqu'on veut mettre en place un dispositif de vidéo surveillance des espaces publics, qui est loin de faire l'unanimité, il faut a minima que celui-ci fasse l'objet d'une large concertation et qu'il repose au préalable sur un diagnostic précis de la situation. Considérant que la vidéo surveillance présentait un intérêt dans des espaces clos offrant peu d'issues et pouvant être fréquentés à des heures tardives dans des espaces où de fait la vigilance citoyenne ne peut s'exercer, nous avons limité lors du précédent mandat son utilisation aux parkings. Le projet de la faille du haut de Brèche était dans cette même logique. Considérant en revanche que la vidéo surveillance n'a qu'un faible impact sur la délinquance dans les espaces complexes et étendus, ne faisant généralement que déplacer les problèmes, nous n'avons jamais souhaité étendre son utilisation. Lorsque des demandes nous semblaient manquer de fondement, nous prenions le temps de l'échange pour écouter les inquiétudes, bien sûr, mais aussi pour expliquer, chiffres à l'appui, en quoi la vidéo surveillance était disproportionnée ou inadaptée. Ce fut le cas par exemple avec les commerçants de la rue de la Gare que nous avons rencontrés en présence du Commissaire. Et vous, Monsieur le Maire, quels sont vos chiffres ? La délinquance dans l'hyper centre serait-elle devenue en 2014 si inquiétante qu'elle nécessiterait la généralisation de la vidéo surveillance ? Il est tout de même incroyable que vous soyez venu à une réunion d'information sur votre projet de vidéo surveillance sans aucun chiffre. Vous, que le législateur a placé au centre des dispositifs de prévention de la délinquance, vous qui à ce titre présidez le CLSPD, vous qui recevez quotidiennement les rapports du DDSP, vous n'avez pas su ou plutôt pas voulu répondre aux questions légitimes que se posent nos concitoyens. C'est bien la preuve que vous n'êtes motivé, dans cette affaire, que par votre idéologie sécuritaire et par votre souhait de siphonner l'électorat d'extrême droite. Extrême droite qui au passage, Contrat de Ville mis à part j'en conviens, vous a donné ces derniers temps toujours plus de satisfecit sur votre politique par la voix de Monsieur CHARBONNEAU. Pour ne pas laisser dire tout et n'importe quoi au nom du sentiment d'insécurité, notion souvent utilisée à des fins politiciennes mais qui est difficilement mesurable, il peut être intéressant de se référer aux chiffres. Puisque vous avez refusé ma demande de siéger au CLSPD et qu'il vous est visiblement très difficile de communiquer les chiffres de 2014, je ne peux de mon côté apporter au débat que les éléments chiffrés du dernier CLSPD présidé

par votre prédécesseur. S'agissant de la délinquance de voie publique, celle que nos concitoyens ressentent le plus et sur laquelle la collectivité a plus de prise, il a été noté en 2013 une diminution de 7,97% des faits constatés. Cette tendance était dans la continuité de 2012 qui, comparé à 2011 avait vu une diminution de ces faits de 18,62%. Si l'on rentre dans le détail de cette délinquance de voie publique, les vols avec violences qui représentent 13% de la délinquance de voie publique ont connu sur 2013 une augmentation de 19 faits. Cette tendance observée partout ailleurs est aux trois-quarts liée à des vols de smartphones. Si ces Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physiques (AVIP) restent limitées en nombre, il est vrai qu'elles marquent les esprits, ce qui se comprend aisément. L'augmentation constatée en 2013 était surtout le fait d'un individu responsable à lui seul d'une vingtaine de faits. Individu qui a sévi notamment pendant la période estivale et qui a été interpellé, jugé et écroué. A noter d'ailleurs que le taux d'élucidation des AVIP est de + de 70%. Pour le reste, les cambriolages, qui étaient en forte augmentation en zone Gendarmerie, ont diminué de 9,69% en zone Police Niort-Chauray, ceci notamment grâce à une forte synergie mise en place et des patrouilles communes des polices municipale et nationale. Les vols à la roulotte à l'intérieur des véhicules étaient en diminution de 28,78%. Les vols de véhicules diminuaient quant à eux de 15,91%. Alors bien sûr, s'il ne faut pas se gargariser des chiffres de la délinquance que l'on souhaiterait toujours plus bas, ils permettent néanmoins parfois de rétablir une certaine réalité des faits, réalité souvent mise à mal par la droite et l'extrême-droite lors des campagnes électorales. Nous sommes aujourd'hui en droit d'attendre de vous, Monsieur BALOGE, beaucoup plus de transparence sur la réalité de votre projet de vidéo surveillance, car trop de questions restent sans réponse comme le soulignait mon collègue Amaury BREUILLE. Quels sont donc les derniers chiffres de la délinquance en centre-ville ? Sont-ils plus importants qu'ailleurs ? Envisagez-vous d'étendre le dispositif à d'autres quartiers ? Concernant la mise en place opérationnelle, combien d'agents seront affectés au centre d'exploitation pour un visionnage en temps réel ? Sur quelles plages horaires ? Quelles possibilités auront les Niortais d'avoir accès aux enregistrements ? Quel est le coût, enfin, du dispositif ? Les chiffres avancés ne concernent que le budget d'investissement alors que le budget de fonctionnement est largement minoré car il ne fait pas apparaître le coût lié aux ressources humaines déployées. Vous annoncez en Conseil de quartier centre-ville que pour ne pas faire grimper les effectifs, deux agents de police municipale seront pris sur les effectifs des ASVP. Outre le fait que cette estimation est plus que sous évaluée, elle vient contredire les propos de votre adjoint aux ressources humaines qui m'affirmait lors de l'avant dernier Conseil municipal que ces deux ASVP seraient remplacés - Vous pouvez lire le compte-rendu. Alors que vous décidez de faire des coupes sombres dans les budgets des CSC ou des Conseils de quartiers, vous validez un dispositif de vidéo surveillance inadapté et budgétivore. Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que vous faites là une faute politique majeure mais si demain vous décidez de renoncer à instrumentaliser ces questions de sécurité, si vous décidez d'instaurer une vraie et large concertation citoyenne, vous pourrez compter sur nous pour vous aider à mettre en place des solutions qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Sébastien PARTHENAY

J'avais juste un double étonnement par rapport à Amaury, parce que quelqu'un qui fait de « l'Amaury show » de Conseil en Conseil, qu'il n'aime pas la vidéo ça me surprend et ça a été le seul (et encore aujourd'hui) à filmer sans demander l'autorisation de personne et là, hop, il est surpris de la vidéo protection. Vous ne demandez rien à personne, vous avez filmé l'autre jour lors de la présentation sans demander l'autorisation et aujourd'hui vous faites la même chose, donc ça, ça me surprend.

Monsieur le Maire

Merci. En effet, je ne suis pas sûr que ce soit de la protection. C'est de la vidéo, c'est certain.

Fabrice DESCAMPS

Je suis très étonné par les interventions de l'opposition. Cette vidéo protection est mise en place sous le patronage et avec une participation du Ministère de l'Intérieur de la Place Beauvau qui, me semble-t-il, est dirigé par Monsieur CAZENEUVE. Je ne crois pas que Monsieur CAZENEUVE puisse être accusé de siphonner les voies de l'extrême-droite, pourquoi le ferions-nous ? Je ne comprends pas ce genre d'intervention. « Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au-delà », donc ce qui est vrai à Niort ne l'est plus Place Beauvau, c'est vraiment très étrange, c'est le point Godwin à géométrie variable. Je vois d'ailleurs que le « Front républicain » s'est rapidement fissuré dans cette enceinte, enfin passons. Eric PIOLLE, Maire Verts de Grenoble a maintenu la vidéo protection. Là encore, « Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au-delà ». Enfin, je ne peux pas laisser dire par l'opposition qu'on surveille uniquement les endroits où il n'y a que des riches, je rappelle que la Place Saint-Jean, qui n'est pas l'endroit le plus reluisant de Niort, va également être sous vidéo protection et enfin, j'aimerais que les élus de l'opposition me citent les revenus de certains commerçants du centre-ville et de leurs employés avant d'opposer les riches et les pauvres. C'est tout ce que j'avais à dire.

Nathalie SEGUIN

J'ai participé à la réunion que vous aviez organisée l'autre soir, c'était le 22 juin, il y a une semaine précisément. A l'issue de cette réunion, je me suis posé plein de questions et notamment sur la question des agents municipaux. Si j'ai bien compris, ce sont les policiers municipaux qui vont observer, qui vont être derrière les écrans pour pouvoir vérifier un certain nombre de choses. De deux choses l'une, soit ils ne font rien aujourd'hui, enfin il y a une partie de leur temps qui n'est pas occupée, soit demain ils vont être employés à 150%. Je ne comprends pas comment on peut agir sur la prévention et retirer de l'espace public un certain nombre d'agents qui vont être affectés à l'intérieur de locaux pour regarder des écrans. Là, j'ai trouvé qu'il y avait quand même une sacrée contradiction. C'est quand même important que vous nous répondiez sur la question des agents municipaux. Qu'est-ce qu'ils font réellement aujourd'hui et qu'est-ce qu'ils vont faire demain ? Est-ce que leur poste va évoluer ? Leur fiche de poste aussi ?

Il y a une semaine, si on met de côté les interventions militantes, il y en avait, vous aviez vos troupes nous avions les nôtres, si on met ça de côté, Monsieur BALOGE je pense que vous avez bien entendu comme moi les interventions qui n'étaient pas des interventions militantes, j'en ai relevé principalement trois qui m'ont semblé intéressantes. La première, une femme qui vous a interpellé sur le fait que ça n'allait faire que déplacer le problème et elle vous posait aussi la question : « Est-ce que demain la Ville sera entièrement couverte puisque justement les caméras déplaceront le problème ? ». Deuxième intervention d'un monsieur qui vous a interpellé sur votre politique culturelle en vous disant : « Si vous voulez vraiment faire de la prévention et être dans de l'action sociale, au sens large, il faut effectivement ne pas réduire les subventions à la culture ». Troisième intervention également fort intéressante et ce soir on a parlé du Contrat de Ville, un monsieur qui est intervenu sur le fait que lui, il avait vécu et il avait grandi dans un quartier politique de la Ville, qu'il y avait trouvé des gens qui l'avaient énormément aidé, qui l'avaient soutenu, qui lui avaient permis de grandir finalement correctement, et ce monsieur vous a interpellé sur le fait qu'il ne fallait pas vous désengager du soutien au centre socio culturel. Ce monsieur vous a également lancé un message fort, un message d'appel au calme parce qu'il a lui-même été pendant toute sa vie victime de discrimination et j'ai compris dans ses propos que ce genre de dispositif ne fait qu'opposer les gens, opposer les populations et c'est pour ça qu'il appelait au calme et à la sérénité. Voilà trois interventions, Monsieur BALOGE, qui ne vont pas dans le sens de l'installation de ces caméras, il faut les entendre et je pense qu'à travers ces interventions c'est le point de vue de nombre de Niortais qui ne sont pas d'accord avec l'implantation de ces caméras. Troisième point, vous avez dit que l'Etat vous avait fortement incité et que ça allait bien aider, avec un cofinancement de l'Etat, mais finalement il n'est que de 40% et la Ville va s'en prendre 60%. Vous avez à plusieurs reprises, également dit que ça allait permettre à la Police nationale de souffler un peu et qu'elle allait pouvoir trouver auprès des policiers municipaux un sacré soutien et un sacré relais. N'avez vous pas l'impression, Monsieur BALOGE, que vous palliez les désengagements de l'Etat en vous engageant dans le financement et l'installation de ce dispositif ? Ce qui m'amène à dire qu'effectivement vous ne maîtrisez pas, absolument pas le coût de fonctionnement de ces caméras, si c'était le cas vous nous auriez déjà rassuré sur ce que ça coûte réellement et ce n'est pas le cas. Vous ne répondez pas. D'ailleurs, j'ai été surprise l'autre soir que vous n'avez pas des chiffres sur la délinquance à Niort, heureusement que l'un de vos collègues est venu à votre rescousse parce que je vous ai trouvé bien en peine, Monsieur BALOGE, il y a une semaine, pour justifier d'un certain nombre de choses sur la délinquance à Niort. Et quand Monsieur ARTHUR nous a présenté les cartes pour que l'on puisse voir où allaient être implantées ces caméras, ça donne vraiment l'impression que vous les installez là où il y a les commerçants et que finalement, c'est le commerce de centre-ville que vous allez protéger. La question qui me vient immédiatement : « Est-ce que c'est au service public de payer et de payer très cher la protection des commerçants du centre-ville ? », ils peuvent tout à fait embaucher des vigiles pour protéger leurs magasins, l'intérieur de leurs magasins etc., mais ce n'est absolument pas au service public de payer cela. Ce dispositif de caméras surveillance est un gouffre financier, est un risque financier pour la Ville que vous êtes en train de prendre, rien ne vous arrête, nous en reparlerons puisque nous aurons l'occasion d'avoir des points réguliers, en tous cas je l'espère, mais nous vous ferons la démonstration et je pense qu'il y aura beaucoup de Niortais derrière nous, nous vous ferons la démonstration que ce projet est injustifié sur tous les plans.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est noté.

Dominique DESQUINS

Je vais expliquer aux deux intervenants de l'opposition pourquoi il n'a pas pu être donné des chiffres au-delà de 2012. Effectivement, nous avons les chiffres de l'augmentation très sensible de la délinquance urbaine à Niort entre 2008 et 2012 parce que ces chiffres étaient fournis par le Ministère de la Justice qui relevait toutes les condamnations selon les différents types de tribunaux qui existent actuellement sur le département. Il se trouve que depuis 2012, il y a eu un changement de gouvernement et que quelqu'un au Ministère de la Justice, je ne citerai pas de nom, a trouvé bon de casser le thermomètre c'est-à-dire qu'aujourd'hui, plus aucune statistique n'est fournie sur ce qui se passe dans les tribunaux, c'est une réalité, et même, les chiffres qui étaient à disposition fin 2013 début 2014 ont été gentiment effacés des bases de données du Ministère de la Justice rendues publiques. Ça, c'est une première réponse. Deuxième réponse, je vois aujourd'hui un certain nombre de nos concitoyens qui ont été victimes d'agressions, plus ou moins importantes j'en conviens, mais qui n'ont pas pu réellement déposer plainte auprès de la police nationale, simplement parce qu'on refuse de prendre certaines plaintes en main courante. Alors moi, les statistiques qui sont fournies par le Ministère de l'Intérieur aujourd'hui, j'ai tendance à me dire qu'elles ne sont pas à la même hauteur de précisions que celles que fournit ce même Ministère lors des manifestations diverses qui sillonnent nos rues de tous nos départements.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, à entendre le nombre et la qualité des questions qui sont posées, je me réjouis d'avance de la longue intervention très chiffrée et très argumentée que vous allez faire en fin de cette délibération. Première chose, Monsieur DESQUINS, c'est une accusation assez rude, on va dire, vis-à-vis des fonctionnaires de police que vous portez là, indiquant qu'ils refusent de prendre un certain nombre de plaintes de citoyens qui sont victimes d'agressions. Pour tout vous dire, moi il m'est arrivé une seule fois de ne pas pouvoir déposer plainte, que ma plainte ne soit pas reçue, elle l'a été d'ailleurs le lendemain, c'était en matière de délit électoral un samedi soir et elle a été reçue un dimanche. Vous voyez donc, finalement, même dans ces matières complexes où il n'y avait pas d'OPJ présent, on a fini par tenir compte de notre signalement. Je trouve également, Monsieur DESQUINS, que la situation est un peu paradoxale puisque je vais vous dire, je déplore comme vous le fait qu'au niveau national le gouvernement ait tendance dans un certain nombre de domaines à réduire le service public et je pense que c'est pour ça qu'un certain nombre de mes collègues écologistes au niveau national ont quitté le gouvernement, très clairement, ils l'ont d'ailleurs exprimé au moment où ils l'ont fait. Je m'étonne cependant que vous le reprochiez à ce gouvernement, là-dessus vous avez raison, mais que dans le même temps, au Conseil municipal vous pratiquiez la même chose, c'est-à-dire des réductions de postes et une réduction du service public donc évitez la schizophrénie entre l'analyse nationale et l'analyse

locale, ce sera une bonne chose. Monsieur PARTHENAY, puisque vous posez la question de savoir pourquoi je filmais, c'est une question très intéressante et je vois que cela vous choque, c'est très simple. Nous sommes dans une séance publique du Conseil municipal, nous assumons des fonctions qui sont des fonctions publiques, chacun d'entre nous, et la jurisprudence rappelle de façon absolument constante qu'il est tout à fait possible de filmer ces séances publiques et d'utiliser les images. Et voyez-vous, justement, il y a une nuance essentielle, c'est que si je filmais de la même façon dans la rue les passants qui flânent, j'aurais le droit de les filmer mais je n'aurais pas le droit d'utiliser les images, parce que eux, n'ont rien demandé à personne. Voilà et c'est ça la grande différence, vous êtes choqués ici mais vous ne devriez pas l'être ou alors il ne faut pas être élu et vous n'êtes pas choqué du fait que les citoyens puissent être filmés dans la rue dans leurs activités au quotidien. Monsieur DUPEYROU, si vous voulez bien ne pas m'interrompre et m'interpeller pendant que j'interviens ! Monsieur DESCAMPS, je vous confirme, Manuel VALLS court après la droite qui elle-même court après l'extrême-droite. Donc j'espère qu'il ne court pas trop vite, en ce qui me concerne je ne courrai pas après lui, c'est une certitude, vous pouvez en être assuré. Je n'ai pas, Monsieur le Maire, nous n'avons pas de réponse pour l'instant sur les coûts de fonctionnement mais je ne doute pas que ça vienne, ce qui est certain, c'est que l'impact sur la sécurité ne peut être que négatif, puisqu'au vu de ce qui nous a été dit sur la gestion du personnel, il y aura nécessairement moins de policiers municipaux présents sur la voie publique. Sauf à ce que vous utilisiez votre dispositif de vidéo surveillance moins de la moitié du temps, mais ça n'aurait plus grand sens au regard de l'investissement, eh bien nous aurons plus de deux postes qui seront consacrés à ça, or, étant donné qu'il n'y a que deux postes transformés, il y aura moins d'agents sur la voie publique, ce qui pour moi signifie moins de sécurité tout court. Monsieur DESCAMPS, le front républicain, entre nous, je vais vous dire quel jour il s'est brisé, c'était très simple, entre nous, c'est le jour où Monsieur CHARBONNEAU en Conseil d'Agglo a indiqué qu'il y avait vingt-huit nationalités au Pontreau et que ça ne facilitait pas la tranquillité publique et ce jour-là, aucun d'entre vous n'a réagi, il n'y a que les élus de gauche, eh bien j'aurais voulu que vous réagissiez ce jour là, j'aurais voulu qu'il y ait un consensus ce jour là pour réagir sur ces propos là. Et pour finir, puisque vous avez pris l'exemple du Maire Eric PIOLLE à Grenoble, effectivement il n'a pas démonté le dispositif de vidéo surveillance parce que très franchement, il était peut-être absurde de le mettre en place mais le démonter simplement pour le plaisir de le démonter aurait été une gabegie, ça c'est certain, pour autant, vous regarderez quelle est la politique mise en place par Monsieur PIOLLE, elle s'appuie un tout petit peu plus sur la prévention et sur les centres socio culturels tandis que votre majorité finance un nouveau système de vidéo surveillance et dans le même temps réduit les subventions aux CSC. Vous voyez, c'est une orientation radicalement différente et je vous invite à vous inspirer de Monsieur PIOLLE.

Monsieur le Maire

C'est noté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jean-Romée CHARBONNEAU

Le grand moment est arrivé, n'est-ce pas ? Puisque je suis au centre du débat, ayant été invité à m'exprimer, comme si j'avais l'habitude d'esquiver un certain nombre de choses, moi, je me réjouis, Monsieur DUFORESTEL que votre étai sectaire, mental et intellectuel se desserre et m'invite à m'exprimer. J'ai entendu un certain nombre de choses extraordinaires ce soir, les gens de gauche que je qualifie souvent d'utopistes ne peuvent pas admettre que l'on puisse vivre en paix dans sa Ville, tranquille, que l'on puisse protéger les biens, c'était le cas autrefois, maintenant il est évident que l'insécurité galope partout. Moi, si je suis favorable à la vidéo surveillance, c'est parce que je milite en faveur de tout ce qui peut favoriser la sécurité publique, la protection des mobiliers urbains, la protection des biens individuels, la protection des maisons, des jardins, la protection des voitures qui, le soir, mais oui, tous les soirs il y a des voitures qui sont cassées dans toutes les rues etc. Mais si vous ne voulez pas le voir... On a bien compris que vous ne vouliez pas en entendre parler, on a bien compris que vous reprochiez au Maire de cette Ville de vouloir faire autre chose que ce qui a été fait, d'ailleurs c'est ce qui me conduit dans mon action politique, vous voyez, moi je suis beaucoup plus récent que vous, je n'ai pas l'expérience des uns et des autres en matière de gestion municipale, moi, ce qui me conduit dans mon action, dans mes choix, dans mes orientations, c'est de faire le contraire de faire tout ce que vous avez fait pendant 60 ans, parce que les Niortais, Madame, vous aviez tous les pouvoirs, vous aviez toutes les choses possibles pour réussir, eh bien les Niortais vous ont éconduits. Je n'oublie pas que la surveillance des zones, et je ne parle pas que du centre-ville, ni des commerces car effectivement les commerces sont les premiers visés par les problèmes d'insécurité, il y a un certain nombre de zones qui doivent également faire partie de la vidéo surveillance et ça avait été évoqué ici en séance, il y a un certain nombre de zones qui servent de décharges publiques, eh bien ces zones peuvent être surveillées pour justement prévenir, pour faire en sorte qu'il y ait des interventions immédiates. Si je suis favorable, et comme beaucoup d'autres, comme beaucoup de Niortais et la majorité de ce Conseil municipal, c'est qu'elle est un complément, ou elle doit être un complément moderne et efficace à la sécurité et ce moyen doit être mis en place, cette vidéo surveillance s'appuie effectivement sur la disposition de la police nationale, de la police municipale pour des interventions qui doivent être rapides, qui doivent être garanties et pour les bons aboutissements des enquêtes en cours. Il est évident, Monsieur BREUILLE, que si vous vous promenez avec qui vous voulez, personne ne va aller vous filmer ou s'intéresser à vous !

Monsieur le Maire

Messieurs, ne discutez pas ensemble, s'il vous plaît, parce qu'on peut tous vous laisser et revenir quand vous aurez terminé.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Parfait, bien Monsieur le Maire, vous êtes si indulgent à l'égard de mon collègue BREUILLE que... Dites moi, tout le monde sait que la vidéo surveillance n'a pas que le but de surveiller les innocents, mais de prévenir un certain nombre d'évènements qui se présentent. La vidéo surveillance, c'est également

l'embauche de personnels et il a été discuté ce soir de l'embauche de personnels, il est discuté tous les jours, à chaque séance, d'embauche de personnels. Pourquoi n'embaucherions nous pas des policiers municipaux en plus ? Il n'y aurait que des enseignants de centres culturels ? Il n'y aura que des permanents du spectacle à embaucher comme catégorie ? Et pourquoi pas garantir la sécurité en embauchant plus de fonctionnaires de police qui, avec la vidéo surveillance, auraient un rôle plus efficace ? Moi, je n'ai pas rédigé le cahier des charges, on ne l'a pas, et d'habitude Monsieur SIX, on nous joint un certain nombre d'annexes, il n'y en a pas et effectivement il n'est pas question et d'ailleurs moi je n'ai jamais discuté le problème d'argent, le problème de finances, la sécurité c'est quelque chose qui ne se discute pas en matière de finances, on investit, c'est un besoin pour les populations, c'est un besoin dans toute la France, dans toute l'Europe et partout pour vivre tranquille. Donc il faut arrêter cette idéologie qui consiste à bêler avec les moutons qui vont se faire dévorer en disant non-non, pas de sécurité, pas de gendarme, pas de police, pas de ceci, pas de cela, ce n'est plus vrai aujourd'hui. Je conclurai, parce que vous voyez je ne vais pas non plus relancer la polémique et ce que j'aimerais bien, c'est que quand je m'exprime, je ne vais pas faire du « Breuillerisme » en disant : laissez-moi parler ceci cela, je dis simplement que quand j'ai envie de m'exprimer, je lève la main, Monsieur DUFORESTEL, je ne prends pas le ton de comphonction de malheureux, je ne fais pas de politique stupide du style Monsieur le Maire de Niort cherche à récupérer les voix de l'extrême-droite, je ne connais pas l'extrême-droite aujourd'hui représentée politiquement. Il y a 25 ou 30% des Français qui sont en faveur de Marine LE PEN, alors ça fait beaucoup d'extrême Droite à mon avis, mais je vais essayer de conclure pour dire que la vidéo surveillance ne représente qu'un seul volet du retour à la sécurité pour vaincre les problèmes d'incivilité et évidemment cette embauche de personnels supplémentaire doit aller de pair de façon à donner des missions claires à cette police municipale, à sa modernisation parce que ce n'est pas plus idiot de laisser deux policiers municipaux derrière des écrans qui sont immédiatement à même de pouvoir contacter la police nationale et les autres équipes qui sont en patrouille, qui sont en flotage et il faudra donc un jour effectivement augmenter les effectifs de la police municipale. Sur le plan budgétaire, je conclus, on a vu ce soir à travers les chiffres du budget des Comptes Administratifs et autres qu'il y avait encore un peu de place financièrement. De toute façon, la sécurité ça ne se mégote pas, on la cherche, on la fait évoluer.

Florent SIMMONET

Je voulais dire que ça me fatigue un peu, tous ces discours politiques, il n'y a que ça, il y a eu quelques discours partisans qui disaient que ça déplacerait le problème et en même temps ils disent qu'il n'y a pas de problème, j'ai un peu de mal à comprendre. Je voulais dire que c'est plutôt concret. J'ai une amie qui s'est faite agresser il y a à peu près deux ans en haut de la Brèche, elle est traumatisée, son petit garçon aussi, et allez lui expliquer la liberté de la circulation. Vous lui expliquerez, moi je ne veux pas le faire.

Marie-Paule MILLASSEAU

Tout simplement, un chiffre tout simple, 54% des électeurs Niortais nous ont demandé de mettre la vidéo surveillance en ville et ça s'appelait « Niort c'est Ensemble ». Et concernant Monsieur PIOLLE, il a bien démonté les panneaux publicitaires, donc je pense qu'il aurait pu démonter la vidéo surveillance.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Ça, c'est sûr.

Yvonne VACKER

Effectivement il y aura deux policiers municipaux d'embauchés et un éducateur de rue est prévu, donc il y a quand même la prévention qui ira avec. Et puis je voudrais aussi dire qu'on a fait une descente en Ville avec le Maire, des Adjointes, des Conseillers municipaux, on est allé, voir, et en Ville, eh bien on voit des dealers, parce qu'il y en a effectivement, il y en a au Clou Bouchet, Monsieur le Maire y est allé au Clou Bouchet, il s'est fait insulter par les dealers, pas par les habitants, il ne faut pas se tromper. Nous, nous sommes allés voir, j'ai vu, moi la première, qu'effectivement on a des dealers et il y a des gens qui achètent et ceux qui achètent ce sont des jeunes, ce sont nos enfants, et personnellement, travaillant en psychiatrie, après les compensations, on les retrouve chez nous. Voilà.

Romain DUPEYROU

Mon propos va plutôt s'adresser à nos collègues de l'opposition de gauche. Bien entendu, je ne vais pas rentrer dans la ferveur de Monsieur CHARBONNEAU, mais j'ai quand même quelques questions puisque vous avez eu un flot de questions, moi j'ai aussi un flot de questions pour vous. La première : qu'est-ce que vous mettez derrière le mot tranquillité, pour ne pas avoir envie de la protéger un minimum ? Qu'est-ce que vous y mettez derrière ? Personnellement, quand je suis avec ma fille de trois ans, que je me balade en centre-ville de Niort et que j'ai en tête les nombreuses déclarations opportunes de Niortais qui me disent : « J'ai été agressé ici », « Mon fils s'est fait casser la g..... à tel endroit », hier encore deux jeunes, à côté du restaurant Les Planches, se sont fait clairement casser la figure, et pas pour un vol de portable, rien ne leur a été volé, donc il y a de l'agression, elle est simple, elle est pure, ils ne cherchent que ça. On parlait de concertation tout à l'heure, on a proposé une concertation aux Niortais, je n'étais malheureusement pas là mais j'ai vu des vidéos et très honnêtement, j'ai vu des Niortais très amis de nos amis politiques de l'opposition, très véhéments, très agressifs, qui ont monopolisé la parole et qui n'ont pas à ce moment là laissé l'objectif de la concertation, qui est de laisser à un moment la place à la parole, au peuple. Eh bien ça, je suis désolé, ça n'a pas été clairement, en tout cas de ce que j'en ai vu, le cas dans cette concertation. Pour revenir sur la vidéo protection, ne croyez-vous pas qu'un collègue qui est derrière les écrans de vidéo protection, qui lui effectivement n'est pas sur le terrain, a la possibilité, quand il voit sur les écrans un vol, une agression, quoique ce soit, la possibilité de rendre efficace, efficient, le travail de ses collègues en leur permettant d'intervenir de manière plus rapide ? Eh bien moi, je le crois. Autre chose, et je suis sûr que les délinquants entendront aussi votre cri du cœur, qui apparemment les appelle à ce que la municipalité vous entende, effectivement, je suis désolé mais les Niortais le prennent aussi comme ça. Je ne parle pas qu'en mon nom, je dis aussi effectivement que, eh bien oui, c'est l'affect, parce que c'est de la peur aussi, mais c'est ça, il faut l'entendre, il faut être capable de l'entendre, il y a un sentiment de peur et il faut le traiter et on est là aussi pour ça.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Simon LAPLACE

Madame SEGUIN rappelait que j'avais également rappelé certain chiffres marquant l'évolution des actes de délinquance et de criminalité à Niort...

Nathalie SEGUIN

Hors micro. Je n'ai pas parlé de vous, Monsieur LAPLACE.

Simon LAPLACE

Vous avez mentionné un collègue, et comme c'est moi qui ai mentionné ces chiffres...

Monsieur le Maire

Monsieur LAPLACE, parlez, ne répondez pas. Madame SEGUIN, s'il vous plait, écoutez.

Simon LAPLACE

J'introduisais mon propos, ce n'est pas la peine d'être agressive et méchante, Madame SEGUIN. Le nombre d'atteintes, je vais donc le répéter puisque vous m'y invitez, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, sur la circonscription de sécurité publique de Niort, a effectivement bondi de 83% entre 2008 et 2012. Je n'ai pas pu trouver les chiffres postérieurs à 2012 puisque le Ministère de l'Intérieur ne les publie plus, c'est un fait, son document sur la criminalité et la délinquance recensant le nombre d'actes par conscription sécurité publique. Derrière ces chiffres, certains peuvent être tentés de voir des positions idéologiques. « La Droite, la Droite, la Droite ! », scandait je ne sais plus qui tout à l'heure, comme un épouvantail pour faire peur aux moineaux et quand elle est couplée avec l'extrême-droite, bien évidemment, c'est encore plus efficace pour bien cliver et bien diaboliser la Majorité. Moi derrière ces chiffres, je ne vois pas d'épouvantail, je ne vois pas d'idéologie, je vois des Niortais qui sont jeunes, qui sont vieux, des familles, des commerçants, des chômeurs, des collégiens, à la Brèche, rue Ricard, en bord de Sèvre, Place Saint-Jean, qui ont observé de leurs yeux, et dans leur famille, Romain le rappelait tout à l'heure, parfois une évolution notable et sensible des actes de délinquance et de violence à Niort. Pas de tous les actes de délinquance, mais ceux qui sont de nature à mettre en doute le sentiment et l'effet de sécurité. Alors évidemment, ils nous disent : « Niort n'est pas Chicago », on n'est pas en Seine Saint Denis, mais il y a une évolution qui est négative, qui est observée par tous y compris par les policiers nationaux quand vous discutez avec eux. Alors évidemment, la vidéo protection ce n'est pas la panacée, certainement pas, elle ne peut pas résoudre à elle seule tous les problèmes de sécurité, il faut un volet de prévention, il faut un volet de médiation sociale, nous le faisons et nous le ferons bien évidemment, mais il serait idiot de se priver d'un moyen de prévention et de répression qui est globalement efficace et que nous mettrons en place sans aucune idéologie, avec pragmatisme et bien

évidemment dans le respect des libertés. Suite à une réunion publique de deux heures, nous avons pu répondre à toutes les questions des Niortais et des militants nombreux qui étaient venus, vous l'avez rappelé, réunion qui était donc ouverte à tout le monde, s'il vous plaît ne m'interrompez pas, un peu de respect s'il vous plaît. Donc avec pragmatisme et dans le respect de la liberté avec une charte d'utilisation qui garantira la bonne utilisation de cette vidéo protection, car la tranquillité des citoyens ce n'est pas une question de gauche ou de droite, c'est la République, tout simplement.

Monsieur le Maire

Merci. Si chacun peut limiter son temps de parole, sinon les débats n'existent plus.

Isabelle GODEAU

Je vais essayer d'être rapide, je ne vais pas vous parler de quand j'habitais dans une ville vidéo surveillée avant de venir ici, ce que ça m'a coûté parce qu'on n'a pas pu identifier les agresseurs mais enfin ça, c'est autre chose. Alors, vous dites qu'il faut installer des caméras pour répondre aux demandes de l'Etat, donc je pense que vous voulez parler du Plan départemental de prévention de la délinquance qui a été signé en 2013, qui effectivement a un troisième volet qui s'appelle « Atteinte à la tranquillité publique », dans lequel on peut tout à fait agir effectivement, et y introduire de la vidéo surveillance. Mais il y a deux autres volets qui s'appellent « Délinquance des jeunes et prévention » et un autre qui insiste sur ce qu'on peut faire pour les violences faites aux femmes et intra familiales. Je pense qu'on développera ces points ultérieurement ?

Pascal DUFORESTEL

Tout en appréciant la toute dernière intervention de Madame GODEAU, je vais éviter de revenir sur les interventions précédentes, sur la grande plaidoirie de Monsieur CHARBONNEAU, je crois que tout est dit et vous relirez avec attention le compte rendu de cette séance pour voir que tout est dit et que vous avez là le meilleur plaidoyer pour un système inutile, pas plus que je ne reviendrai sur les propos de Monsieur DESQUINS, je ne sais si c'est l'absorption d'alcool en Conseil municipal, ce qui est pour moi une nouveauté qui vous fait glisser vers les pentes vertigineuses...

Monsieur le Maire

S'il vous plait, arrêtez avec vos propos...

Pascal DUFORESTEL

Des valeurs actuelles auxquelles vous faites référence par ailleurs, en tous cas, je ne m'arrêterai pas à ça pour en venir à deux éléments en préambule que sont ...

Monsieur le Maire

C'est vraiment indigne, là aussi. Allez, continuez.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Que sont d'une part l'amalgame que vous avez essayé de créer en tant que grand communicant entre le dispositif mis en place en 2012 et celui que vous souhaitez désormais mettre en place. Je sais que la sémantique a beaucoup évolué sous l'ère SARKOZY qui a, tel un Gérard Majax, fait passer la vidéo surveillance en vidéo protection, mais en tous cas à l'origine, les définitions sont assez claires et les caméras qui ont été initialement, dont vous avez modifié l'objet par la suite, été mises en place autour du parking de la Brèche, étaient scrupuleusement dans une approche de vidéo protection et non pas de vidéo surveillance qui, à l'inverse, balaie l'ensemble ou une majeure partie, j'y reviendrai, des espaces publics. Deuxième point qu'a rappelé Monsieur DESCAMPS, c'est la fameuse aide de l'Etat. Attention, d'une part elle est assujettie à différents éléments que vient très justement de rappeler Madame GODEAU et d'autre part, c'est une aide qui est plafonnée à 40%. On verra, en fonction du dossier que vous déposez, des remarques qui seront faites par nos concitoyens en nombre, des remarques que nous serons amenés à faire éventuellement auprès du Ministre de l'Intérieur car vous nous y invitez, quelle sera l'attribution définitive et le sort que réservera le gouvernement à votre dispositif. Alors, puisque vous n'aimez pas qu'on parle d'idéologie, je vais éviter de le faire dans ma conclusion et je vais, ce qui me permettra d'avoir le soutien d'une grande majorité d'entre nous dans cette salle, parler sur des critères purement libéraux : efficacité, coût. Efficacité, premier point, c'est un vrai critère libéral s'il en est un, sur lequel on pourrait se rejoindre si tant est que nous soyons d'accord sur les modes d'accession à cette efficacité. Or pour nous, en matière de tranquillité publique parce que j'ai bien entendu des interventions qui voudraient faire croire qu'on est au-dessus de tout ça, qu'on plane à 15 000 au-dessus de ces considérations, franchement, ce n'est pas du niveau du débat de ce Conseil municipal, nous sommes tout autant ici, inquiets, interrogatifs et vigilants sur les problèmes de tranquillité publique que n'importe qui autour de cette salle, autour de cette table. Néanmoins, la question de l'efficacité se pose, parce que sauf si vous prenez ces délinquants pour de purs abrutis, ce qui peut être une considération dans l'acception qu'on a de l'espèce humaine, en tous cas ce n'est pas notre cas, vous savez très bien qu'avant même que vos caméras soient installées, ils en connaîtront les angles de surveillance, ils en connaîtront l'efficacité avérée et que donc, comme partout ailleurs, sauf à couvrir à raison de 300 caméras, 600 caméras, comme c'est le cas dans certaines communes, l'ensemble de la Ville, et encore, parce que les fameux floutages etc., il est avéré que ça ne fonctionne pas très bien et que ça déborde parfois sur le champ privé, comme ça a été le cas dans de nombreuses villes, en tous cas rien ne prouve aujourd'hui l'efficacité et certains experts, pas uniquement à Scotland Yard, pas uniquement aux Etats-Unis, mais également en France, qui ont été conseils de SARKOZY et de différentes Mairies de droite sur l'installation, en reviennent simplement parce qu'il y a un problème de surveillance de la masse d'information et ça, tout le monde peut le comprendre. Et si les critères d'évaluation sont uniquement ceux

que vous avez évoqués en réunion publique, c'est-à-dire « J'ai demandé à des Maires dont certains sont sur des bancs, qui m'intéresse etc... », si c'est ça le critère d'évaluation, c'est très limité, imaginons un seul Maire qui aurait mis un demi million d'euros sur la table et qui dirait demain « C'est nase, ce truc », franchement, ce n'est pas crédible, d'accord ? Donc mettons en place, si vous devez aller jusqu'au bout, des critères d'évaluation un peu plus forts et un peu plus crédibles que la simple interrogation de vos collègues dans une réunion du CNFPT ou ailleurs. Et puis la question du coût, qu'est ce que vous ne nous avez pas fait depuis un an, et encore ce soir, sur le fait que c'était la gabegie, qu'on était surendetté, qu'on était sous je ne sais pas quoi tout à l'heure etc... et là, pouf, un petit chèque d'un demi million d'euros qui vient sur la table comme ça, par miracle, pour financer ce dispositif dont j'apprends ce soir d'ailleurs, parce que je ne l'avais pas compris à la réunion publique, mais vous pourrez nous éclairer là-dessus à la suite des différentes interventions, qu'il y a deux embauches qui sont prévues, donc des moyens de fonctionnement, ça a été dit tout à l'heure, ici, dans les rangs, d'accord ? Ce que nous avons voté, et j'étais en commission avec Monsieur LAHOUSSE, c'est le transfert de postes d'ASVP vers des postes de police municipale, à périmètre constant. Voilà ce qui a été dit, voté par nous, sans quoi nous ne l'aurions pas voté. Là, j'apprends ce soir qu'il y a deux créations, deux embauches, il y a un chiffre un peu aléatoire qui a été évoqué sur des moyens de maintenance, allons y pour les 5 000 € pour le groupe BOUYGUES sur la maintenance par an, mais vous imaginez bien que tout cela est très flou. Comme c'est très flou, comme honnêtement la concertation a été minimale, on ne peut pas considérer, parce qu'il y a eu deux heures de débats dans une salle juste à côté il y a un peu plus d'une semaine et qu'on a là un petit débat en catimini en fin de Conseil, qu'on a réussi à avancer, merci à vous, mais ça mérite bien plus d'une heure dans un débat démocratique, Messieurs.

Monsieur le Maire

Abordez le fond, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Je vais vous proposer un vrai consensus, vous allez voir, un vrai consensus républicain post SARKOZIEN pour ce qui est du « républicain ». Si vous voulez vraiment avoir l'avis, si vous voulez vraiment en débattre avec les citoyens qui ont manifesté, avec les citoyens hors des champs militants habituels qui ont posé des questions légitimes, si vous voulez vous poser des vraies questions sur les systèmes, sur ceux qui peuvent fonctionner, sur ce qui peut être efficace et cela à un moindre coût, il suffit dès ce soir d'adopter un moratoire, de nous donner le temps nécessaire à cette concertation, voire si vous le souhaitez dans un grand élan de démocratie, faire un référendum et à partir de là, nous aurons tous les éléments pour décider en connaissance de cause.

Monsieur le Maire

Monsieur PIVETEAU, et on en terminera là, tout le monde s'est exprimé. Monsieur PIVETEAU, si vous voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain PIVETEAU

Moi, je sens un malaise dans votre équipe, non pas sur la décision, forcément, qui est prise, puisqu'il y a des convictions électorales qui nous ont été rappelées. Idéologique, ce n'est pas un gros mot, c'est même un joli mot, c'est un groupe cohérent d'idées qui permet de fonder une action. Voilà. Mais ce n'est pas sur ce plan là que je souhaite intervenir, je voudrais plutôt prolonger, pour m'y associer pleinement, l'intervention de Pascal DUFORESTEL, parce que le gros problème dans cette histoire là, c'est que la décision va être soumise au vote et qu'à cette minute précise, aucune indication précise sur la réalité statistique de la délinquance, je vais y revenir, et sur le montant de ce projet, n'a été communiquée. Peut-être que dans la déclaration finale, on aura un certain nombre de scoops, mais il n'y a rien, moi je découvre de façon effarée ce que Monsieur DESQUINS a affirmé, à savoir, oui, nous ne savons pas ce qu'il en est aujourd'hui de l'évolution de la délinquance, des crimes et des délits sur la Ville de Niort, ce n'est pas de notre faute, c'est l'Etat, votre rapport à l'Etat est à géométrie variable en fonction des besoins, mais c'est l'Etat qui ne fait pas son boulot dont acte, et vous nous renvoyez à vos propres impressions, donc on a une proposition de dépenses et de mesures pour un thème majeur pour les Niortais, l'ensemble des Niortais et l'ensemble de leurs représentants y compris à gauche, qui est fondé sur du sable. Pourquoi ? Comment pouvez-vous substituer à des chiffres vos impressions ? Il se trouve que moi et de nombreuses personnes, nous avons des impressions qui ne convergent pas. Qui a raison ? Les statistiques ont justement été mises en place pour éviter de prendre ce type de décision sur du sable et pour les fonder. Alors là, on n'a rien et vous renvoyez tout ce que vous proposez à un argument, un seul argument. Ce n'est pas la profondeur de la détresse humaine, personnelle, quand il arrive un fait violent, et on l'a tous peut-être vécu au moins une fois dans notre vie, ce n'est pas ça qui fait la différence entre nous. Ce qui fait la différence entre nous, c'est que vous ne savez pas aujourd'hui pourquoi vous prenez cette décision si ce n'est pour des motifs politiques qui visent à rassurer la population, mais l'argument d'efficacité que vous mettez en avant, la population va vous le réclamer demain, il va falloir être efficace, alors regardons de près ces dispositifs. Depuis qu'ils sont mis en place, sont-ils efficaces ? Votre argument ultime, c'est l'efficacité. Oui, nous voulons mettre en place le dispositif parce que oui, il va répondre à la sécurité réelle et aux sentiments d'insécurité des Niortais. Il se trouve qu'on a nombre d'études qui s'accumulent aujourd'hui, Pascal a parlé des Etats-Unis mais en l'occurrence elles viennent d'Angleterre, il a parlé d'études faites par nos instances publiques, le CNRS, un directeur de recherche qui s'appelle MUCCHIELLY qui est spécialiste en France sur ces questions, sociologue, qui a évalué un certain nombre de dispositifs. Nous avons un rapport de la Cour des comptes, un de la Chambre régionale des comptes en Rhône Alpes, sur le cas de la Ville de Lyon, une étude et un article scientifique que je vous conseille de lire, de MUCCHIELLY, qui date de 2011 sur une Ville anonyme de 18 000 habitants, tout ça pour aboutir au résultat suivant qui est que ces dispositifs ne sont pas efficaces. Le taux annoncé de réduction des faits délictueux est d'environ 1%. Je vous souhaite d'avoir des résultats supérieurs. Or, moi mon problème c'est que vous nous annoncez aujourd'hui que ce n'est pas votre problème, ce n'est pas votre souci, puisque vous ne savez pas de quelle situation vous partez, sauf vos

impressions, or le dispositif étatique vous oblige a mettre en place un système d'évaluation avec la définition d'une situation de référence claire, c'est-à-dire une bonne connaissance de la réalité des faits de délinquance.

Monsieur le Maire

Allez, Monsieur PIVETEAU, vous l'avez déjà dit, ça tourne en rond.

Alain PIVETEAU

Mais je le répète.

Monsieur le Maire

Répétez le, mais deux fois maximum.

Alain PIVETEAU

Je peux reprendre au début, si vous souhaitez.

Monsieur le Maire

Non, ce serait dommage, je devrais vous interrompre. Donc si vous voulez bien conclure...

Alain PIVETEAU

Je conclurai tout simplement sur le fait que vous ne pouvez pas promettre aujourd'hui aux Niortais des résultats que toutes les études et toutes les situations montrent aujourd'hui qu'il n'est pas possible d'atteindre. Donc je voudrais savoir ce soir, sur quel autre élément que vos propres impressions ou vos engagements électoraux, qui sont tout à fait appréciables et légitimes, mais on a le droit de changer d'avis face aux faits, face aux informations qui arrivent et face au débat qui se met en place dans la Ville...S'il vous plait, ne sous estimez pas ce débat et prenez au bond la proposition qui vous a été faite, de le prendre en charge et de le mener jusqu'à terme avec des informations précises, parce que la concertation et l'avis des Niortais n'est possible qu'à partir des informations que vous ne donnez pas, parce que vous n'en avez pas.

Monsieur le Maire

On a compris, je crois, Monsieur PIVETEAU. Merci beaucoup. Bon, ça fait une heure que l'on débat sur la vidéo protection, ça se rajoute à beaucoup d'autres délibérations, je pense que je vais faire une intervention avant de passer au vote.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, deux points...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Non, vous vous êtes exprimé...

Amaury BREUILLE

Deux points d'ordre, premier point d'ordre, je demande un vote à bulletin secret, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas au règlement.

Amaury BREUILLE

Deuxième point d'ordre, si vous le voulez bien...

Monsieur le Maire

J'aimerais bien pouvoir parler, Monsieur BREUILLE, j'ai la parole et je ne vous l'ai pas donnée.

Amaury BREUILLE

Moi je vous l'ai demandée, j'aimerais bien pouvoir parler aussi.

Monsieur le Maire

Et donc je vais conclure ce débat.

Amaury BREUILLE

J'ai demandé la parole, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

En vous disant plusieurs choses. La première pourrait éloigner un malaise comme vous l'évoquiez, Monsieur PIVETEAU, mais je ne pense pas que nous parlions du même. Le premier, c'est en fait celui qui suscite l'affirmation de votre responsable de groupe Monsieur DUFORESTEL, je ne comprends pas vos affirmations quand vous dites que vous allez agir contre la Ville, encore une fois, c'est la deuxième fois dans ce Conseil municipal, je suis très troublé de ces affirmations là et je trouve ça très gênant, je n'aime pas ça, je ne l'accepte pas. Je n'aime pas non plus, que quand un délibéré n'est pas rendu public, comme c'est le cas dans les CNSC par exemple, eh bien vous vous ingéniez à lancer des affirmations ou des informations qui ne sont pas rendues publiques alors que c'est un juge administratif qui préside cette commission et que ça nécessite le respect du délibéré. Mais arrêtons là ces malaises, parce que je vous inviterais plutôt à respirer un tout petit peu. De quoi parle t-on ? Vous dites que c'est l'heure du numérique, en effet, on est à l'heure du numérique et c'est justement ce que je vous propose. Il faut adapter nos

moyens parce que les voies de délinquance ont changé et la façon dont ils procèdent aussi, et le dispositif qui est proposé ce soir, entre autres délibérations, y participe. Alors, j'entends l'argument sur les débats, je l'entends mais je ne le comprends pas parce que, ça a été rappelé, il y a eu une campagne municipale, ce n'était pas, évidemment, forcément la première proposition que je portais, mais ça faisait très clairement partie des propositions que nous avons portées. Nous avons dit qu'il y avait un problème de sécurité à Niort et qu'il fallait l'aborder, le nommer. Si Monsieur Amaury BREUILLE veut bien écouter le débat, ça lui permettra d'avoir quelques réponses, mais je crains que ça ne l'intéresse pas. S'il vous plaît. Plusieurs débats ont donc eu lieu, celui durant la campagne municipale, il y a eu ensuite plusieurs délibérations sur le sujet et des décisions, les approbations de marchés et d'études qui nous amènent aujourd'hui cette délibération particulière sur le retour de l'appel d'offres. Il y a eu également des débats au sein des budgets primitifs, supplémentaires, qui ont tous inscrit le provisionnement de cette somme et qui ont donc permis aujourd'hui d'avoir cet argent pour mener à bien ce projet. Il se trouve d'ailleurs, puisque vous nous interrogez, que financièrement, eh bien nous avons, d'une certaine façon, provisionné davantage, si nous tenons compte en effet de la participation du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), que ce que nous escomptions. Donc voilà, moi j'ai sous l'œil un débat qui a déjà été engagé depuis longtemps, puisque le 25 juin 2012 nous avons déjà eu un débat sur la vidéo protection. Alors, ça concernait huit caméras extérieures, extérieures à la Brèche, au parking, en complément des trente-quatre. Il était budgété à l'époque un prix de 288 269 € TTC et qui s'est avéré insuffisant, je vous le concède, mais nous sommes en mesure d'installer ces premières caméras fin de cette année 2015. Vous escomptiez un FIPD de 50%, on a bénéficié d'un FIPD de 40%, ce qui nous permet d'espérer la même chose d'autant plus que, je tiens à le réaffirmer très clairement, j'ai dit dans ma campagne que j'allais porter le débat sur la vidéo protection, je l'ai dit, je l'ai porté, on a eu un débat public, on a encore cette délibération, j'imagine qu'il y aura encore, dans d'autres cercles peut-être, des moments de débats, mais pourquoi pas au Conseil municipal, et puis je l'ai surtout porté auprès de nos partenaires, comme je m'y étais engagé, dans la sécurité publique. Ces partenaires sont ceux du CLSPD, ils sont bien connus, identifiés, chacun connaît la composition du CLSPD. Ce sont principalement les autorités de l'Etat, notamment de la configuration restreinte auquel j'ai soumis ce projet pour leur demander leurs sentiments sur l'opportunité d'un tel système de vidéo protection. Eh bien j'ai eu un avis unanime du CLSPD pour mettre en place une étude. Cette étude a été votée, ça a fait aussi le sujet d'une délibération, elle a été rendue, elle a été présentée au CLSPD et sur la base des propositions de la police nationale, le périmètre a même été élargi par rapport à celui qu'on avait peut-être sommairement imaginé. La seule confirmation, c'est qu'il s'agissait bien de renforcer la vidéo protection, donc la sécurité en centre-ville. Compte tenu du fait que c'est un lieu de flux importants et que la piétonisation a engendré d'autres comportements, eh bien la police nationale a souhaité que nous renforçons ce dispositif, a validé le centre-ville piéton, mais a souhaité le renforcer dans un certain nombre de sites : Porte Saint-Jean, Place du Roulage etc., et de le prolonger même jusqu'à proximité de la Sèvre donc au-delà des rues Victor Hugo et Ricard. Il avait même été question de le faire par étape et on nous a encouragés à faire ce développement assez rapidement. Je crois que ce projet a été porté, discuté avec des gens sérieux. Je ne sais pas, mais moi en France, je ne connais rien de plus sérieux en matière de sécurité que le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice si vous voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Hors micro. Celui qui ne compte pas, celui qui casse le thermomètre.

Monsieur le Maire

Mais celui qui ne m'a pas découragé d'avancer sur les caméras de vidéo protection. Ensuite, la sécurité, c'est un point que j'avais mis en avant avec tous les collègues de la Majorité ici présents et tous les autres qui participaient à la liste, pour mettre en place un dispositif complet qui passait par la réalisation d'un système de vidéo protection. Nous avons souhaité le renforcer, c'était également au programme, par un système de prévention, un dispositif de prévention spécialisé de la délinquance, qui avait disparu de la Ville depuis plusieurs années, il existait sous d'autres mandats, il n'était plus opérant sous sa forme d'éducateurs de rue depuis plusieurs années. Nous avons donc entrepris de prendre contact avec le Conseil départemental, ce qui a été fait immédiatement, notamment avec l'ancien Président du Conseil départemental qui n'avait pas trouvé, à l'époque, opportun de concourir à cette équipe, autant j'ai dit les bonnes attentions partagées et les bons projets que nous avons eu sur l'école de la seconde chance, autant ça a été clairement plus difficile sur cette équipe d'éducateurs de rue, je le dis de façon ici transparente. Je vous confirme qu'il a été fait état avec le nouveau Président du Conseil départemental, Monsieur FAVREAU, de la mise en place de cette équipe, il a remarqué les attentions politiques partagées et puis tout cela a fait l'objet aussi d'une discussion beaucoup plus précise et j'ai reçu, ces jours derniers, une lettre pour aborder le positionnement technique et mettre en place aussi rapidement que possible ce dispositif sur Niort, et pas un mais plutôt trois, mais en commençant de façon pragmatique.

Et de même, Dans ce même ordre d'idée, nous avons renforcé par délibération du 19 mai dernier l'équipe de policiers municipaux de deux membres complémentaires qui viennent en plus pour l'activité de la police municipale sans affecter le reste. On a là un dispositif qui se complète parce qu'en effet la sécurité est une chose importante, elle est révélée régulièrement par les Niortais, par les chauffeurs de bus encore récemment qui demandent même clairement cette vidéo protection dans les bus eux-mêmes, c'est exactement pareil...J'aimerais bien pouvoir poursuivre de la même façon que je vous ai écoutés très patiemment. Sur le fonctionnement, tout cela se fera à effectif constant, j'ai rappelé les coûts très précis, ils s'affichent là en délibération de façon très précise, en considérant d'ailleurs qu'il y a 40% de l'Etat à recevoir, j'y compte bien, à moins que cette action ne soit sabordée par certains ici en usant de leurs relations, mais je n'ose y croire, je le dis très clairement, je n'ose y croire, parce que pour le reste j'ai reçu toutes les assurances du meilleur soutien possible, donc on ne pourrait qu'y voir une intervention néfaste et ce serait tout à fait préjudiciable, mais je n'ose y croire. Quant au fonctionnement technique, je l'ai dit également, au delà des effectifs constants, il y a en effet une maintenance technique qui est de 4 500 € TTC, là c'est du fonctionnement, donc on n'est pas sur un dégrèvement de TVA comme pour l'investissement. S'il vous plaît, Monsieur PIVETEAU, soyez un peu respectueux.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Le coût des agents affectés ?

Alain PIVETEAU

Le coût de remplacement en cas de dégradation ? Vous ne donnez aucune information !

Monsieur le Maire

Mais si, je suis en train de vous les donner de façon très posée. Ce n'est pas la caméra qui coûte le plus cher, c'est le système et le dispositif de circuit de vidéo protection, mais tout cela, je l'ai déjà dit à de multiples reprises, est un circuit fermé avec en effet des personnes assermentées qui pourront visionner les images, qui ne pourront être visionnées à nouveau que sur instruction de la police nationale ou du Procureur, par des personnes assermentées, et tout cela n'a une durée de vie que de vingt et un jours. La loi Informatique et libertés, ici, s'applique directement, et une charte des usagers permettra d'explicitier très clairement et faire de la pédagogie sur les droits et devoirs de chacun, et avec l'information par des par panneaux qui seront posés en Ville, eh bien tout cela fera que nous serons sur un système adapté à des besoins nouveaux en matière de sécurité. Et puis, le débat que je reçois assez mal, parce que je le trouve assez injuste et puis parce qu'il est très subjectif et parce que la sécurité c'est la liberté, un pays libre c'est un pays sûr, donc ce ne sont pas les caméras dont on parle qui vont mettre en cause la liberté, il n'y a pas de mise en cause des libertés publiques fondamentales et, si j'ose dire, y ai-je jamais attenté à ses libertés publiques fondamentales ?

C'est ça, la réalité. J'ai été élu démocratiquement par une grande majorité de Niortais, je m'applique à ouvrir le débat et je le poursuis ce soir, et maintenant que je vous ai apporté encore une fois les réponses que vous aviez déjà...

Alain PIVETEAU

Non, rien sur la délinquance.

Monsieur le Maire

Et que je vous reconferme, je crois que les informations vous ont été données par ailleurs et nous pouvons passer sereinement au vote.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous avez omis de répondre sur le coût des agents affectés à ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Qui s'oppose ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas considérer que j'ai abusé...

Amaury BREUILLE

On ne peut pas voter.

Christophe POIRIER

C'est quoi, Monsieur le Maire, cette confiscation du débat ?

Amaury BREUILLE

Le mépris des questions, c'est aussi un irrespect.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, calmez vous.

Christophe POIRIER

Il n'y a pas de calmez vous ! Vous nous avez promis un grand et large débat il y a deux conseils municipaux de ça, vous nous avez promis un large débat au mois de juin. Nous y sommes, vous ne pouvez pas le confisquer et vous ne pouvez pas vous dérober à nos questions Monsieur le Maire.

Amaury BREUILLE

Mépriser systématiquement les questions est aussi un irrespect. Quel est le coût des agents affectés au dispositif ? Quel est l' élu responsable qui peut voter ?

Christophe POIRIER

Répondez d'abord à nos questions, Monsieur le Maire.

Pascal DUFORESTEL

Ce n'est pas la tradition démocratique.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose à la délibération ?

Christophe POIRIER

Acceptez de répondre à nos questions, Monsieur le Maire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ?

Christophe POIRIER

Et aux questions des citoyens.

Alain PIVETEAU

Le vote à bulletin secret a été demandé !

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, vous avez omis de faire voter sur le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ? Adoptée.

Qui veut un vote à bulletin secret ?

Alain PIVETEAU

Acceptez que l'on soit plus informé sur le dossier.

Marc THEBAULT

Vous êtes minoritaires.

Monsieur le Maire

Donc il n'y aura pas de vote à bulletin secret. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

Christophe POIRIER

C'est un déni de démocratie, Monsieur le Maire. C'est un scandale.

Alain PIVETEAU

Ça ne peut pas se passer comme ça. C'est inadmissible.

Elodie TRUONG

Vous ne pouvez pas comptabiliser nos votes à ce moment là.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Pas là-dessus, pas sur ce dossier, Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas faire ça sur ce dossier, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire

Plus d'une heure et quart de débat, délibération suivante.

Pascal DUFORESTEL

Non, ce n'est pas possible, il n'y a pas trois heures de débats, il y a une heure dans un Conseil municipal et deux heures de réunion publique. Non, ce n'est pas sérieux, il y a encore des points à éclairer, de nombreuses questions qui se posent, acceptez... **(Coupure micro)**
(Les élus PS et FG quittent la salle).

PROCES-VERBAUX

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-248

Direction Ressources Humaines

**CRÉATION DE 3 POSTES DE CUI-CAE -
RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En septembre 2013, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires conduisant ainsi à la réorganisation de la semaine scolaire sur 4,5 journées. La restauration du mercredi midi était assurée par la Ville, dans les centres de loisirs municipaux où les enfants étaient accompagnés par les animateurs de la Ville et dans les centres de loisirs associatifs (CSC) avec lesquels la Ville avait passé une convention, ou au domicile des enfants.

A partir de septembre 2014, un service de restauration scolaire a été mis en place le mercredi midi dans chaque école, dès la sortie des classes, soit de 11h45 à 13 h. Dans un premier temps une restauration froide simplifiée, a été mise en place suivie de l'organisation d'une restauration chaude comme les autres jours de la semaine.

La mise en œuvre de la restauration le mercredi s'inscrit dans un processus en plusieurs étapes, avec des changements d'organisation dès septembre 2014, et notamment le début de la mise en œuvre des préconisations de l'étude restauration, lancée en 2012.

Afin de faire face à ce surcroît d'activité et dans l'attente de la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires pour revoir l'organisation de la restauration, il est proposé de créer trois postes temporaires d'agents de restaurant scolaire à temps plein rémunérés au SMIC pour une durée de 12 mois (durée maximum de 20 mois).

Il est proposé après une année scolaire d'expérimentation en 2014-2015 de créer 3 postes d'agents de restauration dans le cadre du dispositif CUI-CAE pour 2015-2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 3 postes CUI-CAE agents de restauration.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-249

Direction Ressources Humaines

**RECRUTEMENT DE CONTRATS
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « Contrat Unique d'Insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Quatre personnes en CAE pourraient être recrutées au sein de la Ville de Niort, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des écoles (temps complet).

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période maximale de 20 mois.

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC (selon l'arrêté préfectoral du 3/07/2014) et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 20 mois, dans la limite de 22 heures hebdomadaires (arrêté préfectoral du 3 juillet 2014).

En contrepartie, la Ville s'engage à élaborer un parcours de formation et assurer un tutorat, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée. Si la collectivité ne peut pas proposer une nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, au terme du contrat, elle lui fera bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter 4 postes d'agent d'entretien polyvalent, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à la Direction de l'Education selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de postes d'agents d'entretien polyvalent dans les écoles à temps complet. Il y a quatre postes et je voudrais avoir votre approbation pour ce recrutement de quatre postes CUI-CAE.

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, j'avais cru comprendre que vous étiez parti. Mais je vous en prie, parlez.

Amaury BREUILLE

Il faut reconnaître qu'il règne dans ce Conseil ce soir une certaine confusion qui ne facilite ni la clarté des débats, ni l'enregistrement des votes des uns et des autres et comme je le disais tout à l'heure, je pense que le fait de votre part de refuser systématiquement de répondre aux questions est de nature à entraîner une dégradation du fonctionnement de notre assemblée qui est absolument préjudiciable. Je ne suis pas sorti avec mes collègues, non pas que je désapprouve leur choix...

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, vous parlez de la délibération maintenant, ou vous parlez d'autre chose ? Si vous parlez d'autre chose, vous n'avez pas la parole.

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, je parle de ce qui me semble être utile dans cette assemblée, je vais vous dire, ça fait quatorze ans que j'y siége, les trois pires Conseils que j'ai vus ce sont les trois derniers. Et c'est votre fait. C'est votre attitude systématique de refus de répondre aux questions qui vous sont posées légitimement sur les délibérations. Monsieur le Maire, vous avez indiqué à Jacqueline LEFEBVRE qu'elle pouvait répondre hors ordre du jour parce qu'elle était interpellée, vous avez laissé notre collègue Romain DUPEYROU interpellé l'opposition, en refusant à l'Opposition de répondre. Je trouve ça absolument scandaleux, c'est un détournement de votre pouvoir de police de l'assemblée et par ailleurs, vous n'avez jamais répondu sur la question du coût des personnels affectés au système de vidéo surveillance, mais la démocratie c'est le vote après un débat éclairé. Vous violez la démocratie. Et par ailleurs, j'indique, parce que tout à l'heure dans la confusion ce n'était pas clair, j'indique que sur les deux votes successifs que vous faites, parce que vous avez fait deux votes sur la délibération sur la vidéo surveillance, j'ai, les deux fois, refusé de participer au vote, mais vous ne m'avez pas laissé le temps de l'exprimer. Merci, Monsieur le Maire.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je pense que vous avez bien en tête cette délibération que je viens de vous présenter, juste avant qu'on ait d'autres considérations.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-250

Direction Ressources Humaines

**MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DU
CCAS AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de leurs relations, la Ville de Niort et le CCAS ont l'habitude d'harmoniser leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines et les enjeux en matière de personnels sont partagés.

Dans ce contexte, la réadaptation dans son poste d'un agent du CCAS, après une longue période d'absence, s'avérerait difficile. Aussi, une activité à temps partagé entre le CCAS et le service des affaires scolaires de la Ville de Niort a été une solution opportune, la Ville offrant plus de possibilités de travail « non isolé », et il y a lieu de poursuivre cette organisation.

Réglementairement, la mise à disposition offre la possibilité d'un exercice de fonctions à temps partagé entre une collectivité et un établissement public qui lui est rattaché.

C'est pourquoi, conformément aux articles 60 et 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret 2008-850 du 18 juin 2008, il est proposé de prolonger la mise à disposition à mi-temps de l'agent concerné au service des écoles dans les conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition à temps non complet d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Niort pour une durée d'un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-251

Direction Ressources Humaines

**MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ORGANISATION
DES ASTREINTES DE DÉCISION**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 16 novembre 2009, le Conseil municipal a modifié le cadre d'organisation des astreintes de décision de la Ville de Niort, définissant notamment la liste des cadres qui sont appelés à être d'astreinte.

Après avis du Comité technique réuni le 24 juin 2015, il est proposé de modifier la liste des personnels appelés à être placés d'astreinte de décision.

La gestion administrative des astreintes de décision et leur planification ont été confiées à un cadre A, recruté sur le poste de « Prévention des risques majeurs » au sein de la Direction de projet Prévention des risques majeurs et sanitaires.

Il apparait nécessaire qu'en raison des fonctions et missions exercées par ce cadre, le titulaire du poste prévention des risques majeurs puisse également être placé d'astreinte de décision.

Cette liste des personnels concernés s'établit désormais comme suit :

- les membres de la Direction générale occupant un emploi fonctionnel ;
- les cadres A directeurs de services en position d'encadrement d'une direction ;
- le responsable de la prévention des risques majeurs.

Par ailleurs, le décret n°2015-415 du 14 avril 2015, et l'arrêté du même jour, ayant revalorisé l'indemnisation des astreintes de la filière technique (qu'elles soient de décision, d'exploitation ou de sécurité), il convient que le cadre d'organisation des astreintes de décision de la Ville de Niort intègre ces nouvelles dispositions.

Modalités d'indemnisation des périodes d'astreinte

Lorsqu'il est appelé à participer à une période d'astreinte, le cadre bénéficie une indemnité d'astreinte. Le régime d'indemnisation pour astreinte est encadré par décrets, les taux applicables sont fixés par arrêtés ministériels.

Le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 qui permet d'attribuer un régime de rémunération des astreintes dans la fonction publique territoriale opère une distinction dans la mise en œuvre de ces indemnités selon la filière d'appartenance des personnels. Ainsi, les agents de la filière technique relèvent du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 et de l'arrêté ministériel du même jour, tandis que les agents des autres filières relèvent du décret n°2002-147 et de l'arrêté ministériel du 7 février 2002.

Les taux sont les suivants :

Période d'astreinte	Filière technique	Filière administrative
semaine complète	121 €	121 €
1 nuit de semaine	10 €	10 €
1 week-end	76 €	76 €
dimanche ou jour férié	34,85 €	18 €

L'indemnité d'astreinte ne peut être accordée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre des fonctions de responsabilité supérieure.

Modalité de rémunération ou de récupération des temps d'intervention

Jusqu'à présent, les interventions durant l'astreinte n'ouvraient droit qu'à un repos compensateur pour certains agents. Désormais, la réglementation ouvre et étend ce droit à tous les agents concernés par l'astreinte de décision. Ils auront le choix entre un repos compensateur d'intervention ou le versement d'une indemnité d'intervention. Ce choix sera établi pour l'année.

- Repos compensateur d'intervention :

Pour la Filière technique

intervention	Temps de travail pris en compte
Intervention effectuée de nuit (entre 22h et 7h)	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 50%
Intervention effectuée un samedi	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%
Intervention effectuée un dimanche ou un jour férié	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 100%

Pour les autres filières :

intervention	Temps de travail pris en compte
Intervention effectuée entre 18h et 22h	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Intervention effectuée le samedi (entre 7h et 22h)	
Intervention effectuée de nuit (entre 22h et 7h)	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%

- Indemnité d'intervention :

Période d'astreinte	Filière technique	Autres filière
Entre 18h et 22h (jour de semaine)	16 € de l'heure	11 € de l'heure
Entre 7h et 22h le samedi	22 € de l'heure	11 € de l'heure
Entre 22h et 7h (nuit)	22 € de l'heure	22 € de l'heure
Dimanche ou jour férié	22 € de l'heure	22 € de l'heure

Il est précisé que l'intervention et le déplacement aller-retour domicile/lieux de travail sont considérés comme du temps de travail effectif.

Les présentes dispositions annulent et remplacent les dispositions contraires de la délibération du 16 novembre 2009.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de la liste des effectifs appelés à effectuer des astreintes de décision en intégrant le titulaire du poste Prévention et gestion des risques majeurs, les nouveaux taux d'indemnisation de l'astreinte de décision applicables aux agents relevant de la filière technique et l'instauration du dispositif de prise en charge des temps effectifs de travail en intervention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Cette délibération concerne les modifications apportées à l'organisation des astreintes de décision, il y a quelques éléments nouveaux qui sont dus à une nouvelle législation. Dans un premier temps, rajouter à la liste des personnels concernés par cette astreinte de décision, un cadre qui est un responsable à la Prévention des Risques majeurs. Les autres éléments nouveaux ont trait aux indemnités d'astreintes pour la filière technique qui avait, pour une semaine complète, une indemnité inférieure aux autres filières, elle est maintenant au même niveau et dernier élément nouveau, c'est la possibilité de bénéficier, au choix, d'un repos compensateur ou d'une indemnité. Nous vous demandons d'approuver cette modification à l'organisation des astreintes de décision.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur BREUILLE, est ce que vous êtes capable de faire bref et de vous concentrer sur la délibération ? C'est avec plaisir que je vous laisse la parole. Je vous écoute.

Amaury BREUILLE

J'aimerais savoir, dans la délibération ce qu'on entend précisément par intervention dans le cadre de l'astreinte de décision, puisqu'il arrive parfois que le cadre d'astreinte intervienne sur le terrain, certes, mais il arrive également qu'il contribue à la solution du problème, par téléphone, de chez lui etc., est ce que l'intégralité de ce temps est comptabilisé comme du temps d'intervention ou pas ? Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je n'ai pas tout le détail ce que je sais, c'est que quand l'agent est d'astreinte, il a droit à une indemnité, qu'il perçoit donc même quand il est de chez lui. Ceci dit, pour être quand même plus précis, cette délibération nous met parfaitement en accord avec ce qui est pratiqué par la Fonction Publique d'Etat, qui est notre référence.

Monsieur le Maire

Merci Messieurs. Je vous rappelle qu'il est juste 23h30 et qu'on mobilise du personnel. Il s'agit quand même que le Conseil municipal se tienne dans un temps raisonnable et que toutes les délibérations puissent être éclairées et pas seulement à chaud sur quelques unes. Une dernière demande très claire, Monsieur BREUILLE ?

Amaury BREUILLE

Monsieur LAHOUSSE n'a absolument pas répondu à ma question puisque je ne posais pas la question sur l'indemnité....

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il vous répondra plus tard, plus précisément.

Amaury BREUILLE

Je ne posais pas une question sur l'indemnité d'astreinte, mais sur le repos compensateur pour intervention. Que met-on dans l'intervention ? Moi, je suis attaché à ce que tout le temps de travail des agents soit pris en compte...

Monsieur le Maire

Bien sûr, ça va de soit.

Amaury BREUILLE

De même que dans le privé, c'est une question qui se pose et je pense que le temps passé au téléphone, y compris depuis chez soi, constitue un temps de travail qui doit être pris en compte comme un temps d'intervention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Monsieur LAHOUSSE vous répondra ultérieurement.

Lucien-Jean LAHOUSSE

La réponse est claire, c'est comme pour la fonction publique d'Etat.

Monsieur le Maire

Il y a juste un moment où entre la chaleur et l'activisme proche du sabotage de certains membres de l'Opposition, on ne va pas..., donc je vous demande de respecter la parole qui vous est donnée ou pas en fonction que vous l'ayez demandée ou pas et je me réserve le droit de la donner conformément au Code général des collectivités territoriales locales. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-252

Direction de la Commande Publique et Logistique

PARTICIPATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DE LA VILLE DE NIORT POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE COMMUN DESTINÉ À RECEVOIR LES ARCHIVES CONTEMPORAINES DE LA VILLE ET DE LA CAN

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ont fait le choix de conserver en un lieu commun leurs archives contemporaines. Il est envisagé de créer un espace commun sur le site de l'ancienne usine SANDEFO à Niort.

La CAN, propriétaire du bien, est maître d'ouvrage de cette opération, la Ville de Niort apportera ses compétences techniques et une participation financière sous forme d'un fonds de concours pour la réalisation des études et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

La CAN est maître d'ouvrage de cette opération et à ce titre, sollicite une participation financière sous forme d'un fonds de concours versé par la Ville de Niort pour la réalisation des études et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le fonds de concours apporté par la Ville de Niort vise à partager les coûts afférents à la rémunération des titulaires des marchés et sera versé selon les modalités suivantes :

- un premier versement de la participation fin 2016 puis un second versement fin 2017 ;
- le solde des montants dus après la période de parfait achèvement et du montant connu de la TVA récupérée par la CAN.

Ce fonds de concours fait l'objet d'une convention entre la Ville de Niort et la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de versement d'un fonds de concours sur les bases qui figurent dans la convention jointe en annexe ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document relatif au versement de ce fonds de concours.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	8

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est la participation financière de la Ville de Niort pour la création d'un espace commun destiné à recevoir les archives contemporaines de la Ville de Niort et de la CAN, c'est l'ancienne usine SANDEFO. La CAN et la Ville se partageront les frais au prorata des mètres carrés occupés.

Amaury BREUILLE

J'ai une question à laquelle vous n'avez pas répondu en tant que Président de la CAN au Conseil d'Agglo, mais je suppose que vous aurez eu le temps d'y réfléchir...

Monsieur le Maire

Allez au fait, Monsieur BREUILLE, autrement je vous coupe la parole une nouvelle fois.

Amaury BREUILLE

Je pense que vous aurez eu le temps d'y réfléchir depuis, j'ai évoqué la question de la dématérialisation qui à mon sens représente un coût mais est nettement moins coûteuse...

Monsieur le Maire

C'est un travail, il n'y a pas de réponse à ce jour.

Amaury BREUILLE

Et nettement plus efficace que le stockage physique des archives dans le site SANDEFO, qui par ailleurs pourrait être utilisé pour des activités économiques bien plus favorables. Est-ce que vous pouvez me donner des éléments chiffrés sur les coûts de dématérialisation et sur les coûts d'archivage physique ? Pour savoir qu'elle est la meilleure solution...

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, entre nous, juste sérieusement, il y a votre caméra, vous pourrez comme ça peut-être le méditer chez vous, dans votre intérieur. Il y a un moment où il faut vous interroger sur votre comportement et penser très sérieusement à le réformer pour être en adéquation avec ce que les règles démocratiques en usage dans tous les Conseils municipaux, soient respectées, c'est vraiment indispensable, je crois qu'il y a un effort particulier à faire.

Amaury BREUILLE

La seule chose qui m'interroge, c'est le bon fonctionnement de la démocratie qui nécessite le débat éclairé avant le vote.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Amaury BREUILLE

Je refuse de participer au vote sur cette délibération, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

C'est noté. Adoptée.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-253

Direction de la Commande Publique et Logistique

ACCORD CADRE - FOURNITURE DE CARBURANT ET GESTION DE CONSOMMATIONS - AVENANT DE TRANSFERT

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 16 avril 2012, l'accord-cadre de fourniture de carburant et gestion des consommations a été notifié à la société TOTAL MARKETING SERVICE, dont le siège social est situé 24 Cours Michelet – La Défense 10 – 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX

En date du 4 juillet 2013, TOTAL RAFFINAGE France a changé de dénomination sociale pour prendre le nom de TOTAL MARKETING SERVICE.

TOTAL MARKETING SERVICE a effectué au 23 avril 2015 l'apport de sa branche complète et autonome d'activité en France à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE située 562, avenue du parc de l'île-NANTERRE (92000) par l'effet de transmission universelle du patrimoine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert du contrat d'accord-cadre de fourniture de carburant et gestion des consommations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-254

Direction de la Commande Publique et Logistique

GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, et en conformité avec les dispositions de la loi NOME, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Syndicat des Eaux du Vivier, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort et la Ville de Niort se sont associés au sein d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

La Ville de Niort est coordonnateur de ce groupement.

Par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a :

- adhéré au groupement de fourniture d'électricité ;
- approuvé la convention constitutive de ce groupement et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Les contrats seront passés sous la forme d'accords-cadres multi attributaires. Ils commenceront à compter de leur notification et prendront fin au 31 décembre 2019. Les tarifs seront fixés par marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence des attributaires. Le premier marché subséquent est prévu de commencer au 1er novembre 2015.

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur s'est réunie le 19 juin 2015 pour procéder à la désignation des attributaires de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les contrats d'accords-cadres précisés ci-après :

Lot 1 – Bâtiments et Equipement ERDF ≤ 36 Kva

Titulaires	Direct Energie	EDF	GDF
Adresse	2 Bis Rue Louis Armand 75015 PARIS	20 – 30 Avenue de Wagram 75008 PARIS	Atalante 2 ZAC du Moulin Neuf 2 Impasse Augustion Fresnel, BP 40149 44801 ST HERBLAIN

Lot 2 – Bâtiments, Equipement et Eclairage public ERDF > 36 Kva

Titulaires	Direct Energie	EDF	GDF
Adresse	2 Bis Rue Louis Armand 75015 PARIS	20 – 30 Avenue de Wagram 75008 PARIS	Atalante 2 ZAC du Moulin Neuf 2 Impasse Augustion Fresnel, BP 40149 44801 ST HERBLAIN

Lot 3 – Eclairage public ERDF ≤ 36 Kva

Titulaires	Direct Energie	EDF	GDF
Adresse	2 Bis Rue Louis Armand 75015 PARIS	20 – 30 Avenue de Wagram 75008 PARIS	Atalante 2 ZAC du Moulin Neuf 2 Impasse Augustion Fresnel, BP 40149 44801 ST HERBLAIN

Lot 4 – Bâtiments, Equipement et Eclairage public GEREDIS ≤ 36 Kva

Titulaires	Selia
Adresse	336 Avenue de Paris 79000 NIORT

Lot 5 – Bâtiments, Equipement et Eclairage public GEREDIS > 36 Kva

Titulaires	EDF	Selia
Adresse	20 – 30 Avenue de Wagram 75008 PARIS	336 Avenue de Paris 79000 NIORT

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est le groupement de commandes de fourniture d'électricité, l'approbation des accords-cadres, vous savez que maintenant la fourniture d'électricité est soumise à la concurrence. Il y a cinq lots, selon les locaux et les puissances fournies, on détermine quels sont les fournisseurs avec lesquels on traitera définitivement au fur et à mesure des accords, c'est forcément avec ceux qu'on traitera et pas avec d'autres, mais ils seront mis en concurrence à chaque fois. Il y a en général deux fournisseurs possibles, sauf dans un cas de figure, où on a une filiale de SEOLIS parce que les informations nécessaires à une mise en concurrence ne sont pas disponibles.

Monsieur le Maire

Tout est dans la délibération, chacun a pu la lire. Merci, Lucien-Jean, on n'est pas obligé de tout lire, je me permets de le préciser...

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je n'ai rien lu et en plus, j'ai voulu rappeler ce qu'était un accord-cadre...

Monsieur le Maire

On a encore beaucoup de délibérations et franchement...

Amaury BREUILLE

Je constate que cette délibération fait une très grande place à ERDF, cela repose la question que j'ai évoquée au début du Conseil, sur la nature de nos relations avec le SIEDS et notre intérêt pour ce syndicat de communes dont nous sommes membres.

Monsieur le Maire

On enregistre votre commentaire ; Merci. D'autres remarques ? Qui s'oppose ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

D'autant que ce n'est pas ERDF mais EDF et ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-255

Direction de la Commande Publique et Logistique

**FOURNITURE DE PRODUITS DE CARRIÈRE -
APPROBATION DES MARCHÉS À BONS DE
COMMANDE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de couvrir les besoins des services techniques de la collectivité en matière de produits de carrière, un marché à bons de commande a été passé par procédure formalisée.

Ce nouveau marché est effectif à compter du 21 septembre 2015 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Il est composé de 4 lots :

N°lot	Désignation	Montant HT annuel maximum
1	Sables terrain de sport	32 000 €
2	Sable	10 000 €
3	Calcaire beige	15 000 €
4	Diorite bleue	50 000 €

Dans le cadre de la procédure de consultation par procédure formalisée, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2015 pour procéder à la désignation des attributaires de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés à bons de commande ci-après :

N°lot	Désignation	Attributaire
1	Sables terrain de sport	CDMR Champblanc CS 60022 Cherves-Richemont 16121 COGNAC Cedex
2	Sable	KLEBER MOREAU Route de Niort 79310 MAZIERES EN GATINE
3	Calcaire beige	SAS BELLIN TP 5 Rue de la Chaponnerie 86600 LUSIGNAN

4	Diorite bleue	KLEBER MOREAU Route de Niort 79310 MAZIERES EN GATINE
---	---------------	---

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-256

**Direction de la Commande Publique et
Logistique**

**FOURNITURES DE MATÉRIAUX ROUTIERS -
APPROBATION DE MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort dispose d'une régie en voirie intervenant pour le maintien en bon état du réseau routier de la commune.

Pour effectuer ces opérations de maintenance, les services de la Ville ont besoin de différents types de matériaux bitumineux selon les procédés mis en œuvre.

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée par appel d'offre.

La consultation concerne 3 lots :

Lot n° 1 : Enrobés à chaud

Lot n° 2 : Enrobés à froid stockable

Lot n° 3 : Emulsion de bitume

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande, comportant un mini et un maxi en quantité, passé pour une période de 2 ans, renouvelable 1 fois sans pouvoir excéder 4 ans.

Dans le cadre de la procédure de consultation par Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2015 pour la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-après :

Lot 1 : Montant estimatif du marché : 123 288,60 € TTC
Attributaire : GENIOR SA ROY
Adresse : Chemin du Lac, 79000 NIORT ROMAGNE

Lot 2 : Montant estimatif du marché : 14 960,40 € TTC
Attributaire : KLEBER MOREAU SA
Adresse : BP N°257, 85702 POUZAUGES CEDEX

Lot 3 : Montant estimatif du marché : 58 773,72 € TTC
Attributaire : COLAS CENTRE OUEST SA
Adresse : 582 route de Paris, 79180 CHAURAY

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-257

Direction de la Commande Publique et Logistique

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOGEMENTS RELAIS ET D'URGENCE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort et la Ville de Niort ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage de logements relais et d'urgence sur la période 2016-2020.

Ce groupement aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat ;
- une rationalisation des achats publics.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Ville de Niort est le coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification, et prendra également à sa charge la passation des avenants et marchés subséquents.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, pour sa part, passera les commandes de prestations pour ses propres besoins, et devra s'assurer de la bonne exécution desdites prestations (effective et qualitative).

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire. Il commencera à sa notification, pour une durée de 4 ans.

Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 2 000 € HT et 4 000 € HT par an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Niort au groupement de commandes pour l'achat de prestations de nettoyage de logements relais et d'urgence ;

- approuver la convention constitutive de ce groupement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-258

Direction de l'Education

**FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES
S'INSCRIVANT DANS UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DE
MARCHÉ**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a adopté par délibération du 19 décembre 2014, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Niort et le CCAS pour la fourniture de denrées alimentaires destinées notamment aux usagers des restaurants scolaires, des centres de loisirs et des structures d'accueil du jeune enfant.

Afin d'assurer la fourniture de ces denrées alimentaires, une procédure par voie d'appel d'offres ouvert a été conduite en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est décomposé en 17 lots. La durée est de 1 an reconductible 3 fois.

La Ville de Niort est engagée dans une démarche d'Agenda 21, visant à l'amélioration permanente de la collectivité dans les différents domaines composant le développement durable. La Ville de Niort souhaite que ses prestataires soient partie prenante de cette démarche.

En conséquence, les offres retenues sont composées de produits de qualité s'inscrivant dans une démarche de développement durable notamment au niveau de la composition nutritionnelle, des modes de production, de distribution ou de livraison.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2015 pour procéder à la désignation des attributaires de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

n°lots	Fournitures	Montants minimum annuels en € TTC			Fournisseurs retenus
		Ville	CCAS	TOTAL	
1	Produits laitiers et ovoproduits	100 225	5 275	105 500	<i>Marché infructueux</i>
2	Beurre, œufs, crème fraîche, fromage blanc	15 825	1 055	16 880	<i>Marché infructueux</i>
3	Produits surgelés	131 875	2 110	133 985	GDA
4	Viande de veau, bœuf et agneau sous vide	36 925	528	37 453	ESPACE BIO 79
5	Viande de porc sous vide	10 550	264	10 814	BERNARD JEAN FLOC'H
6	Produits cuits et charcuterie sous vide	10 550	211	10761	ACHILLE BERTRAND

7	Viande de volaille sous vide	10 550	528	11 078	SDA
8	Viande de lapin sous vide	5 275	0	5 275	SDA
9	Poisson frais	10 550	0	10 550	ALLIANCE MAREE
10	Fruits et légumes frais	68 575	3 693	72 268	ESTARELLAS
11	Conserves	31 650	528	32 178	PRO A PRO BLIN
12	Epicerie	31 650	1 583	33 233	TRANSGOURMET OUEST
13	Produits laitiers et œufs frais issus de l'agriculture biologique	10 550	106	10 656	ESPACE BIO 79
14	Viande de bœuf issue de l'agriculture biologique sous vide	26 375	53	26 428	ESPACE BIO 79
15	Viande de volaille issue de l'agriculture biologique sous vide	10 550	106	10 656	SDA
16	Fruits et légumes frais issus de l'agriculture biologique ou conversion	26 375	528	26 903	ESPACE BIO 79
17	Epicerie issue de l'agriculture biologique	5 275	53	5 328	ESPACE BIO 79

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 36
Contre : 1
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour les produits qui sont définis, on a fait des appels d'offres en ayant pour certains produits bios des conditions plus spécifiques pour apprécier le côté développement durable de ces produits, entre autre leur empreinte carbone. Il vous est demandé d'approuver ces différents marchés en sachant que les deux premiers lots ont été déclarés infructueux.

Amaury BREUILLE

Je pense qu'il faut modifier au moins le titre de cette délibération parce que c'est en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, je suis désolé mais j'ai participé, Monsieur LAHOUSSE s'en souvient, à la réunion critères...

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pas que moi.

Amaury BREUILLE

Oui, c'était une réunion critères qui était assez surprenante...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Monsieur BREUILLE, allez.

Amaury BREUILLE

C'était une réunion critères assez surprenante parce que convoquée à neuf heures du matin et elle n'a eu lieu qu'à dix-sept heures. J'avoue que déjà, sur la légalité, on pourrait se poser des questions.

Monsieur le Maire

Vous avez eu le temps d'y aller, au moins ?

Amaury BREUILLE

Sur le fond, j'ai été assez surpris de constater que finalement on n'évaluait l'empreinte carbone que des lots bios et on m'a dit : « C'est normal, il n'y a que là que ça nous intéresse, le développement durable ». C'est la réponse que vous m'avez faite, mon cher collègue et lorsque j'ai expliqué que finalement l'empreinte carbone était quelque chose d'utile à mesurer pour l'ensemble des produits alimentaires que nous commandions, la deuxième objection a été de dire : « Oui, mais sur les autres lots, il y a trop de références ». Ah, alors j'ai proposé qu'on ne prenne que les quatre ou cinq références les plus commandées, par exemple dans le lot épicerie, et qu'on ne s'attache pas à l'ensemble. On m'a dit : « Oui, mais ça va faire du travail pour les services », alors j'ai proposé qu'on le fasse avec une démarche d'auto évaluation par les fournisseurs...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est bien. Je pense que ça a été constaté par

Amaury BREUILLE

Et que nous n'ayons qu'à le contrôler. Bref, là il n'y avait plus aucune objection à cette proposition, mais elle a malgré tout été rejetée, c'est pour ça que je voterai contre cette délibération, sauf à ce que Monsieur LAHOUSSE m'apporte de bonnes nouvelles ce soir.

Monsieur le Maire

Merci, c'est noté. On l'entend bien.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je ne voudrais pas qu'on se trompe sur ce qui a été dit...

Monsieur le Maire

Dites nous rapidement, Monsieur LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

D'abord, la réunion a commencé à neuf heures trente et comme elle n'était pas finie, avec Madame TRUONG il a été convenu qu'elle reprenne à dix-sept heures, pas à dix-sept heures trente, non mais je vous le dis. Au dernier moment, Madame TRUONG n'a pas pu venir et elle a donc demandé à son suppléant de passer si c'était possible. Donc sur les heures, il n'y a rien eu d'anormal. Sur les produits, autant on pouvait le faire sur les produits bios parce qu'on avait les éléments, autant on savait qu'on aurait beaucoup de mal, on n'était pas équipé, il faut que le marché soit passé au mois d'août pour refaire cette étude longue et sans doute très intéressante, mais longue, c'est ce qui a motivé le fait qu'on n'ait pas voulu le faire.

Amaury BREUILLE

Pourquoi c'est plus facile sur le bio que sur les autres ?

Monsieur le Maire

Monsieur BREUILLE, vous n'avez pas la parole ! On va passer au vote.

Amaury BREUILLE

Quand je la demande je ne l'ai pas, donc vous savez au bout d'un moment...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Oh écoutez, vous n'en êtes pas privé, je pense que les décomptes qu'on a fait, l'autre jour... Sur quatre heures, vous avez parlé vingt-cinq pour cent du temps, pour une personne sur quarante-cinq conseillers municipaux... Alors qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-259

Direction de l'Education

**CENTRE SOCIO CULTUREL LES CHEMINS BLANCS -
REPAS SERVIS AUX ENFANTS FRÉQUENTANT LES
CENTRES DE LOISIRS**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les Centres Socio Culturels (C.S.C.), les restaurants scolaires ont assuré pendant 3 ans la fourniture des repas servis aux enfants accueillis dans les Centres de loisirs sur partie ou totalité des périodes d'accueil (mercredis, petites vacances, grandes vacances).

Avec la reprise de la restauration scolaire le mercredi, la Ville de Niort ne dispose plus du personnel nécessaire pour assurer la livraison des repas aux centres de loisirs des C.S.C.

La Ville de Niort a donc proposé aux C.S.C. de déplacer les enfants sur les restaurants ouverts pour les centres de loisirs municipaux selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Deux C.S.C. se sont déjà inscrits dans ce dispositif et un troisième C.S.C. souhaite en bénéficier. Une convention actant cette disposition est donc établie pour les mois de juillet et août 2015, sur la base de 4 € le repas facturé pendant toute cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec le C.S.C les Chemins Blancs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer cette convention avec le C.S.C. et à facturer le coût du repas à 4 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-260

Direction Animation de la Cité

**CENTRES SOCIOCULTURELS ET ENSEMBLE
SOCIOCULTUREL NIORTAIS - SOLDE DES
SUBVENTIONS 2015**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Ensemble Socioculturel Niortais et les CSC depuis l'année 2011.

4 CPOM sont arrivées à échéance fin 2014 (CSC Grand Nord, CSC Champclairot/Champommier, CSC Ste Pezenne et l'ESN) :

- 2 nouvelles conventions concernant les CSC Champclairot/Champommier et CSC Ste Pezenne, pour la période 2015-2018, vous sont ici présentées.
- En ce qui concerne le CSC Grand Nord, le quartier Pontreau-Colline St André a été retenu comme un des trois quartiers prioritaires dans le futur contrat de ville 2015-2020. La participation des habitants à la co-construction du contrat ville est importante dans ce nouveau contrat.

Les habitants et acteurs de ce quartier prioritaire sont associés au projet, par la mise en place d'ateliers urbains co-animés par les services de la CAN et de la Ville de Niort. Ces temps permettent aux habitants de s'exprimer à la fois, sur les points forts et les axes d'amélioration qui concernent leur quartier. Ces rencontres préfigurent les futurs Conseils citoyens dont la mise en place est prévue pour fin 2015.

La signature du Contrat de Ville 2015-2020 est prévue en juillet 2015.

Dans ce contexte et en attente d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, il est proposé une nouvelle convention pour cette période transitoire afin de permettre le paiement de la subvention 2015.

- Concernant l'Ensemble Socioculturel Niortais, la CPOM est arrivée à échéance au 31 décembre 2014. Dans un contexte 2015 très instable, suite au départ du responsable administratif et financier et à l'ensemble des mesures d'économies envisageables, l'année 2015 est une année charnière de définition et de mise en œuvre d'un vaste programme de restructuration.

Dans cette perspective et afin de permettre le paiement de la subvention 2015, il est proposé une nouvelle convention pour cette période transitoire dans l'attente de la future CPOM.

Il convient d'allouer aux CSC ainsi qu'à l'ESN, les subventions annuelles nécessaires à leur fonctionnement.

Un acompte (40% de la subvention de l'exercice antérieur) leur a été versé, suite au Conseil municipal du 19 décembre 2014. Il est proposé de leur verser le solde de la subvention pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les CPOM du CSC Champclairot/Champommier et du CSC Ste Pezenne ;
- approuver les subventions annuelles de fonctionnement proposées pour 2015 et les soldes restant à verser ;
- approuver les conventions avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2015	Acompte CM 19/12/14	Solde CM 29/06/15
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	171 625 €	71 510 €	100 115 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	195 156 €	81 315 €	113 841 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	218 668 €	91 111 €	127 557 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	300 453 €	125 188 €	175 265 €
Centre Socioculturel du Parc	210 419 €	87 674 €	122 745 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	214 723 €	89 468 €	125 255 €
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	176 657 €	73 607 €	103 050 €
Centre Socioculturel de Souché	152 626 €	63 454 €	89 172 €
Ensemble Socioculturel Niortais	219 280 €	112 200 €	107 080 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les soldes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 8

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose le renouvellement de deux conventions avec le CSC Champclairot/Champommier et celui de Ste Pezenne pour trois ans, et le renouvellement de la convention avec le CSC Grand Nord et l'ESN pour un an. Je vous propose également le versement du solde des subventions au 29 juin. Vous avez la liste dans la délibération.

Amaury BREUILLE

C'est très rapide et très simple, je rappelle qu'on a demandé précédemment, au moins à quatre reprises en Conseil municipal, que lorsqu'il y avait des votes de subventions, la subvention de l'année antérieure soit rappelée. J'avais indiqué que si ça n'était pas le cas, désormais je ne voterais plus les délibérations, donc je refuse de participer au vote sur cette délibération et je vous appelle à faire le nécessaire.

Monsieur le Maire

C'est entendu. Ecoutez, on avait aujourd'hui le Compte Administratif, vous avez tout le détail dans le Compte Administratif des subventions X, Y, donc...

Amaury BREUILLE

C'est une très mauvaise réponse Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Vous ne subventionnez pas les centres socioculturels, c'est noté. Qui s'oppose à la délibération ?

Amaury BREUILLE

C'est une très mauvaise remarque, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Qui s'abstient ? Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-261

Direction Animation de la Cité

**DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE
LA JEUNESSE AVEC L'INSTANCE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ
(IREPS)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Jeunesse, la Ville de Niort poursuit des objectifs de prévention en matière de santé. Elle entend contribuer à lutter contre les diverses formes d'addictions chez les jeunes, et en priorité la consommation d'alcool et de drogue.

La Ville de Niort, l'IREPS et l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), ont déjà développé ensemble plusieurs projets « Si t'es santé » à destination des collégiens, des lycéens et des apprentis.

Ces projets participatifs ont permis d'aborder la prévention des addictions en développant l'information à destination du public, en sensibilisant directement les jeunes niortais, puis en favorisant leur implication dans la création de supports de prévention (court métrage, création d'exposition, création d'un jeu de plateau).

Une dynamique autour de cette thématique et de ce public a ainsi été amorcée et développée.

Le présent projet du service Médiation Sociale du CCAS est de mener une action de prévention des jeunes âgés de 15 à 20 ans, en marge des concerts des Jeudis de Niort organisés par la Ville de Niort.

L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) accompagne le service Médiation Sociale du CCAS et la Ville de Niort dans ce projet en organisant des actions de sensibilisation à la prévention des addictions à destination des médiateurs sociaux.

Thématique abordée : addictions et jeunes

Objectifs de ces journées :

- découvrir les mécanismes de l'addiction ;
- développer la réflexion sur les alcoolisations ponctuelles importantes des jeunes et sur les méthodes de prévention adaptées.

A la suite de ce travail partenarial, une opération de terrain sera menée par les médiateurs sociaux du CCAS lors de 4 concerts des Jeudis de Niort (9 juillet, 30 juillet, 13 août et 20 août) avec un double objectif :

- repérer les conduites à risques des jeunes en milieu festif sur l'espace public pour les prévenir et réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés aux pratiques d'alcoolisation massive et précoce ;
- contribuer à la préservation de la tranquillité publique par une présence active préventive des médiateurs sociaux du CCAS sur l'espace public.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé une subvention d'un montant de 420 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Il s'agit d'une subvention à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de 420 € pour qu'ils forment certains médiateurs du CCAS qui vont encadrer les jeunes pendant les quatre soirs des jeudis Niortais.

Jean-Romée CHARBONNEAU

C'est 420 € par séance ou bien 420 € l'ensemble ?

Rose-Marie NIETO

L'ensemble.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Parce qu'on n'a pas grand-chose aujourd'hui pour 420 €, c'est formidable.

Rose-Marie NIETO

C'est une association.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-262

Direction Animation de la Cité

**ORGANISATION DE NIORT PLAGE - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME
NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE
NIORTAISE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Durant l'été, des animations de loisirs, sportives et culturelles sont organisées au parc de Pré-Leroy et sur la Sèvre.

Pour mener à bien cette organisation, l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre niortaise est partenaire de la Ville de Niort.

Dans le but de préciser les conditions d'intervention, il vous est proposé de passer, une convention avec l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre niortaise.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Office de Tourisme de Niort - Marais poitevin - Vallée de la Sèvre niortaise ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-263

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION
VERTIGES**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Club d'escalade Vertiges a déposé un projet de développement de l'escalade sur Niort. Ce projet se décline selon des objectifs et un plan d'action relatifs aux thématiques suivantes :

- l'environnement sportif dont la « formation de l'encadrement sportif » ;
- l'environnement éducatif dont la « prévention par le sport et la protection des sportifs » ;
- l'environnement social dont le « sport pour le plus grand nombre » ;
- l'environnement économique.

Pour mener à bien leurs objectifs (organisation de l'école d'escalade, développement de la pratique compétitive, développer et organiser des actions d'accueil spécifiques, maintenir les partenariats, maintenir l'emploi ...), ce club a sollicité le soutien financier de la Ville de Niort.

Une aide forfaitaire a été calculée sur les mêmes bases que celles de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P).

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention dégressive sur plusieurs années, à savoir :

	Saison 2014/2015 Versée en 2015 CM du 29/06/2015	Saison 2015/2016 Versée en 2016 CM de juin 2016	Saison 2016/2017 Versée en 2017 CM de juin 2017
VERTIGES	1 500 €	1 000 €	500 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Vertiges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Depuis vingt-six ans que je siége dans cette enceinte, moi, je suis atterré de voir ces comportements et heureusement que peu de Niortais savent ce qui se passe parce que moi, ça m'afflige vraiment. Je suis revenu parce que j'ai une délibération à présenter, c'est une délibération qui vous propose d'accorder une subvention dégressive sur les trois prochaines années à un Club qui fait de l'escalade et d'accorder cette aide dans la mesure où l'Acclameur a un coût, et sur les mêmes bases que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations à savoir 1 500 € pour l'année 2014/2015, 1 000 € pour l'année qui vient et enfin 500 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour la clarté. Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Je n'ai pas très bien compris dans la présentation de

Monsieur le Maire

Je crois que c'était très clair.

Amaury BREUILLE

Vous ne savez pas encore ce que je n'ai pas très bien compris...

Monsieur le Maire

Mais justement, posez la question, ce sera encore plus clair.

Amaury BREUILLE

Je n'ai pas très bien compris Monsieur le Maire, dans la présentation de notre collègue, si cette subvention dégressive portait sur un projet particulier de l'association Vertiges ou si il s'agissait, on va dire de compenser, le coût relativement élevé je le sais, que supporte l'association Vertiges pour accéder sur certains créneaux au mur d'escalade. Par ailleurs, sur la remarque de mon collègue, je trouve effectivement que le Conseil municipal donne un pitoyable spectacle, que je n'en ai jamais vu de tel et que pour ma part Monsieur BALOGE, souvenez vous lorsque vous étiez dans l'opposition, je ne vous ai jamais fait la moindre remarque discourtoise et j'ai, je crois, toujours répondu à vos questions.

Monsieur le Maire

Je crois que nous avons un autre comportement, beaucoup plus constructif à notre façon et surtout, la personnalisation à laquelle vous vous livrez et la polémique à tous sujets devient absolument insupportable et irrespectueuse, non pas seulement de ma personne, de celle de l'ensemble des élus et des agents mais aussi de notre collectivité. Alain BAUDIN, sur le fond.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Ça fini par discréditer tout le monde, ce genre de comportement. Eh bien écoutez, c'est indiqué dans le corps de la délibération, il suffit de la lire : « A déposer un projet de développement de l'escalade sur Niort, ce projet se décline selon des objectifs et un plan d'action » et il est accompagné autant par la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations que par la collectivité, sur les mêmes bases, à la fois pour la formation de l'encadrement sportif, pour la prévention par le sport et la protection des sportifs, pour le sport pour le plus grand nombre et pour l'environnement et la Ville.

Monsieur le Maire

C'est en effet très clair. Merci.

PROCES-VERBAUX

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-264

Direction Animation de la Cité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous :

CONVENTIONS D'OBJECTIFS

<i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	
Croc'No	12 000 €
Les Naines Blanches	3 000 €
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
La D'Âme de Compagnie	3 000 €
Le Théâtre de l'Esquif	9 600 €
Les Pieds dans l'Ô	3 000 €
La Compagnie du Mauvais Genre	1 500 €
Les Ateliers du Baluchon	3 300 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique	
Accès Rock	1 500 €
En Vie Urbaine	7 600 €
Volubilis	15 000 €
La Mouline	2 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer et verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions et avenants.

*Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal, n'ayant participé ni au débat ni au vote.
Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote.*

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 2
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de subventions aux associations culturelles, deux types de subventions. Une subvention pour les conventions d'objectifs et une subvention pour les manifestations exceptionnelles. Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ces subventions aux différentes associations présentées.

Romain DUPEYROU

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est enregistré. Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Pour les subventions annuelles récurrentes, je constate à nouveau que nous n'avons pas le montant des subventions de l'année précédente, par conséquent je refuse de participer au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté. Même réponse que tout à l'heure.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-265

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION FORFAITAIRE DE LA RÉGION POUR
L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU LIVRE POLAR
"REGARDS NOIRS" 2015**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort porte depuis 2010 un festival du livre polar, « Regards Noirs ». Le festival s'étoffe : 3 jours, 18 auteurs et un partenariat élargi.

La Région Poitou-Charentes a décidé d'intervenir en faveur de l'accès de tous à la culture et pour soutenir l'emploi artistique et culturel.

Les objectifs de la Région sont de favoriser le développement de manifestations et de salons de qualité en Poitou-Charentes : promotion du livre, développement de la lecture, soutien de la création, ancrage de la manifestation dans son territoire.

La Région accorde à la Ville de Niort une subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € pour l'organisation de la manifestation qui s'est déroulée du 05 au 08 février 2015 à Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la Région Poitou-Charentes dans le cadre du festival du livre polar « Regards Noirs » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-266

Direction Animation de la Cité

**SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS -
L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET SERVICES POUR
LES JEUNES - MAISON DE L'EUROPE - SOLDE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- le logement ;
- l'épicerie sociale ;
- la mobilité européenne.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 191 000 € pour l'année 2015.

Un acompte de 76 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention, soit 115 000 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2015 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes - Maison de l'Europe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 115 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	8

Monsieur Amaury BREUILLE, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une subvention liée à la convention d'objectifs pour l'Escale. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention et verser à l'association le solde de la subvention, soit 115 000 €.

Amaury BREUILLE

Je ne prends pas part au vote.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-267

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**PROTOCOLE DE PARTENARIAT 2015-2017 ENTRE
LA VILLE DE NIORT, LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS ET LA CAISSE
DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général, du développement économique et territorial. Cette volonté se traduit par une participation soutenue et active dans le cadre des réflexions et projets portés par les collectivités territoriales, à la fois pour affirmer des ambitions de développement et pérenniser l'accompagnement des acteurs publics dans le cadre de la définition des projets et axes stratégiques d'intervention.

Parmi les axes d'intervention, les priorités suivantes sont affirmées notamment pour anticiper et accompagner les évolutions relatives aux phénomènes de transition :

- la transition écologique et énergétique ;
- la transition territoriale ;
- la transition numérique ;
- la transition démographique.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort conduisent conjointement des projets innovants en faveur de l'attractivité du territoire. A ce jour et dans ce contexte précis, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et la CDC souhaitent asseoir un partenariat de réflexion et d'aide à la décision qui repose sur les enjeux stratégiques suivants :

- favoriser l'optimisation des bâtiments publics en matière d'efficacité énergétique ;
- participer au contrat de Ville et à son volet renouvellement urbain notamment sur les études à conduire en matière économique, commerciale et de services. Le partenariat portera sur la nouvelle géographie prioritaire concernant les quartiers Pontreau /Colline Saint-André, Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie ;

- en matière de développement économique et d'attractivité, les réflexions dédiées à l'émergence de sites à enjeux / de projets innovants / consolidation d'équipements structurants, à la valorisation du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et au déploiement de la filière numérique ont été définis comme axes prioritaires de réflexion.

Les dimensions d'ingénierie sur ces projets peuvent être soutenues financièrement, par l'apport d'expertise ou d'outils spécifiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et la Caisse des Dépôts et consignations ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer toute pièce relative à chacun des dossiers de subvention individualisée par opération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

C'est une convention qui a déjà été proposée au vote de la communauté d'Agglo, qui a émis un avis positif, un vote positif plus exactement. Il s'agit d'une convention importante, je regrette que l'heure tardive nous empêche peut-être de trop la développer mais chacun aura pu en prendre connaissance. C'est un conventionnement pour un grand nombre d'études qui rentrent dans le cadre des enjeux stratégiques que la Ville de Niort, la CAN et la Caisse des Dépôts se sont fixés en matière énergétique pour les bâtiments, en matière de politique de la Ville pour nos trois quartiers et en matière de développement économique à travers un certain nombre de réflexions et d'actions que nous allons mener. La Caisse des Dépôts est évidemment, on le sait, prêteur, mais elle est aussi investisseur et c'est à ce double titre que les études sont menées et cette convention, si vous acceptez, sera signée le 7 juillet prochain. Un grand nombre de projets d'études sont mentionnés dans cette convention qui vous est livrée en annexe. Cela appelle-t-il des remarques ? Oui, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Vous l'avez rappelé, cette convention a été votée en Conseil d'Agglo récemment, malheureusement je n'avais pas pu en prendre connaissance, donc je n'ai pas pu formuler de remarques, je me suis abstenu. J'en ai quelques unes mais je me limiterai à un des points compte tenu de l'heure tardive, ça porte sur le site Gare, sur lequel j'aimerais avoir plusieurs précisions de votre part. La première, puisque je vois mentionné, de ce point de vue là le projet n'a pas changé, l'hypothèse d'un pôle tertiaire et santé sur ce site, donc je voulais savoir quels sont à ce jour les contacts partenariaux et j'allais dire, l'ambiance générale, enfin quel est le regard que portent les différents acteurs de la santé susceptibles de s'intéresser à ce projet, est-ce les premières pistes sont favorables ou pas ? La deuxième question qui me semble plus stratégique pour ce projet encore, c'est la question de la position de SNCF Gares et Connexions et de Réseau Ferré de France (RFF), enfin ex Réseau Ferré de France, qui a encore changé de nom, mais quelle est leur position aujourd'hui ? On s'est longtemps heurté à une position, on va dire très patrimoniale en particulier de RFF qui, bien conscients qu'ils avaient des terrains en cœur de Ville à proximité d'une gare lesquels allaient gagner en valeur foncière au fil des années, ne voyaient aucun intérêt à les céder, quelque soit le prix, aux collectivités intéressées, pour favoriser un tel projet. C'est une situation que je trouve assez déplorable de la part de cette structure qui n'a plus beaucoup, je trouve, le souci de l'intérêt public, j'espère que cette position a évolué, mais...

Monsieur le Maire

Eh bien je vais vous en faire part, si vous me permettez.

Amaury BREUILLE

Eh bien je vous écoute sur ces deux points, Monsieur le Maire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

On aurait pu le dire en deux phrases. Les institutions de santé sont bien sûr favorables et deuxième réponse, SNCF Gares et Connexions est actuellement contacté et une convention de veille foncière est en projet, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Voilà. Merci. Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adoptée.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-268

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES
BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC - SAISON 2013-2014**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En septembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a délégué dans le cadre d'un affermage l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux à la société IDEX ENERGIES pour une durée de 8 ans.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte-rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le rapport annuel, établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales et comportant l'ensemble des éléments définis à l'article R 1411-7 du même Code.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le contrôle du service public délégué est assuré directement par les services municipaux.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 a été remis par la société IDEX ENERGIES en décembre 2014.

Un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la ville et examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 23 juin 2015.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux,

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux du rapport annuel pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 ;
- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle de l'affermage.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport annuel du délégataire du service public

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de délégation de service public concernant le réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Le rapport annuel porte sur l'exercice d'exploitation du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et a été remis par la société IDEX ENERGIES.

Amaury BREUILLE

Je sais qu'un certain nombre de collègues vont y voir une volonté d'obstruction, ce n'est pas le cas, je vais même faire au plus près, au plus rapide. On a eu un débat très-très approfondi en commission des services publics locaux sur cette délégation de service public. Je renvoie ceux que ça intéresse à ce débat, on ne va pas le refaire ici. Il y a un point qui me semble déterminant, c'est que nos fournitures de bois pour ce réseau de chaleur, à mon sens étaient extrêmement défectueuses, ça je pense que tout le monde le dit, aussi bien la Ville que le concessionnaire, le délégataire, et non seulement elles étaient extrêmement défectueuses mais en plus l'un des objectifs de cette délégation était d'utiliser des bois locaux, or il me semble que sous couvert de bois locaux, il a été considéré que s'approvisionner auprès d'une agence d'achat qui se trouve à moins de 100 km nous garantissait d'avoir des bois locaux, or on s'approvisionnait auprès d'une agence qui fournissait de l'okoumé, pour ceux qui connaissent un peu les bois tropicaux, ça se pose là comme bois local. Donc je souhaiterais que dans le cahiers des charges, si c'est possible, on précise ce point, pour avoir des bois qui poussent localement et pas des bois qui sont achetés localement en Afrique dans des forêts primaires et j'ai un deuxième point si vous voulez bien, Monsieur le Maire, c'est que j'aimerais connaître votre position sur le devenir de cette délégation, elle avait été conclue pour une durée courte de sept ans, ça n'était pas pour rien, c'était dans l'objectif de permettre...

Monsieur le Maire

Michel PAILLEY va vous répondre.

Amaury BREUILLE

A la collectivité de s'organiser pour reprendre en régie ce réseau de chaleur. Avez-vous toujours cette intention ou souhaitez-vous le déléguer à nouveau à l'issue de ce contrat ?

Monsieur le Maire

On a compris. Une fois la même question, ce n'est pas mal. On comprend, vous savez.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

C'est vrai qu'il y a eu des problèmes d'approvisionnement de bois et vraiment des problèmes de qualité qui ont même abîmé uns vis sans fin qu'il a fallu changer. Enfin, vous m'avez compris. Puisqu'il y avait des contraintes en terme de distance en approvisionnement, il va certainement falloir faire un avenant. En tous les cas, en ce qui concerne la fin de la DSP, nous en sommes à la deuxième année, nous ne nous sommes pas encore posés la question, il reste encore quelques années devant nous, mais quand on voit la spécialisation des salariés qui sont dans l'entreprise qui gère ce réseau de chaleur, les contraintes d'astreintes et tout ce qui concerne les contrôles, on se dit qu'on n'a peut-être pas les moyens de le faire en régie.

Monsieur le Maire

Merci. On prend acte du rapport. Merci Monsieur PAILLEY.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-269

Direction Patrimoine et Moyens

**ACCEPTATION PAR LA VILLE DE NIORT DU LEGS
DE MADAME MARIE POLEST**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Madame Marie POLEST est décédée le 27 septembre 2014. Célibataire, sans enfant, elle a fait toute sa carrière professionnelle à la Ville de Niort : elle y est entrée le 1^{er} avril 1945 et a été admise à la retraite le 1^{er} avril 1984. Elle a occupé plus particulièrement un poste au Bureau d'Aide Sociale (ancien CCAS).

Selon son ancienne voisine et le mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui a géré son dossier, elle était très fière de sa carrière professionnelle.

C'est sans doute pour cette raison qu'elle a décidé de faire de la Ville de Niort sa légataire universelle.

La succession se compose de :

Actif immobilier :

- Une maison sise 5 rue Antoine Vignoy (quartier de Saint Florent), actuellement louée. Cette maison est estimée, par le notaire en charge de la succession, à 95 000,00 €.
- Un appartement de 25 m² sis Résidence Beauséjour, 310 avenue de Limoges, actuellement loué. Cet appartement est estimé, par le notaire en charge de la succession, à 26 000,00 €.

Actif bancaire :

- Compte de gestion	319,43 €
- Remboursement cotisation	81,30 €
- Comptes à la Banque Postale (jour du décès)	13 509,16 €
- Compte ouvert à la trésorerie de l'hôpital (au 05/05/2015)	5 949,94 €
- Trois assurances vie (montant total des versements)	83 402,28 €

Le montant total de l'actif s'élève donc à 224 262,11 €.

Passif :

Il correspond à diverses factures (charges courantes, recherches généalogiques, pompes funèbres...) pour un montant total de 4 184,27 €.

Ce legs est assorti des deux charges suivantes :

répartition du mobilier entre les maisons de retraite, crèches, foyers... Toutefois, le testament date de 1994, depuis, selon le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, le mobilier a été vendu lorsque Madame POLEST a quitté sa maison pour entrer à l'hôpital en juillet 2001 ; entretien de sa sépulture de famille au cimetière nouveau de Saint Florent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- accepter le legs de Madame Marie POLEST ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Ville de Niort supportera tous les frais pouvant en découler.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Madame Marie POLEST est décédée le 27 septembre 2014, elle était célibataire sans enfant, elle a fait toute sa carrière professionnelle à la Ville de Niort. Elle y est rentrée le 1^{er} avril 1945. Elle est partie à la retraite le 1^{er} avril 1984. Comme elle a été très fière de sa carrière professionnelle, c'est sans doute pour cette raison qu'elle a décidé de faire de la Ville de Niort sa légataire universelle pour un ensemble d'une valeur de 224 262 € et un passif de 4 184 €.

Monsieur le Maire

Merci en particulier à Madame POLEST, la Ville est reconnaissante.

Michel PAILLEY

Il arrive souvent, comme ça, que des Niortais nous couchent sur leur testament et c'est une bonne chose.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-270

Direction Patrimoine et Moyens

**REQUALIFICATION DES HALLES DE NIORT - LOT
N°2 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ACIER -
EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération de requalification des Halles de Niort – Phase 3 : rue Brisson, le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 3 juin 2013, la signature du lot n° 2 : Menuiseries extérieures acier.

Ce marché a été notifié à l'entreprise FRERE SAS le 21 juin 2013 avec un délai d'exécution ramené à seize semaines sur proposition de l'entreprise dans son mémoire technique.

L'ordre de service n°1 a fixé le démarrage de la période de préparation au 1er juillet 2013 pour une durée d'un mois.

Compte tenu des délais de validation et des demandes de modification émises par le Conservateur en Chef de Monuments Historiques (DRAC), la durée de préparation a été allongée et l'ordre de service n° 2 a été ensuite établi pour un lancement des travaux le 10 octobre 2013. Aucune réserve n'a été émise sur cet ordre de service par l'entreprise lors de sa signature.

Dès le 14 octobre 2013, la maîtrise d'œuvre a écrit à l'entreprise pour lui rappeler ses engagements en termes de planification et en complément des constats de retard figurant sur les comptes rendus de réunion de chantier. Les retards ont ensuite été constatés par plusieurs courriers émis auprès de l'entreprise par le maître d'œuvre puis le maître d'ouvrage.

Ainsi, l'entreprise a été informée, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 17 décembre 2013 que les pénalités de retard seraient appliquées en cas de dépassement de son délai contractuel dont la date limite était le 31 janvier 2014.

Cette application a été confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 février 2014 avec constat de l'avancement du chantier.

Finalement, les ouvrages n'ayant pas fait l'objet d'ordre de service d'ajournement ont été réceptionnés sans réserve à la date du 25 mars 2014 soit avec un dépassement du délai de 53 jours. A ces jours ont été ajoutés 10 jours cumulés pour les châssis dont la pose avait été ajournée.

Le dépassement total du délai est donc de 63 jours soit 12 600,00 € de pénalités qui ont été retenues sur le décompte général qui a été notifié à l'entreprise le 12 février 2015.

L'entreprise a refusé de signer ce décompte et, en application de l'article 50 du CCAG, elle a produit un mémoire en réclamation. Ce dossier a été reçu le 22 avril 2015 et le maître d'œuvre a été sollicité le 24 avril 2015 pour analyse. L'analyse du maître d'œuvre a été transmise le 15 mai 2015.

Après instruction de l'ensemble des éléments, il s'avère qu'une partie du retard n'est pas directement imputable à l'entreprise.

En effet :

- les modifications demandées par le Conservateur en Chef de Monuments Historiques ont eu une incidence financière qui a fait l'objet de l'ordre de service n° 3 en date du 25 novembre 2013 et qui a retardé la commande des profils de 14 jours ;

- le délai ne prenait pas en compte les congés et il convient de rajouter 14 jours pour les congés de fin d'année 2014 ;
- à la demande de l'occupant du 24-26 rue Brisson, le remplacement des vitrines correspondantes a été décalé avec un impact de 7 jours pour l'entreprise ;
- compte tenu des contraintes d'intervention en site occupé, des modifications d'ordre de pose et des ajournements pour 6 châssis, l'entreprise a été pénalisée dans son organisation avec un impact de 7 jours.

Ainsi, seuls 21 jours de retard seraient directement imputables à l'entreprise soit 4 200,00 € auxquels il convient d'ajouter, comme précisé dans le courrier du maître d'ouvrage en date du 12 février 2014, les coûts des plus-values des travaux engagés afin de poursuivre les travaux de second œuvre sans que les locaux soient hors d'air soit 746,85 €.

Le total des pénalités s'élèverait donc à 4 946,85 €.

Au vu de ces éléments et considérant par ailleurs, la situation économique des entreprises dans la conjoncture actuelle, il est donc proposé dans le cadre de ce marché une exonération partielle des pénalités appliquées et de retenir pour pénalité finale la somme 4 946,85 € en lieu et place des 12 600,00 € retenus à ce jour.

Un nouveau décompte général sera proposé et notifié à l'entreprise pour validation et signature sur ces bases.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer partiellement l'entreprise FRERE SAS des pénalités qui lui ont été appliquées provisoirement et fixer le montant de la pénalité définitive à 4 946,85 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents en découlant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-271

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA
CHAMOISERIE - LOCAL DE LAVAGE -
AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE
DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUIRE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans l'opération de réhabilitation du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie, une zone de lavage des véhicules est prévue avec un traitement des eaux usées. Pour améliorer les conditions de travail de l'agent affecté au nettoyage des véhicules (intérieur et extérieur) initialement installé dans l'ancien garage, il est proposé aujourd'hui la construction, par les agents du site, d'un local à l'emplacement de l'aire de lavage initialement prévue.

Ce dossier a été présenté aux agents, a fait l'objet d'une présentation au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 15 juin 2015.

La maîtrise d'œuvre de l'opération, le Cabinet Sophie BLANCHET de la Rochelle, a préparé tous les documents nécessaires à cette autorisation ainsi que les plans d'exécution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire pour le local de lavage du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-272

Direction Patrimoine et Moyens

**STADE RENÉ GAILLARD - INSTALLATION D'UNE
PLATE-FORME ACCESSIBILITÉ - AUTORISATION À
MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE NOUVELLE
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent assister dans de bonnes conditions aux manifestations sportives organisées au stade René Gaillard, il s'avère nécessaire qu'un aménagement soit effectué.

Par une délibération en date du 10 mars 2014, le Conseil municipal autorisait le Maire à déposer une demande de permis de construire pour créer une plate-forme surélevée d'une surface supérieure à 40 m² en bord de terrain pour accueillir le public en fauteuil. Or la visibilité n'était pas totale pour les personnes à mobilité réduite : les cages des joueurs obstruaient la vision des matchs.

En concertation avec la commission accessibilité ainsi que les associations, il a donc été fait le choix de supprimer une partie des gradins et des sièges existants dans la tribune d'honneur pour créer une zone PMR pouvant accueillir 21 personnes en fauteuil. Cet espace sera rendu accessible par la création d'une rampe normalisée en béton sur l'arrière de la tribune.

Afin de répondre aux règles d'urbanisme, il est nécessaire de procéder au dépôt d'une demande de permis de construire pour cet aménagement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une nouvelle demande de permis de construire.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-273

Direction Patrimoine et Moyens

**CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION
DES CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE
CHANTIER ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA
MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI
(MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Lors du Conseil municipal du 2 février 2015, la Ville s'est engagée à confier à la MIPE, au titre de l'année 2015, divers chantiers pour une participation estimée à :

- 100 000,00 € pour la main d'œuvre ;
- 18 000,00 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

Par ailleurs, onze conventions de chantiers ont été approuvées pour un montant versé à la MIPE de 74 064,00 €.

Aujourd'hui, afin de répondre aux engagements, il est proposé d'approuver les conventions de chantiers complémentaires suivantes :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre (en €)	Montant estimé des matériaux (en € TTC)
Jardin des plantes	Travaux de maçonnerie	14 858,00	606,84
Maison de quartier de Clou Bouchet	Travaux de peinture	9 765,00	1 565,48
Salle de sport – rue Bara	Travaux de peinture	1 313,00	-

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions complémentaires entre la Ville de Niort et la MIPE ;

- approuver le versement à l'association MIPE du montant complémentaire de 25 936,00 €, pour la main d'œuvre, portant le montant total versée à la MIPE au titre des chantiers d'insertions 2015 à 100 000,00 € ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution du chantier complémentaire pour un montant estimé à 2 172,32 € TTC, ce qui porte le montant global pour l'année 2015 à 14 841,72 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-274

Direction Patrimoine et Moyens

**AÉRODROME DE NIORT MARAIS-POITEVIN -
CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET
DE FOURNITURE DU CARBURANT D'AVIATION JET-
A1 ET AVGAS100LL - AVENANT DE TRANSFERT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est gestionnaire et exploitant de l'aérodrome de Niort Marais-Poitevin équipé d'une station de stockage et de distribution de carburants aéronautiques AVGAS 100 LL et JET A1 appartenant à la SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Cette installation de type « automate » est indispensable au fonctionnement de l'aérodrome en permettant l'avitaillement des aéronefs sur le site. En conséquence, elle a fait l'objet d'une mise à disposition à la Ville de Niort pour exploitation par la SA TOTAL RAFFINAGE MARKETING conformément au contrat en date du 6 juin 2013.

A compter du 1er juin 2015, suite à un apport des activités de cette branche, devenue TOTAL MARKETING Service, à la filiale TOTAL MARKETING France, cette dernière est subrogée dans tous les droits et obligations du contrat en cours.

Il convient alors d'établir un avenant de transfert au contrat en date du 6 juin 2013 permettant d'acter ce transfert de prestataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant de transfert entre la Ville de Niort et la société TOTAL MARKETING France ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-275

Direction Patrimoine et Moyens

**CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT
DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE
LA GRANDE SALLE - LOT 2 - AVENANT N°1**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du rayonnement culturel du Centre d'Action Culturelle de Niort, la Ville de Niort réalise régulièrement des travaux d'amélioration de cet équipement.

A ce titre, une opération de remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la grande salle de spectacle a été lancée pour une exécution pendant la période de fermeture estivale. Aussi, par délibérations des 19 décembre 2014 et 10 avril 2015, les trois lots relatifs à ces travaux ont été approuvés.

Au droit des deux escaliers latéraux à la scène, deux murets sont actuellement recouverts d'un revêtement très usagé. Il convient donc également de remplacer ce revêtement en même temps que le changement du revêtement de sol.

Cette modification engendre une plus-value sur le lot 2 – revêtement de sol. Conformément aux règles applicables en matière de marchés publics, il est nécessaire d'acter ces modifications par avenant :

Lot N°	Désignation du lot	Titulaire	Montant marché initial (€ HT)	Montant avenant (€ HT)	% de l'avenant par rapport marché initial	Nouveau montant de marché (€ HT)	Nouveau montant de marché (€ TTC)
2	Revêtement de sol	BATISOL	46 608,23	2 811,63	6,03	49 419,86	59 303,83

L'avenant étant supérieur à 5 % de la rémunération initiale, il fait l'objet d'un avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 28 mai 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au lot 2 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-276

Direction Patrimoine et Moyens

**DIVERS BÂTIMENTS - MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET CLIMATIQUES -
APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du respect de la réglementation, notamment le Code de l'environnement relatif aux R.543-75 à 123, en application du règlement (CE) n° 1005/2009 et dans le but de se prémunir d'éventuelles perturbations sur le service public, la Ville de Niort mène une campagne de mise aux normes sur certaines de ces installations frigorifiques et climatiques devenues obsolètes.

Pour ce faire, la Ville de Niort, par décision L2122-22 s'est attachée les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour apporter son expertise en phase « conception », mais également en phase « réalisation ».

Un marché de coordonnateur sécurité et protection de la santé a également été attribué par décision pour cette opération.

Le projet consiste à remplacer et rénover dix installations dans les bâtiments suivants :

- Hôtel administratif (bâtiment péristyle et triangle) ;
- Espace Michelet ;
- Bâtiment du Syndicat des eaux du vivier (SEV), place Martin Bastard ;
- Hôtel de Ville.

Le marché est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- la tranche ferme (TF) concerne l'ensemble des bureaux du bâtiment triangle, la salle de diffusion du CAMJI (trois installations), ainsi que les locaux reprographie et local serveur du bâtiment péristyle (deux installations) ;

- la tranche conditionnelle (TC) concerne le bâtiment Hôtel de Ville pour les deux baies de brassage (deux installations), le bâtiment « espace Michelet » pour les bureaux occupés aujourd'hui par la mission locale (une installation) et le bâtiment SEV pour les deux locaux techniques (deux installations).

Une consultation (lot unique) pour la réalisation des travaux a été lancée.

La commission des marchés réunie le 19 juin 2015, a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon la décomposition suivante :

Détail des tranches	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
TF	M.C.I. SAS	207 560,87	249 073,04
TC	7 rue de Bruxelles	34 406,95	41 288,34
Total : TF+ TC	44 337 NANTES	241 967,82	290 361,38

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Délibération n° D-2015-277

Direction Patrimoine et Moyens

**DIVERS ÉQUIPEMENTS - RÉNOVATION
D'INSTALLATIONS THERMIQUES - APPROBATION
DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort possède un grand nombre de complexes sportifs, qui comportent des vestiaires. La construction de ces complexes date pour la plupart de plus de 30 ans et les installations concernant la distribution de l'eau chaude sanitaire commencent à être vétustes.

Réglementairement, la Ville est tenue de respecter les obligations du Code de la santé publique (CSP) et notamment les articles L1321-1, R 1321-1 et suivants. Dans ce type d'établissement, des contrôles ont été mis en place afin de surveiller le développement des légionnelles dans les installations de production, stockage et distribution d'eau chaude sanitaire.

De manière ponctuelle, des chocs chlorés ou thermiques ont dû être réalisés dans certains équipements pour répondre en urgence au problème sanitaire.

Par conséquent, et afin de limiter ce risque au maximum, il est prévu un remplacement complet des réseaux d'eaux chaudes sanitaires dans plusieurs complexes sportifs, ainsi que le remplacement de la production d'eau chaude dans certains équipements.

En parallèle, plusieurs chaufferies, installées dans ces complexes sportifs, mais également dans des bâtiments scolaires présentent également un vieillissement avancé. Il est donc programmé une rénovation complète de ces chaufferies avec un raccordement au gaz (en lieu et place du fioul) pour certaines d'entre elles.

Aussi, une opération complète (équipements sportifs, groupes scolaires et un centre technique) de rénovations des installations thermiques a été lancée.

Celle-ci porte donc sur :

- la mise en conformité technique des installations de production et de distribution des installations d'eau chaude sanitaire au regard des obligations de prévention vis à vis de la légionnelle ;
- la rénovation complète et/ou amélioration de chaufferie.

Pour ce faire, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié par décision L2122-22, à la société TH2I, groupe ALLIANCE 2I. Les études sont terminées et un dossier de consultation des entreprises a été rédigé. Une consultation pour les travaux a été lancée selon une décomposition en une tranche ferme et douze tranches conditionnelles.

La commission des marchés réunie le 11 juin 2015 a émis un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché selon la décomposition suivante :

Détails des tranches	Sites concernés	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
TF	Salle de sports et complexe polyvalent Henri Barbusse + salle de sport de Souché	HERVE THERMIQUE	86 055,06	103 266,07
TC 1	Salle de sports de Sainte Pezenne		24 504,94	29 405,93
TC 2	Salle de sports de Pissardant		26 261,34	31 513,61
TC 3	Complexe sportif des Gardoux		19 393,47	23 272,16
TC 4	Stade Sainte Pezenne		14 515,31	17 418,37
TC 5	Gymnase de l'IUFM		52 415,19	62 898,23
TC 6	Groupe scolaire Jean Mermoz		57 240,17	68 688,20
TC 7	Stade de Cholette		12 841,19	15 409,43
TC 8	Gymnase de la Venise verte		35 707,01	42 848,41
TC 9	Groupe scolaire élémentaire Jules Michelet		97 543,28	117 051,94
TC 10	Centre technique municipal voirie		83 182,62	99 819,14
TC 11	Groupe scolaire Jules Ferry		161 882,05	194 258,46
TC 12	Stade Espinassou		42 592,57	51 111,08
TOTAL TF + TC			714 134,20	856 961,04

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 8

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit de la mise aux normes et rénovation d'installations thermiques : réseaux, douches, chaufferies, pour vaincre les problèmes de légionelles. Je vous demande d'approuver le marché de travaux.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Il y en a pour 714 000 €, c'est ça ? Nos prédécesseurs ne l'avaient pas vu venir ?

Michel PAILLEY

C'est-à-dire que là ce sont des problèmes récurrents, surtout dans les équipements sportifs. Il s'agit de supprimer les bras morts, d'enlever toutes les boucles à l'intérieur des douches, pour diminuer les foyers de légionelles, il y en a un peu dans toutes les installations de France et de Navarre, et on est obligé de mettre ça aux normes.

Amaury BREUILLE

Une question, je n'ai absolument rien contre l'entreprise HERVE THERMIQUE, ça va de soi, qui est plutôt locale, mais je constate qu'on était sur un découpage avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles pour les différentes salles. Est-ce qu'on ne pourrait pas découper ce type de marché plutôt en différents lots ? Ce qui permettrait à la fois à de grandes entreprises comme HERVE THERMIQUE de répondre, mais aussi à de petites entreprises Niortaises de répondre. Je préférerais cette solution.

Michel PAILLEY

On a quand même fait appel à un Cabinet pour faire le marché et ce qui se passe, c'est qu'il y a des tranches fermes qui sont sur 2015 et des tranches complémentaires sur 2016.

Amaury BREUILLE

On peut faire des lots échelonnés, ça ne pose pas de problèmes.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie d'avoir tenu si longtemps, je vous souhaite de bonnes vacances, je pense que ceux de la Majorité qui partent en vacances les auront méritées. Je demande également à Marc THEBAULT de réfléchir durant cet été à une révision de notre règlement intérieur, compte tenu de l'évolution des comportements de certains, pour pouvoir prendre toutes dispositions ou faire tout rappel nécessaire au règlement et au Code Général des Collectivités Territoriales. Merci beaucoup.